

Burundi : Septième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit et demande d'un nouvel accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit — Rapport des services du FMI; communiqué de presse sur les délibérations du Conseil d'administration; et déclaration de l'Administrateur pour le Burundi.

Dans le cadre de la septième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit et demande d'un nouvel accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI pour la septième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit et demande d'un nouvel accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit, préparé au terme des entretiens avec les autorités burundaises sur l'évolution et les politiques économiques, qui ont pris fin le 22 novembre 2011. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 27 décembre 2011. Les avis exprimés dans ce rapport sont ceux de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement à ceux du Conseil d'administration du FMI.
- Un communiqué de presse résumant les points de vue du Conseil d'administration tels qu'exprimés le 13 janvier 2012 lors de l'examen du rapport des services du FMI qui concluait la demande ou la revue.
- Une annexe à l'analyse de la viabilité de la dette conjointement préparée par la BM et FMI
- Une déclaration de l'Administrateur pour le Burundi.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités burundaises au FMI*
Mémorandum de politiques économiques et financières des autorités burundaises*
Protocole d'accord technique*

*Également inclus dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire

Fonds monétaire international
Washington

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BURUNDI

Septième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit et demande d'un nouvel accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Saul Lizondo et Dominique Desruelle

27 décembre 2011

Entretiens :	<p>Une mission composée de MM. Williams (chef de mission), Boutin-Dufresne et Peña (tous du Département Afrique), ainsi que de M. Gruss (Département des finances publiques), a séjourné à Bujumbura du 8 au 22 novembre 2011 pour procéder à la septième revue du programme appuyé par la FEC et examiner un projet de nouvel accord au titre de la FEC. M. Yao (Représentant résident) a apporté son concours à la mission et participé aux entretiens.</p> <p>Les représentants des services du FMI ont rencontré le Deuxième Vice-président, M. Rufyikiri, la Ministre des Finances, Mme Nizigama, le Président du Sénat, M. Ntsizerana, le Gouverneur de la Banque de la République du Burundi, M. Sindayigaya, ainsi que d'autres hauts responsables gouvernementaux et des représentants des syndicats, du secteur privé, des OSC, des bailleurs de fonds et des médias.</p>
Accord FEC :	<p>Le 7 juillet 2008, le Conseil d'administration a approuvé un accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) d'un montant de 46,2 millions de DTS (60 % de la quote-part). A l'issue de la sixième revue du programme appuyé par la FEC, achevée en juillet 2011, l'accord a été prorogé jusqu'à fin janvier 2012 et son niveau d'accès augmenté de 5 millions de DTS (6,5 % de la quote-part). Les autorités sollicitent le huitième et dernier décaissement au titre de l'accord actuel (5 millions de DTS) et le premier décaissement au titre du nouvel accord (1 million de DTS).</p>
Nouvel accord FEC :	<p>Dans la lettre d'intention et le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joints, les autorités sollicitent l'approbation de la septième revue et un nouvel accord triennal au titre de la FEC, d'un niveau d'accès équivalent à 30 millions de DTS (39 % de la quote-part) pour accompagner leur stratégie de maintien de la stabilité macroéconomique, d'accélération de la croissance et de réduction de la pauvreté.</p>
Publication :	<p>Les autorités consentent à la publication du présent rapport, de la lettre d'intention, du mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) et du protocole d'accord technique (PAT).</p>

Table des matières	Page
Sigles et acronymes.....	3
Résumé analytique.....	4
I. Contexte général.....	5
II. Evolution récente et mise en œuvre du programme.....	5
III. Proposition d'un nouvel accord FEC – Politiques futures.....	8
A. Perspectives macroéconomiques.....	9
B. Politique budgétaire et réformes y afférentes.....	10
IV. Politiques monétaire et de change et problématique du secteur financier.....	12
V. Autres réformes essentielles à la croissance.....	15
VI. Questions d'ordre statistique.....	15
VII. Modalités du programme et risques.....	15
VIII. Évaluation par les services du FMI.....	19
 Encadrés	
1. Problématique du secteur de l'électricité au Burundi.....	14
2. Filière du café au Burundi : défis et opportunités.....	17
3. Révision de la comptabilité nationale du Burundi pour la période 2005–08.....	18
 Graphiques	
1. Évolution de la situation macroéconomique, 2007–2012.....	6
2. Évolution de la situation monétaire, 2008–2011.....	7
 Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2009–14.....	20
2. Opérations de l'administration centrale, 2009–14.....	21
3. Situation monétaire, 2009–12.....	22
4. Comptes de la banque centrale, 2010–12.....	23
5. Balance des paiements, 2009–14.....	24
6. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2016–20.....	25
7. Calendrier effectif et projeté des décaissements et revues au titre de la FEC, 2008–12.....	26
8. Calendrier provisoire des décaissements et revues au titre de la FEC, 2012–15.....	27
9. Indicateurs de solidité du système bancaire, 2009–11.....	28
 Annexe	
Lettre d'intention.....	29
Pièces jointes	
I. Mémoire de politiques économiques et financières.....	31
II. Protocole d'accord technique.....	50

Sigles et acronymes

AT	Assistance technique
BRB	Banque de la République du Burundi
CAE	Communauté d’Afrique de l’Est
CNS	Comité national de stratégie
DEMPA	Outil d’évaluation de la performance en matière de gestion de la dette (Banque mondiale)
DFID	Department for International Development (Royaume-Uni)
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FAD	Département des finances publiques (FMI)
FEC	Facilité élargie de crédit
FNL	Forces nationales pour la libération
GFP	Gestion des finances publiques
IADM	Initiative d’allègement de la dette multilatérale
LEG	Département juridique (FMI)
MCM	Département des marchés monétaires et de capitaux (FMI)
MESD	Marché des enchères symétriques en devises
MPEF	Mémorandum de politiques économiques et financières
OBR	Office burundais des recettes
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
PAT	Protocole d’accord technique
PESF	Programme d’évaluation du secteur financier
SRSF	Stratégie de réforme du secteur financier
TEC	Tarif extérieur commun
TICR	Taux d’intérêt commerciaux de référence
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Les résultats macroéconomiques ont souffert de la flambée des prix des produits alimentaires et pétroliers. La croissance se poursuit à un rythme moins rapide que prévu en raison de l'impact de l'envol des prix alimentaires et pétroliers sur la demande globale. Sous l'effet de ces chocs, l'inflation globale a augmenté pour passer de 4,1 % fin 2010 à 13,3 % en octobre 2011 (en glissement annuel).

Les résultats au titre du programme ont été satisfaisants malgré le climat difficile de sortie de conflit. Tous les objectifs indicatifs quantitatifs pour fin juin 2011 ont été atteints de même que tous les critères de réalisation pour fin septembre. Les repères structurels à fin novembre concernant les sauvegardes financières et le renforcement des contrôles des engagements de dépenses ont été respectés.

Les perspectives macroéconomiques demeurent dans l'ensemble positives mais sont vulnérables aux risques émanant de la situation sécuritaire et du contexte extérieur. Le soutien des bailleurs de fonds va devenir de plus en plus incertain dans le sillage de la crise de la dette de la zone euro tandis que les perturbations au niveau de l'offre risquent d'entraîner une hausse des cours du pétrole, aggravant encore les tensions inflationnistes et budgétaires.

Les entretiens de politique générale ont porté sur le bon dosage des mesures à prendre et sur les politiques de nature à étayer un nouvel accord proposé au titre de la FEC. Les taux d'intérêt ont évolué de manière appropriée eu égard aux effets de second tour de la flambée des prix alimentaires et pétroliers tandis que les recettes ont nettement augmenté, ce qui a largement compensé le déficit d'appui budgétaire en 2011. Un nouvel accord se centrerait sur la mobilisation plus poussée des recettes, étant donné l'incertitude de l'appui des bailleurs de fonds; le renforcement de la gestion des finances publiques pour une responsabilisation et une transparence meilleures; l'assouplissement du taux de change; et la suppression des règles qui entravent le développement du secteur privé.

Plusieurs risques internes et externes pèsent sur la réussite du programme. Les risques les plus importants résident dans un affaiblissement de l'appui des bailleurs de fonds qui imposerait un brusque ajustement budgétaire et dans une dégradation de la situation sécuritaire. Ces risques sont partiellement atténués par les réformes qui ont amélioré la mobilisation des recettes et par les efforts d'édification de la nation burundaise.

Compte tenu des résultats obtenus par les autorités et de la vigueur de leur programme économique, les services du FMI recommandent d'achever la septième et dernière revue au titre de l'accord FEC actuel et d'approuver un nouvel accord triennal au titre de la FEC.

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

1. **Le Burundi sort de plus de dix ans de conflit civil.** Dans ce contexte, les autorités ont enregistré des progrès sur la voie de l'édification de la nation en mettant en place l'Office du médiateur et la Commission des droits de l'homme. Ces deux réalisations ont été saluées par la Commission de consolidation de la paix des Nations-Unies comme des réussites fondamentales. Néanmoins, la situation sécuritaire demeure fragile dans le pays, comme en attestent les incidents sporadiques de violence à caractère politique. Par ailleurs, des épisodes périodiques d'instabilité dans la région ont obligé le pays à faire face à des afflux de réfugiés.

2. **Selon une récente évaluation ex-post de l'appui apporté par le FMI à des programmes sur de longues périodes, le Burundi a, malgré ces défis, progressé dans la mise en œuvre de réformes structurelles.** Parmi ses principaux succès, il a nettement amélioré la mobilisation des recettes, mis en œuvre plusieurs réformes de gestion des finances publiques et accordé une plus grande autonomie à la banque centrale. Le pays a également bien progressé dans les réformes destinées à améliorer la conduite des politiques monétaire et budgétaire mais beaucoup moins rapidement dans d'autres domaines, notamment dans la filière du café. Sous l'effet catalyseur des programmes appuyés par le FMI, l'afflux massif d'aide a été utilisé et absorbé, stimulant ainsi la demande intérieure, mais le secteur public reste vulnérable à l'incertitude de l'aide étrangère.

II. ÉVOLUTION RÉCENTE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME¹

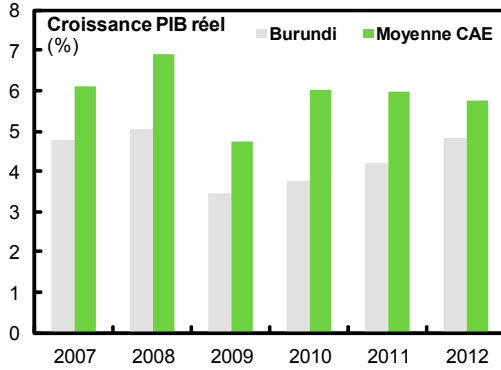
3. **La croissance du PIB réel** devrait, d'après les projections, se situer à 4,2 %, quelque peu en deçà de ce qui avait été précédemment envisagé, en raison d'un affaiblissement de la demande globale lié à la flambée des prix des produits alimentaires et pétroliers et aux pénuries continues d'électricité. L'inflation globale a augmenté pour passer de 4,1 % fin 2010 à 13,3 % en octobre 2011 (en glissement annuel), sous l'effet en partie de la hausse des prix alimentaires et pétroliers (graphique 1).

4. **Les résultats budgétaires ont été bons.** Le déficit global pour 2011 est prévu à 2,5 % du PIB, soit inférieur de 0,5 % du PIB au déficit programmé, sous l'effet d'une augmentation des recettes et du décaissement anticipé d'un don programme pour 2012. Le recouvrement des recettes à fin octobre dépassait d'environ 34 % celui enregistré pour la même période en 2010, grâce à une meilleure administration des recettes et à un recouvrement accru de recettes non fiscales. Cette surperformance des recettes a largement compensé le déficit d'appui budgétaire de 1 % du PIB, tandis que les dépenses courantes ont été maintenues conformes aux prévisions du programme.

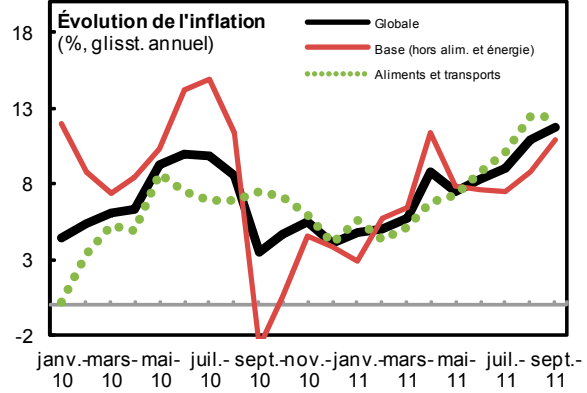
¹ Les statistiques des comptes nationaux ont été modifiées en raison de la publication par le gouvernement de données officielles pour la période 2005-08. Les chiffres du présent rapport s'appuient sur la nouvelle série de données sur le PIB et peuvent donc être différents de ceux utilisés dans les précédents rapports des services du FMI (encadré 3).

Graphique 1. Burundi : Évolution macroéconomique, 2007-2012

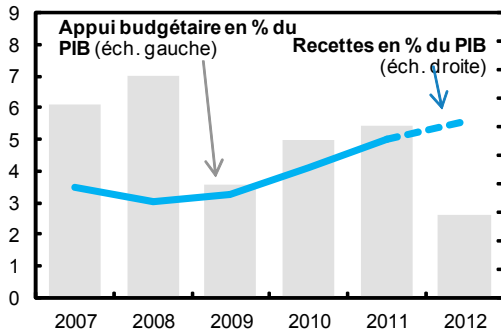
La croissance a été volatile et reste inférieure à la moyenne régionale.



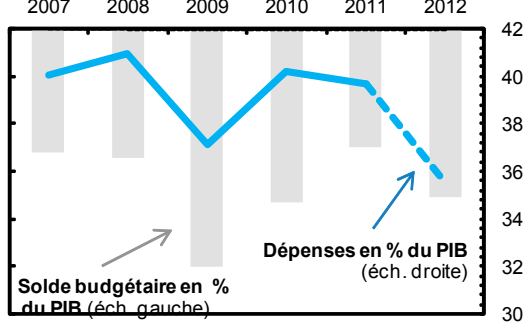
La montée d'inflation tient au choc alimentaire et énergétique, et aux effets de second tour sur l'inflation de base.



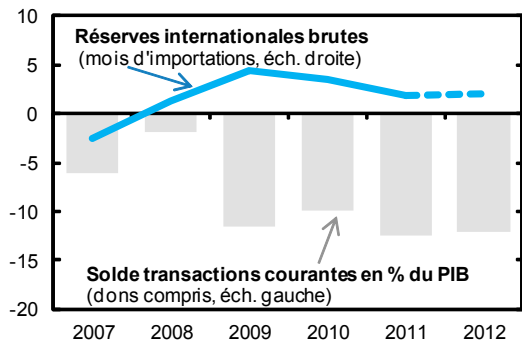
La forte augmentation des recettes ne parvient pas à compenser le déficit d'appui budgétaire en 2012...



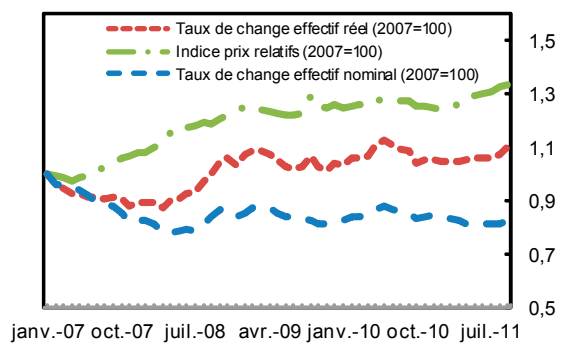
...tandis que les dépenses publiques doivent être réduites pour combler l'écart de financement.



Le solde des transactions courantes s'est creusé en partie à cause des chocs exogènes...



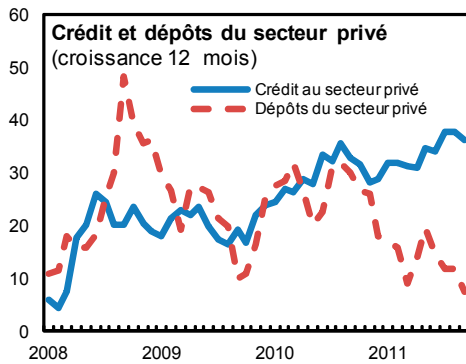
...tandis que le TCER s'est apprécié car l'inflation dépasse celle des partenaires commerciaux.



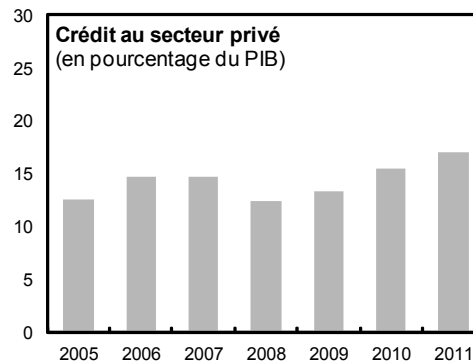
Source : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 2. Burundi : Évolution de la situation monétaire, 2008—2011

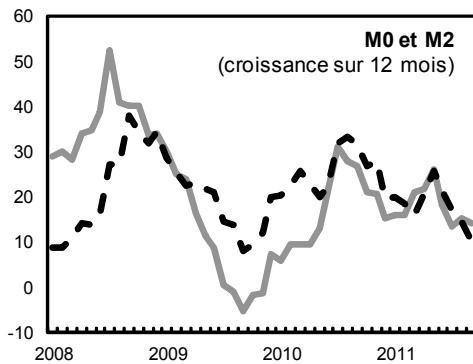
Le crédit au secteur privé progresse solidement ...



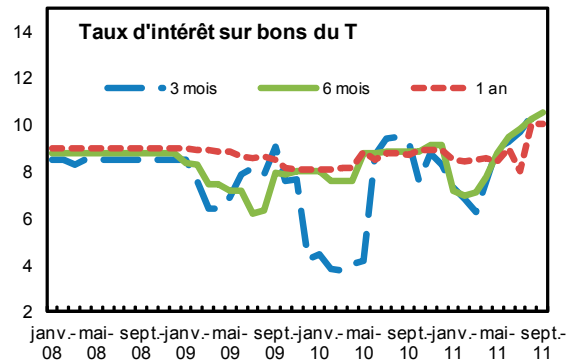
... en partant certes d'un faible niveau.



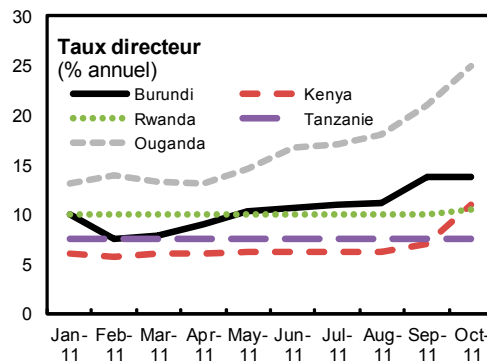
Dernièrement, les agrégats monétaires ont affiché un ralentissement ...



... avec l'augmentation des taux d'intérêt.



Et les taux directeur ont évolué conformément aux tendances régionales.



Source : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

5. **Les conditions monétaires ont été durcies jusqu'à fin octobre 2011**, les taux interbancaires ayant enregistré une hausse de 630 points de base par rapport à février 2011 pour se situer à 10,8 %. Un déficit d'entrées de devises a exercé des pressions à la baisse sur la monnaie qui s'est dépréciée d'environ 5 % entre le début de l'année et octobre (graphique 1).

6. **Les résultats du programme ont été satisfaisants malgré une conjoncture économique difficile (MPEF, tableaux I.1–I.3).** Tous les objectifs indicatifs quantitatifs pour fin juin 2011 ont été atteints, de même que tous les critères de réalisation pour fin septembre. Les réformes structurelles liées à la septième revue ont également été mises en œuvre. En juillet 2011, la banque centrale a recruté le cabinet d’audit international et en novembre 2011, elle a présenté le rapport sur les audits spéciaux au Conseil général, au Comité d’audit, et au Ministre des Finances. Le Ministère des Finances a adopté en novembre 2011 les procédures destinées à renforcer les contrôleurs d’engagements de dépenses.

III. PROPOSITION D’UN NOUVEL ACCORD FEC - POLITIQUES FUTURES

7. **Le programme proposé pour 2012-14 se fonde sur le bilan de l’évaluation ex-post et sur les objectifs définis dans la nouvelle stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSRP-II).** L’évaluation ex-post a souligné l’importance d’assouplir le taux de change pour mieux absorber les chocs des termes de l’échange, de reconstituer les marges de manœuvre budgétaires, et de préserver la viabilité de la dette. L’un des fondements essentiels du nouveau DSRP est la transformation de l’économie du pays pour assurer une croissance soutenue et la création d’emplois en allégeant les principales entraves à la croissance.

8. **Le nouveau programme FEC coïncidera avec le lancement du nouveau DSRP-II.** Le rapport d’étape annuel 2010 sur le DSRP du Burundi pour la période 2006–09 a mis en lumière les progrès accomplis au regard de la plupart des indicateurs sociaux, de gouvernance et de sécurité, tout en précisant qu’il restait encore beaucoup plus à faire pour stimuler la croissance, notamment dans les régions rurales². Le DSRP pour 2012-14, qui devrait être approuvé début 2012, a été préparé en collaboration avec la société civile, le secteur privé, et les partenaires au développement. Il est axé sur : i) le renforcement de l’État de droit, la bonne gouvernance et la promotion de l’égalité homes-femmes; ii) la transformation de l’économie du Burundi pour assurer une croissance soutenue et la création d’emplois; iii) l’amélioration du taux d’accessibilité et de la qualité des services de base et le renforcement de la solidarité nationale; et iv) la promotion d’une gestion de l’environnement compatible avec le développement durable (MPEF, §3).

9. **Les mesures du programme proposé au titre d’un accord FEC tiennent compte de la fragilité du Burundi et devraient contribuer à :** i) intensifier la mobilisation des recettes; ii) renforcer les politiques de gestion des finances publiques et de la dette; iii) assouplir le taux de change; et iv) améliorer le climat des affaires³. Selon un récent rapport de la Commission de consolidation de la paix des Nations-Unies, la situation sécuritaire s’est quelque peu améliorée et un approfondissement du dialogue national contribuerait à préserver le dividende de la paix. L’accord FEC proposé concorde avec les initiatives des principaux partenaires au

² Burundi: Document de stratégie de réduction de la pauvreté - rapport d’étape 2010 (Rapport du FMI N° 11/53).

³ Il s’agit entre autres d’harmoniser l’impôt sur le revenu et les droits d’accise avec les directives de la Communauté d’Afrique de l’Est.

développement, notamment celles de la Banque mondiale dans les secteurs de l'électricité, de l'éducation, du café et de la santé, celles de la Banque Africaine de développement en matière d'infrastructures, celles des bailleurs de fonds bilatéraux pour la mobilisation des recettes et la gouvernance, et celles de la Commission de consolidation de la paix des Nations-Unies pour la réinsertion des anciens combattants. Le programme prévoit de consolider les succès rapides obtenus dans le cadre des accords précédents tels que les dispositifs de protection sociale dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

A. Perspectives macroéconomiques

10. **Les perspectives macroéconomiques à moyen terme demeurent dans l'ensemble positives.** La croissance du PIB réel, entraînée par les secteurs de l'agriculture, des travaux publics et du tourisme, et par l'amélioration de l'approvisionnement en électricité, devrait d'après les projections connaître une progression régulière à moyen terme, tandis que l'inflation devrait graduellement baisser pour passer en dessous de la barre des 10 % sous l'effet du resserrement de la politique monétaire⁴. Le redémarrage du processus de privatisation dans la filière du café et la cession d'autres actifs de l'État (hôtels et parts de capitaux bancaires) devraient également redynamiser l'activité économique.

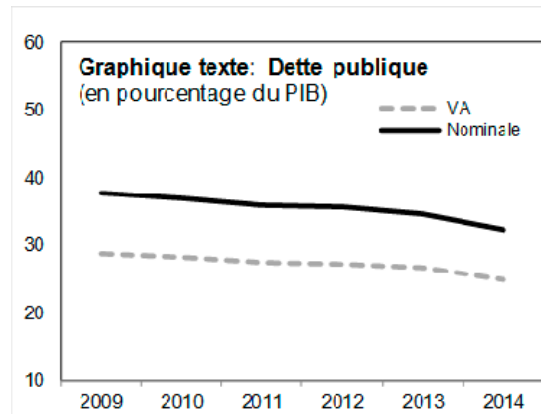
11. **Les risques pesant sur ces perspectives demeurent néanmoins élevés,** et proviennent essentiellement de la situation sécuritaire et du contexte extérieur. La crise de la dette dans les pays de la zone euro risque d'avoir des retombées négatives par le biais des échanges et suscite des incertitudes quant à l'appui des bailleurs de fonds. Des chocs au niveau de l'offre pourraient entraîner une hausse des cours du pétrole, aggravant encore les tensions inflationnistes et budgétaires.

⁴ Le secteur du tourisme apparaît comme un secteur d'avenir ayant une forte interaction avec le secteur de l'agriculture.

B. Politique budgétaire et réformes y afférentes

12. **L'impératif de viabilité de la dette sera le point d'ancrage de la politique budgétaire à moyen terme** (MPEF, §24 et 26). Pour éviter une

dynamique insoutenable de la dette, il sera essentiel de maintenir une position budgétaire prudente et de continuer à recourir principalement aux dons et aux prêts hautement concessionnels. La politique budgétaire doit viser à réduire les vulnérabilités de la dette à moyen terme, étant donné notamment la baisse de l'appui budgétaire et la réorientation des bailleurs de fonds vers le financement de projets plutôt que vers des dons budgétaires. En conséquence, dans le cadre du programme proposé, l'ancrage budgétaire imposera une limite de zéro aux



emprunts extérieurs non concessionnels de l'État et impliquera une trajectoire progressive à la baisse du ratio de la dette intérieure par rapport au PIB, de façon à réduire plus facilement le total de la dette par rapport au PIB en valeur actualisée (voir graphique-texte). Les recettes devraient augmenter d'après les projections, sous l'effet des bienfaits des réformes en cours de l'administration des recettes et de la politique fiscale qui favorisent l'élargissement de l'assiette. Le total des dépenses dans le PIB devrait diminuer, sous l'effet de la baisse des dons. Néanmoins, avec à la fois une meilleure composition des dépenses et un renforcement des contrôles, il devrait être possible de diminuer les dépenses courantes et de réorienter les ressources vers des dépenses essentielles d'investissement et de lutte contre la pauvreté.

13. **Selon les projections, le déficit global devrait se creuser en 2012 à 3½ % du PIB, tout en restant dans les limites de la viabilité de la dette** (MPEF, §28). Ce creusement du déficit est dû à une baisse des dons programme (2,8 % du PIB) qui n'est que partiellement compensée par une hausse des recettes et une diminution des dépenses; il est aussi dû à une hausse des dépenses d'investissements pour la construction de la centrale hydroélectrique de Kabu 16 (0,5 % du PIB en 2012; voir encadré 1)⁵. L'augmentation des dépenses au titre de ce projet entraînerait dans un premier temps une hausse des ratios de la VA de la dette extérieure et du service de la dette par rapport aux exportations mais n'aggraverait pas de façon importante ni persistante les vulnérabilités de la dette (Rapport du FMI N°11/115). Les recettes hors dons devraient, d'après les projections, augmenter d'environ ¾ de point de pourcentage pour représenter 16,2 % du PIB. Il est prévu de réorienter la composition des dépenses vers les dépenses d'investissement en limitant les dépenses courantes (les dépenses courantes, hors programmes financés par des dons spécifiquement affectés, diminueraient de 0,8 % du PIB).

14. **À moyen terme, améliorer la mobilisation des recettes constituera une priorité fondamentale pour répondre aux besoins urgents en infrastructures, satisfaire les**

⁵ La baisse des dons extérieurs s'explique en partie par le décaissement fin 2011 de dons prévus en 2012 (§4).

revendications sociales croissantes, et réduire la dépendance à l'égard de l'aide (MPEF, §28). La création de l'Office burundais des recettes (OBR), devenu opérationnel au cours du second semestre de 2010, a considérablement contribué à atteindre ces objectifs : les recettes hors dons ont déjà augmenté de près de 1,9 % du PIB entre 2009 et 2011. Plusieurs autres réformes ciblées de l'administration fiscal-douanière, entreprises sur recommandation du Département des finances publiques du FMI, restent à terminer ou à consolider⁶. Les autorités sont résolues à mettre en œuvre les réformes de politique fiscale qui joueront également un rôle essentiel pour améliorer le climat des affaires, en harmonisant l'impôt sur le revenu et les droits d'accise sur les directives de la CAE et en élargissant l'assiette fiscale grâce à une rationalisation du régime d'exonérations.

15. Consolider les résultats des précédentes réformes de gestion des finances publiques sera fondamental pour améliorer la gouvernance et la transparence budgétaires et garantir l'appui futur des bailleurs de fonds (MPEF, §35). Même si des incertitudes planent sur les perspectives d'appui des bailleurs de fonds, étant donné les difficultés budgétaires auxquelles certains des plus grands d'entre eux sont confrontés, il serait possible de transposer les succès enregistrés récemment par les fonds communs (*basket funds*) multi-bailleurs, ciblés sur des secteurs particuliers. La nouvelle loi organique de GFP approuvée en 2008 a introduit d'importantes innovations qui doivent être mises en œuvre à moyen terme⁷. Les autorités prévoient de mener à leur terme en 2012 les réformes en cours de gestion des finances publiques, notamment la mise en œuvre de contrats de performance de gestion avec les entreprises publiques telles que la REGIDESO (voir encadré 1), et d'adopter une nouvelle stratégie de GFP au cours du premier trimestre 2012.

16. Les pouvoirs publics sont résolus à maîtriser la masse salariale à moyen terme. Le budget de 2012 ne prévoit des recrutements que dans les secteurs prioritaires de la santé et de l'éducation et la masse salariale devrait d'après les projections être maîtrisée à environ 8,3 % du PIB, soit en retrait de 0,4 % par rapport à 2011. Par ailleurs, il est prévu de ne procéder à aucune embauche nette dans les secteurs non prioritaires et de limiter les hausses de salaire nominal pour assurer la viabilité de la masse salariale. Les revendications salariales de certains services techniques essentiels pourraient faire peser un risque à moyen terme sur la maîtrise de la masse salariale, notamment si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre d'une refonte totale de la fonction publique.

⁶ Les grandes réformes en cours sont notamment : l'adoption de nouvelles réglementations et procédures pour régir les importations de pétrole, l'immatriculation complète de tous les contribuables, l'informatisation des bureaux de l'OBR et leur interconnexion, la mise en place de contrôles basés sur les risques, la modification des dispositions sur la TVA, et la révision du régime fiscal pour les petits contribuables.

⁷ Les réformes prévues par la loi organique de GFP pour la période 2013-2016 sont notamment : la budgétisation de programmes, la décentralisation des autorisations de paiement, le passage aux contrôles basés sur les risques et la mise en place d'une nouvelle comptabilité d'exercice. Les principales étapes par lesquelles doivent passer ces réformes à moyen terme sont un décret sur la gouvernance budgétaire, une nouvelle classification budgétaire, une clarification des règles sur le compte unique du Trésor, la réorganisation du Ministère des Finances et l'audit du système informatique.

17. **Renforcer la gestion de la dette est crucial pour élaborer une stratégie de d'endettement à moyen terme viable** (MPEF, §26). Le Burundi reste en situation de risque élevé de surendettement et il sera impératif d'assurer une gestion prudente de la dette pour en favoriser la viabilité à moyen terme. Les autorités mettront en œuvre une stratégie de la dette à moyen terme sur la base des résultats de l'évaluation de la performance en matière de gestion de la dette, qui sera entreprise par la Banque mondiale (DeMPA). Le gouvernement est également résolu à améliorer ses capacités de gestion de la dette pour réduire son risque de surendettement d'«élevé» à «modéré».

18. **La mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette (AVD) révèle encore un risque élevé de surendettement pour le Burundi, similaire aux scénarios mis au point il y a un an.** Les ratios de la valeur actualisée de la dette et du service de la dette par rapport aux exportations devraient, d'après les projections, rester supérieurs aux seuils pertinents même dans le cadre des scénarios de référence, tandis que les autres indicateurs de la dette extérieure devraient rester inférieurs aux seuils indicatifs. Ce dernier résultat s'explique par la révision à la hausse du PIB (qui a un impact sur les ratios de la dette et du service de la dette par rapport au PIB, voir encadré 3). Les perspectives de viabilité de la dette dépendront de la poursuite de l'assainissement des finances publiques et du maintien de la croissance économique.

IV. POLITIQUES MONÉTAIRE ET DE CHANGE ET PROBLÉMATIQUE DU SECTEUR FINANCIER

19. **La politique monétaire sera axée sur l'ancrage des anticipations inflationnistes et sur la baisse de l'inflation.** Les prix alimentaires et pétroliers internationaux sont restés élevés, entraînant une inflation supérieure à 10 % tandis que les effets de second tour ont contribué à une hausse de l'inflation sous-jacente. Les autorités assurent un suivi rapproché des conditions monétaires et se tiennent prêtes à durcir encore la politique monétaire en augmentant le taux d'intérêt des appels d'offres de liquidités.

20. **Une étroite collaboration entre la banque centrale et le Ministère des Finances est essentielle pour améliorer la gestion des liquidités et pour atteindre l'objectif d'inflation (MPEF, §26).** Le Comité de gestion de la trésorerie se réunira régulièrement pour apporter les informations périodiques nécessaires aux activités de gestion des liquidités et se centrera sur l'impact des décaissements de l'État sur la base monétaire et sur les transactions du marché des changes.

21. **Un assouplissement du taux de change permettra à l'économie de mieux absorber les chocs des termes de l'échange (MPEF, §25)⁸.** Dans le droit fil de l'assistance technique apportée par le FMI, les autorités vont renforcer les transactions sur le marché des changes i) en passant à une périodicité hebdomadaire plutôt que quotidienne des adjudications sur le marché des changes pour permettre le développement d'un marché interbancaire et ii) en améliorant l'organisation du marché des changes et le calcul du taux de change de référence pour mieux tenir compte des conditions du marché.

⁸ Le régime de taux de change est de facto qualifié de «stabilisé» et de jure de «flottant».

22. **La banque centrale s'attaque aux vulnérabilités du secteur bancaire en suivant la stratégie du secteur financier qui vient d'être adoptée (MPEF §37).** Une nouvelle loi bancaire et des textes visant à améliorer le système de paiements, préparés avec l'aide de la Banque mondiale et en conformité avec les normes internationales, devraient également être approuvés en 2012. Un système de paiements plus moderne et plus développé donnera un nouvel élan au secteur bancaire en assurant une meilleure intégration sur les marchés financiers régionaux et un approfondissement des circuits financiers à l'intérieur du pays. La supervision bancaire a également été renforcée par le biais de contrôles sur place conformément aux procédures de supervision basées sur les risques (tableau 9).

23. **La banque centrale continuera à renforcer ses contrôles internes et ses sauvegardes (MPEF, §18).** L'audit spécial des décaissements et des transferts intérieurs réalisés par la BRB pour le compte de l'État ou de ses créanciers se poursuivra tout au long de 2012. Comme cela a déjà été fait, le gouvernement recrutera un auditeur international pour i) contrôler la parfaite mise en œuvre de toutes les recommandations faites par l'audit spécial de 2011, ii) vérifier à titre expérimental les contrôles sur les décaissements et transferts intérieurs importants réalisés entre juillet 2011 et fin mars 2012, et iii) évaluer l'adoption effective du nouveau décret qui vient d'être adopté pour remplacer le règlement général de comptabilité publique devenu obsolète (RGCP 1964) et qui énonce les procédures de référence régissant les décaissements au titre des dépenses publiques. Étant donné la récente augmentation du niveau d'accès et le nouveau programme proposé, il est également prévu qu'une mission d'évaluation des sauvegardes du FMI soit conduite et qu'une mise à jour du rapport sur les sauvegardes soit réalisée, avant la première revue au titre du nouvel accord FEC proposé.

Encadré 1. Problématique du secteur de l'électricité au Burundi

La pénurie d'énergie constitue un handicap majeur qui entrave la croissance économique du Burundi. Avec une demande en énergie estimée à 52 MW par rapport à une offre de 30 MW, le déficit énergétique représente un obstacle majeur à la croissance, et impose en conséquence au pays des délestages fréquents et prolongés. Selon les rapports *Doing Business* de la Banque mondiale, 72 % des entreprises citent le manque de fiabilité de l'approvisionnement en électricité comme une grave contrainte. Moins de 2 % des ménages burundais ont actuellement accès à l'électricité, la consommation moyenne d'électricité des ménages ne se situant qu'à 23 kWh/par habitant par an, soit l'un des taux les plus faibles d'Afrique. Ce secteur n'ayant fait l'objet d'aucun investissement depuis le début de la guerre civile en 1993, l'accès à l'électricité dans les grandes villes a reculé de moitié alors que la population urbaine a doublé.

Trois entreprises participent à l'approvisionnement et à la distribution de l'eau et de l'électricité. L'entreprise publique REGIDESO opère sous la houlette du Ministère de l'eau, de l'énergie et des mines. La Direction Générale de l'Hydraulique et de l'Électricité Rurale est une entité autonome responsable de l'approvisionnement en eau et en électricité des régions rurales. Une troisième société, SINELAC (Société Internationale d'Énergie des Pays des Grands Lacs) est un important fournisseur régional d'électricité pour la REGIDESO. Créée en partenariat entre le Burundi, le Rwanda et la République démocratique du Congo, la SINELAC a pour mission de développer et d'exploiter des projets d'électricité au niveau régional. L'électricité au Burundi est produite essentiellement par sept centrales hydroélectriques d'une capacité totale d'environ 28,7 MW, et en partie par un générateur thermique d'une capacité de 5,5 MW.

Plusieurs projets sont prévus pour remédier au déficit énergétique. Il ressort de diverses études que le Burundi pourrait avoir un potentiel hydro-énergétique allant jusqu'à 300 MW si le pays tirait pleinement parti de ses ressources en eau. Le déficit actuel au niveau de l'offre varie selon les saisons entre 13 et 23,5 MW. Pour remédier à la pénurie d'énergie, les autorités prévoient de mettre en service la centrale hydroélectrique de Kabu 16, projet de 20 MW qui pourrait être développé dans les 3 prochaines années pour aider à combler le déficit avant la mise en exploitation des centrales hydroélectriques régionales, notamment celles de Rusumo, Mpanda, et Rusizi. Par ailleurs, la REGIDESO compte se procurer de l'énergie auprès de fournisseurs d'énergie thermique, bien qu'à un coût trois fois supérieur à celui de l'énergie hydraulique.

Avec l'assistance de la Banque mondiale, les autorités s'emploient à renforcer les activités financières de la REGIDESO. Les réformes visent à consolider la gestion financière de la REGIDESO, notamment les mesures de recouvrement des coûts, essentielles pour étayer les sauvegardes destinées à limiter l'ampleur des transferts budgétaires. Ces mesures incluent notamment une série de révisions tarifaires pour tenir compte des coûts opérationnels, la mise en œuvre d'un mécanisme de répercussion du coût du carburant et une augmentation de la base de revenus (par des systèmes de cartes prépayées et de compteurs) qui passerait ainsi de 50 % des abonnés à la fois publics et privés à près de 80 % en 2012. Un auditeur indépendant a été recruté pour veiller à la bonne mise en œuvre d'un contrat de performance de cinq ans entre l'entreprise d'électricité et le gouvernement dans le cadre du processus de restructuration et de recapitalisation de la REGIDESO, appuyé par la Banque mondiale.

V. AUTRES RÉFORMES ESSENTIELLES À LA CROISSANCE

24. **Il est essentiel de mettre rapidement en œuvre des réformes propices à la croissance pour améliorer au maximum les perspectives de croissance à moyen terme (MPEF, §33 et §38).** Il s'agit notamment de mesures destinées à améliorer le climat des affaires, de réformes structurelles dans les secteurs de l'électricité et du café, et du redémarrage du processus de privatisation des stations de lavage du café avec l'assistance de la Banque mondiale, commencé fin 2011 (voir encadré 2). La réussite du processus de privatisation des hôtels et des stations de lavage du café sera cruciale pour attirer de nouveaux investissements, pour accélérer les efforts de revalorisation du café burundais afin de le positionner sur le segment des cafés de qualité supérieure et pour développer le secteur du tourisme⁹.

25. **L'amélioration de la structure réglementaire est vitale pour favoriser la croissance (MPEF, §42–§43).** Le Burundi a été classé comme l'un des premiers pays réformateurs dans le Rapport *Doing Business* de 2012 préparé par la Banque mondiale. Il s'est ainsi hissé de 8 places au classement, quoique parti d'un niveau très bas, grâce aux efforts déployés par les autorités pour protéger les investisseurs. Néanmoins, le pays est toujours placé en fin de classement dans la plupart des catégories. Les autorités, en collaboration avec la Banque mondiale, ont identifié plusieurs réformes essentielles pour améliorer le climat des affaires, notamment la protection des investisseurs moyennant des amendements au Code des sociétés privées et des mesures pour réduire les délais et le nombre de procédures requis en vue i) d'obtenir un permis de construire; ii) de transférer un bien; et iii) de créer une entreprise.

VI. QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

26. **Les faibles capacités statistiques de l'État burundais limitent ses possibilités de mettre en place de solides politiques économiques et sociales (MPEF, §46).** La production de comptes nationaux fiables s'est arrêtée au moment de la guerre civile en 1993, et n'a repris que récemment avec la production de chiffres révisés du PIB pour la période 2005–08 conformément au SCN 93 (encadré 3)¹⁰. En vue d'améliorer les capacités statistiques du gouvernement, l'Institut national des statistiques prévoit de recruter du personnel supplémentaire et de le déployer dans différents ministères de façon à élargir l'étendue des données utiles à l'élaboration des politiques publiques. Les autorités prévoient également de réviser le panier utilisé pour le calcul de l'indice des prix à la consommation, qui devra se fonder sur une enquête nationale auprès des ménages devant débiter au milieu de l'année 2012.

VII. MODALITÉS DU PROGRAMME ET RISQUES

27. **Le nouvel accord triennal serait basé sur un accès à 30 millions de DTS (39 % de la quote-part).** Ce montant serait décaissé en sept tranches (tableau 7), pour contribuer à maintenir

⁹ Les groupes Hilton et Serena ont acquis des biens privatisés, et augmenté la capacité existante de 150 chambres.

¹⁰ Le gouvernement a publié les données de comptabilité nationale pour la période 2005–08 le 18 novembre à l'occasion d'une conférence nationale sur les statistiques.

les réserves de change à un niveau d'environ 4 mois et demi d'importations et servir ainsi d'amortisseur de chocs extérieurs. Le niveau d'accès proposé, inférieur à la norme, s'explique par les vulnérabilités du Burundi et simultanément par l'anticipation d'une présence prolongée du FMI. Le nouvel accord proposé entrerait en vigueur après expiration du présent accord fin janvier 2012. Il comporterait des revues semestrielles. Le programme de 2012 sera évalué à partir des critères de réalisation à fin mars et fin septembre 2012, des critères de réalisation continus et des objectifs indicatifs pour fin juin et fin décembre 2012 (MPEF, tableau I.2) ainsi qu'à partir des repères structurels dans des domaines essentiels à sa réussite (MPEF, tableau I.4). Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs sont définis dans le Protocole d'accord technique (PAT).

28. **La capacité du Burundi à rembourser le FMI est suffisante.** Le risque de surendettement du Burundi est jugé élevé en raison de l'étroitesse de sa gamme d'exportations. Cela dit, ses obligations actuelles et futures envers le FMI, mesurées en fonction des réserves officielles ou des exportations de biens et services, ne présentent pas de risque apparent de solvabilité ni de liquidité (tableau 6).

29. **Le plafond des emprunts non concessionnels a été rehaussé à titre exceptionnel en 2011 pour tenir compte d'un investissement très important en infrastructures.** Le 21 octobre, le Conseil d'administration du FMI a approuvé la modification du plafond de la dette extérieure non concessionnelle au titre de l'accord FEC, ce qui a permis aux autorités de ratifier un prêt avec un élément don d'environ 32 % pour la construction d'une centrale hydroélectrique¹¹. Le gouvernement considère les investissements dans le secteur de l'énergie comme indispensables pour accompagner la croissance économique étant donné les besoins du pays en la matière. La Banque mondiale a estimé le projet économiquement viable et indiqué que les autorités mettent en œuvre des mesures pour renforcer les activités financières de la REGIDESO (MPEF, §40). Les services du FMI ont cependant souligné la nécessité de continuer à recourir aux dons et aux prêts hautement concessionnels et d'inclure la REGIDESO dans le périmètre de la dette extérieure.

30. **Plusieurs risques internes et externes pèsent sur la réussite du programme proposé au titre de la FEC.** Les risques internes sont notamment les dérapages éventuels au niveau de la sécurité et de la capacité du gouvernement à mettre en œuvre les réformes du programme. Les risques externes proviennent d'une détérioration de la situation internationale, notamment l'incertitude des apports des bailleurs de fonds et les perturbations au niveau de l'offre de pétrole qui pourraient entraîner une hausse des cours. Si l'appui budgétaire devait s'avérer insuffisant, il conviendrait d'assainir davantage les finances publiques et de procéder à une nouvelle hiérarchisation des dépenses.

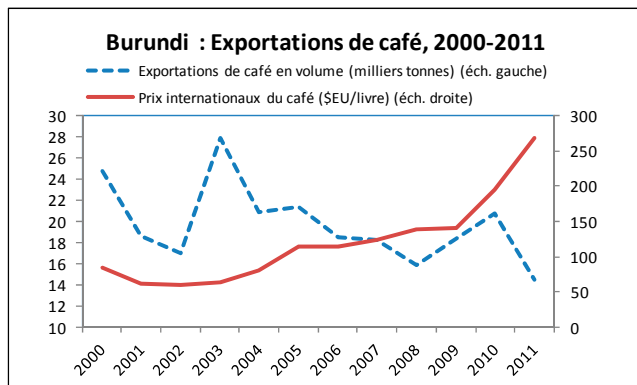
¹¹ Rapport du FMI N° 11/315.

Encadré 2: Filière du café au Burundi: défis et opportunités

Le café est l'épine dorsale de l'économie formelle du Burundi. Culture dominante, le café est produit par près de 800.000 ménages et a représenté 70 % des recettes d'exportation du pays en 2011 (3,3 % du PIB). Étant donné l'impact considérable qu'elle peut avoir sur la croissance et la réduction de la pauvreté, la filière du café a traditionnellement été ciblée par l'État burundais comme moteur de croissance, étant donné les ressources naturelles dont jouit le pays, avec un climat idéal pour la culture du café Arabica de grande qualité.

Malgré ses possibilités de devenir un grand pays exportateur en valeur et en volume, le Burundi a encore du mal à recueillir pleinement les fruits des réformes de la filière café.

Au cours d'une décennie où les cours mondiaux du café ont plus que triplé, le Burundi a vu ses exportations pratiquement diminuer de moitié sous les effets de la guerre civile, de la sécheresse, et surtout d'une restructuration incomplète du secteur. Selon les instituts de recherche, les agriculteurs et les acteurs de la filière, le Burundi aurait le potentiel d'exporter 60.000 tonnes de café entièrement lavé lors des années de pic de production (contre 15.000 tonnes en 2011) avec des améliorations de la productivité tout au long de la chaîne de valeur. Les acheteurs internationaux préfèrent les sources d'approvisionnement stables, mais la production a été volatile, en raison de pratiques inadéquates (faible utilisation d'engrais, entretien insuffisant des caféiers et dégradation des sols).



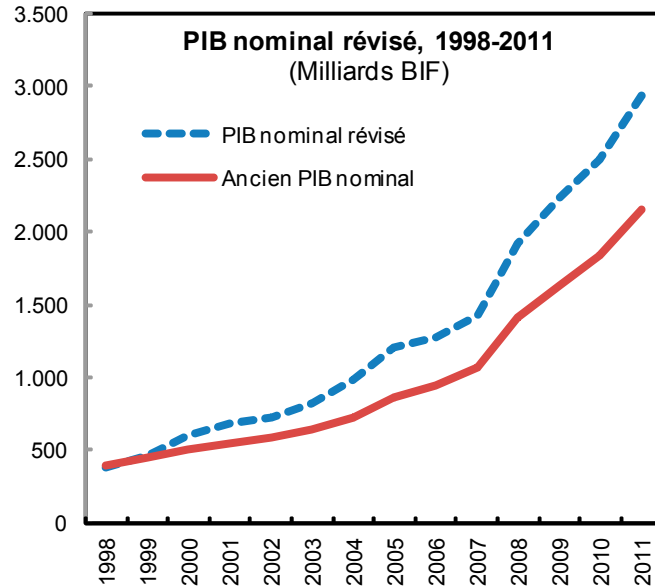
La filière du café reste structurée en trois grands axes détenus par l'État: les stations de lavage, la société de production et l'Office du Café du Burundi. La lenteur de l'exécution des réformes, notamment la privatisation des stations de lavage repoussée ces dix dernières années, a entravé la renaissance de la filière. Le premier processus de privatisation lancé en 2009 a révélé un manque d'intérêt initial des investisseurs internationaux en raison des difficultés du climat local des affaires et des craintes au niveau de la sécurité lors de la période pré-électorale de 2010. Seules 13 stations, sur un total de 117 mises en vente, ont été cédées lors du dernier cycle d'appel d'offres (2009).

La filière du café pourrait avoir un impact considérable sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Les réformes destinées à accroître la productivité de la filière sont en cours. Le deuxième cycle de privatisations, par appel d'offres international portant sur 104 stations de lavage, devrait commencer en 2012. Ce processus prévoit des partenariats entre des entreprises locales et des entreprises étrangères et permet aux producteurs locaux d'acquérir une participation de 25 % dans les stations de lavage. D'autres réformes prévoient l'abrogation de la convention de bail de 30 ans entre les entreprises de gestion des stations de lavage et l'Office du Café du Burundi, qui devrait encore libéraliser le secteur et encourager l'investissement privé. L'Office prévoit de rationaliser la structure réglementaire de la filière et proposera des mesures destinées à en améliorer l'efficacité générale. Parallèlement à d'autres réformes visant à améliorer le climat d'investissement, revaloriser le café burundais en le positionnant sur le segment des cafés de qualité supérieure pourrait insuffler un nouvel élan à la filière et favoriser l'investissement tout au long de la chaîne de valeur.

Encadré 3: Révision des comptes nationaux du Burundi pour la période 2005–08

En décembre 2011, le gouvernement du Burundi a adopté un nouvel ensemble de comptes macroéconomiques pour la période 2005–08. La production de statistiques fiables du PIB ayant été interrompue par la guerre civile, les niveaux de PIB ont été évalués sur la base des estimations de 1998 et révisés chaque année en fonction du Système de comptabilité nationale des Nations Unies de 1993. Cette révision de la comptabilité nationale a été réalisée avec l'assistance technique de la Banque africaine de développement.

Le PIB nominal a fait l'objet d'une révision à la hausse de près de 36 % pour la période 2005-08. En 2012, l'Institut des Statistique et des Études Économiques du Burundi (ISTEBU) prévoit de publier les chiffres révisés du PIB pour 2009 et 2010 et de revoir la composition de l'IPC sur la base d'une enquête auprès des ménages. Cette enquête permettra à l'ISTEBU de redéfinir l'IPC à partir d'un panier de produits de consommation plus actuel et géographiquement plus étendu.



VIII. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

31. **Le Burundi a enregistré des progrès soutenus dans la mise en œuvre des réformes au titre des programmes successifs appuyés par le FMI.** Les progrès ont été notables dans la mobilisation des recettes, dans la mise en œuvre de plusieurs réformes de gestion des finances publiques, et dans la conduite des politiques monétaire et budgétaire.

32. **Les résultats accomplis dans le cadre du programme en cours jettent les bases d'un nouvel accord.** Un travail soutenu de mobilisation des recettes sera essentiel pour doper les finances publiques dans un contexte d'incertitude des appuis budgétaires. Par ailleurs, les réformes de GFP en cours constitueront les fondements de la transparence et de la responsabilisation, atouts essentiels pour garantir un soutien continu du programme futur de la part des bailleurs de fonds.

33. **Respecter l'ancrage de la politique budgétaire à moyen terme est fondamental pour assurer la viabilité de la dette.** Les services du FMI encouragent les autorités à continuer à recourir aux dons et aux prêts hautement concessionnels et à maîtriser le financement intérieur pour étayer solidement la viabilité de la dette. La mise en œuvre d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme devrait renforcer les capacités de l'État à maîtriser les risques budgétaires, notamment ceux qui pourraient provenir du secteur de l'électricité.

34. **Les services du FMI soulignent la nécessité d'améliorer la coordination entre les politiques monétaire et budgétaire.** Cette collaboration sera cruciale face aux incertitudes qui planent sur l'appui budgétaire et pour assurer une gestion plus efficiente des liquidités. Par ailleurs, il conviendra de durcir encore la politique monétaire pour soulager les tensions liées à l'inflation et pour ancrer les anticipations inflationnistes, compte tenu du rôle des effets de second tour de la flambée des prix alimentaires et pétroliers dans l'augmentation de l'inflation sous-jacente.

35. **Sur la base des résultats obtenus par les autorités du Burundi et de la vigueur de leur programme, les services du FMI recommandent d'achever la septième revue au titre de l'accord FEC et d'approuver un nouvel accord triennal au titre de la FEC.** Le présent accord FEC arrivera à expiration au moment du dernier décaissement. Étant donné qu'un pays membre ne peut avoir deux accords en vigueur simultanément au titre du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC), un projet de décision préliminaire approuvant le nouvel accord FEC sera soumis à l'adoption du Conseil d'administration après expiration du présent accord au titre de la FEC.

Tableau 1. Burundi : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2009–14

	2009	2010	2011		2012	2013	2014
			Rév. Prog ¹ .	Proj.			
(Variation annuelle en pourcentage)							
Revenu national et prix							
Croissance du PIB réel	3,5	3,8	4,2	4,2	4,8	5,0	6,0
Déflateur du PIB	12,5	7,8	11,9	13,1	9,9	6,7	6,2
Prix à la consommation (moyenne période)	10,6	6,4	8,2	9,5	11,7	9,3	7,3
Prix à la consommation (fin de période)	4,6	4,1	14,0	14,3	10,3	8,4	6,1
Secteur extérieur							
Exportations, f.à.b. (\$EU)	-1,8	48,0	3,9	1,4	20,4	26,9	9,8
Importations, f.à.b. (\$EU)	25,2	16,1	23,0	6,7	0,2	-5,6	9,1
Exportations en volume	4,3	16,4	-22,8	-21,9	27,8	30,7	24,2
Importations en volume	23,8	-3,5	-1,6	1,3	3,7	-3,1	13,0
Termes de l'échange (détérioration = -)	19,6	-2,9	7,6	4,6	-2,5	-0,2	-9,5
(Variation en pourcentage de M2 en début de sauf indication contraire)							
Monnaie et crédit							
Avoirs extérieurs nets	3,1	-5,4	-0,5	-2,6	1,0		
Crédit intérieur	27,8	25,1	13,0	21,3	16,1		
État	17,1	7,4	2,9	3,9	8,1		
Secteur privé	13,7	17,0	10,2	17,4	7,9		
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	19,8	19,4	10,5	15,8	13,1		
Base monétaire (taux croissance 12 mois)	26,6	6,0	9,1	13,5	12,0		
(Pourcentage du PIB)							
Administrations publiques							
Recettes et dons	32,1	37,3	32,7	37,9	32,1	32,0	31,7
Recettes fiscales et non fiscales	13,6	14,6	14,3	15,5	16,2	16,6	16,7
Total dépenses	37,2	41,0	35,7	40,4	35,6	36,0	35,9
Prêts(+)/emprunts(-) nets	-5,0	-3,7	-3,0	-2,5	-3,5	-4,0	-4,2
Secteur extérieur							
Solde transactions courantes	-11,5	-9,9	-12,2	-12,5	-12,0	-9,2	-9,1
Balance des paiements globale	3,0	0,7	-0,9	-0,8	-0,2	0,3	0,1
Solde épargne-investissement							
Privé	-6,5	-6,3	-9,1	-9,9	-8,5	-5,2	-4,9
Public	-5,0	-3,7	-3,0	-2,5	-3,5	-4,0	-4,2
(Millions \$EU, sauf indication contraire)							
Secteur extérieur							
Réserves officielles brutes							
Millions \$EU	323	332	319	314	308	336	370
Mois d'importations	4,9	4,7	4,7	4,4	4,4	4,5	4,5
Ratio service de la dette/exportations (%)	1,7	1,4	6,9	4,2	5,8	7,2	9,5
<i>Pour mémoire:</i>							
PIB aux prix courants du marché (milliards BIF)	2233	2495	2901	2933	3367	3771	4233
PIB nominal par habitant (dollars EU)	224	245	267	269	291	315	346

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI 11/199, recalculé à partir de la révision faite par les autorités du PIB pour 2005-08 et base recalculée du déflateur du PIB à partir de la composition des dépenses de 2005.

Tableau 2. Burundi: Opérations financières de l'administration centrale, 2009–14

	2009	2010	2011		2012	2013	2014
			Rév Prog. ⁴	Proj.			
(Pourcentage du PIB)							
Recettes et dons	32,1	37,3	32,7	37,9	32,1	32,0	31,7
Recettes fiscales	12,5	13,7	13,4	14,4	15,1	15,4	15,6
Impôts sur les revenus, les bénéfiques et les plus-value:	3,8	4,4	4,2	4,7	5,0	5,1	5,1
Taxes sur les biens et services	6,6	7,8	7,8	8,3	8,6	8,9	9,0
Taxes sur les transactions et échanges internationaux	2,0	1,6	1,4	1,4	1,4	1,5	1,5
Impôts non classés ailleurs	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recettes non fiscales ¹	1,2	0,9	0,9	1,1	1,1	1,1	1,1
Dons	18,5	22,7	18,4	22,4	15,9	15,5	15,0
Appui programmes	3,6	5,0	6,5	5,4	2,6	2,0	1,6
Appui projets	7,8	7,3	6,9	11,0	8,4	9,3	9,3
Autre dons et transferts ²	7,1	10,4	5,0	5,9	4,8	4,2	4,1
Dépenses totales	37,2	41,0	35,7	40,4	35,6	36,0	35,9
Dépenses	24,7	29,0	24,3	24,9	21,5	20,9	20,7
Rémunération des employés	8,6	8,6	8,7	8,7	8,3	8,2	8,2
dont: secteurs prioritaires	5,1	5,5	6,1	5,2	5,1	5,2	5,3
dont: secteurs sécuritaires	2,5	2,1	1,5	2,7	2,4	2,3	2,1
Régularisation des arriérés de rémunération ³	0,0	0,8	0,8	0,8	0,0	0,0	0,0
Acquisition/consommation de biens et services	4,7	4,0	3,7	3,4	2,9	2,8	2,8
Subventions et prestations sociales	4,5	4,1	4,9	5,0	4,8	4,7	4,6
Intérêts	1,2	0,6	0,9	0,9	1,0	0,9	1,0
dont: intérieurs	0,7	0,5	0,8	0,8	0,9	0,8	0,8
Autres dépenses	5,8	10,9	5,3	6,2	4,5	4,2	4,1
dont: ressources intérieures	0,0	1,6	0,3	0,3	0,4	0,0	0,0
Acquisition nette d'actifs non financiers ¹	12,4	12,0	11,4	15,5	14,1	15,1	15,2
dont: ressources intérieures	2,6	2,0	3,0	3,3	3,7	3,5	3,6
Prêts(+)/emprunts(-) nets	-5,0	-3,7	-3,0	-2,5	-3,5	-4,0	-4,2
Acquisition nette d'actifs financiers	0,6	0,6	-0,1	-0,5	-1,0	-0,1	0,0
Dépôts	0,6	0,6	0,0	-0,5	-0,8	0,0	0,0
Prêts à l'appui des réformes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Actions et autres participations	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,2	0,0	0,0
Accumulation nette de passifs	4,4	3,9	3,0	2,0	2,5	3,3	3,1
Intérieur	3,7	2,2	1,6	1,0	1,0	1,0	1,0
Extérieur	0,7	1,7	1,4	1,0	1,5	2,3	2,1
Écart de financement/erreurs et omissions	1,3	0,4	0,0	0,0	0,0	0,7	1,0
(Milliards de BIF)							
Recettes et dons	717,3	930,6	947,5	1.111,9	1.079,5	1.208,4	1.342,6
Total dépenses	829,7	1.021,7	1.035,9	1.185,4	1.198,1	1.358,9	1.519,1
dont: Rémunération des employés	191,8	214,9	252,3	256,6	280,8	309,2	347,9
Écart de financement/erreurs et omissions	28,0	9,0	0,0	0,0	0,0	25,6	41,4
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
<i>Pour mémoire:</i>							
Financement intérieur net	3,1	1,6	1,6	1,4	1,8	1,0	1,0
Dépenses pro-pauvres	12,3	13,0	12,8	12,6	11,8	12,5	12,8
Dette Publique	37,8	37,0	34,4	35,9	35,6	34,7	32,3
dont: dette intérieure	14,6	15,2	14,1	13,9	13,1	12,7	12,3
PIB aux prix courants du marché (milliards BIF)	2.233	2.495	2.901	2.933	3.367	3.771	4.233

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Cession de capital fixe incluse dans recettes non fiscales plutôt que dans dépenses.

² Comprend Fonds Amison.

³ Correspond à rémunération due à la mise en œuvre rétroactive des statuts de la fonction publique (Rapport FMI 10/75; MPEF, §17).

⁴ Rapport du FMI 11/199, recalculé à partir de la révision faite par les autorités du PIB pour 2005-08 et base recalculée du déflateur du PIB à partir de la composition des dépenses de 2005.GDP deflator on 2005 expenditure composition.

Tableau 3. Burundi : Situation monétaire, 2009–12

	2009	2010	2011		2012
			Rev. Prog ¹ .	proj.	
(Miliards de BIF)					
Avoirs extérieurs nets	168,8	139,9	141,4	123,7	131,3
Banque centrale	118,7	104,3	97,8	80,0	79,6
Banques créatrices de monnaie	50,0	35,7	43,7	43,7	51,7
Avoirs intérieurs nets	500,3	644,9	758,7	790,5	908,3
Crédit intérieur	559,2	692,4	797,3	827,3	945,1
Créances nettes sur l'État	252,4	291,9	301,4	316,5	376,0
<i>Dont</i> : sur le Trésor	268,8	303,1	312,7	327,8	387,3
Crédit à l'économie	306,8	400,5	495,8	510,8	569,1
Autres postse, net (avoirs = +)	-58,9	-47,5	-38,6	-36,7	-36,7
M3	669,1	784,8	900,1	914,2	1039,6
Dépôts en devises	138,3	151,4	175,0	180,5	209,9
M2	530,8	633,5	725,1	733,7	829,7
Circulation fiduciaire	120,9	139,1	160,8	162,0	184,3
Dépôts en monnaie locale	409,9	494,4	564,3	571,7	645,4
Dépôts à vue	283,5	341,3	391,1	392,2	439,7
Quasi-monnaie	126,4	153,1	173,2	179,4	205,7
(Variation en % de M2 en début de période)					
Avoirs extérieurs nets	3,1	-5,4	0,2	-2,6	1,0
Banque centrale	1,3	-2,7	-1,0	-3,8	-0,1
Banques créatrices de monnaie	1,8	-2,7	1,3	1,3	1,1
Avoirs intérieurs nets	23,7	27,2	19,1	23,0	16,1
Crédit intérieur	27,8	25,1	17,4	21,3	16,1
Créances nettes sur l'État	17,1	7,4	2,3	3,9	8,1
Crédit à l'économie	10,6	17,7	15,2	17,4	7,9
<i>Dont</i> : secteur privé	13,7	17,0	15,2	17,4	7,9
M3	26,8	21,8	19,4	20,4	17,1
Dépôts en devises	7,0	2,5	3,8	4,6	4,0
M2	19,8	19,4	15,6	15,8	13,1
Circulation fiduciaire	1,9	3,4	3,5	3,6	3,0
Dépôts en monnaie locale	17,9	15,9	12,1	12,2	10,0
Dépôts à vue	13,6	10,9	7,9	8,0	6,5
Quasi-monnaie	4,3	5,0	4,2	4,2	3,6
<i>Pour mémoire :</i>					
Base monétaire (pourcentage variation 12 mois)	26,6	6,0	13,0	13,5	12,0
Vitesse de circulation (PIB/M2; fin de période)	4,2	3,9	2,9	4,0	4,1

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI 11/199.

Tableau 4. Burundi: Comptes de la banque centrale, 2010-12

	2010				2011				2012			
	Mar.	Juin	Sep.	Déc.	Mar.	Juin	Sep.	Déc.	Mar.	Juin	Sep.	Déc.
							Rév. Prog ¹ .			Proj.		
	(Milliards de BIF)											
Avoirs extérieurs nets	105,3	67,7	44,0	104,3	107,6	88,8	40,0	80,0	22,4	46,8	24,7	79,6
Avoirs	394,3	344,1	346,6	416,1	424,4	433,0	393,7	413,0	357,2	381,6	366,7	421,6
Engagements	289,1	276,3	302,6	311,8	316,9	344,3	353,7	333,0	334,8	334,8	342,0	342,0
Avoirs intérieurs nets	49,8	107,7	140,2	105,6	86,4	121,9	167,4	158,1	187,3	198,7	223,9	187,2
Crédit intérieur	136,1	177,8	198,9	182,9	146,8	166,1	217,3	209,4	235,4	232,6	256,0	238,5
Créances nettes sur l'État	151,8	171,5	194,7	183,9	144,5	158,8	189,7	196,7	154,0	179,8	213,8	216,3
Autres crédits	-15,7	6,3	4,2	-1,0	2,4	7,2	27,6	12,8	81,4	52,8	42,2	22,2
Autres postes, net (avoirs = +)	-86,3	-70,1	-58,7	-77,4	-60,5	-44,2	-49,8	-51,3	-48,0	-33,9	-32,1	-51,3
Base monétaire	155,1	175,4	184,1	209,8	193,9	210,6	207,4	238,1	209,7	245,4	248,6	266,8
Circulation fiduciaire	109,5	131,1	132,5	139,1	132,5	154,7	151,4	162,0	146,8	181,1	166,7	184,3
Réserves bancaires	26,4	23,7	30,4	45,7	39,3	27,3	33,1	49,8	40,8	35,8	58,9	56,2
Encaisse	15,9	16,5	16,8	16,7	17,3	17,6	17,1	16,7	17,3	17,6	17,1	16,7
Autres dépôts non bancaires	3,3	4,1	4,4	8,3	4,8	10,9	5,9	9,6	4,8	10,9	5,9	9,6
<i>Pour mémoire:</i>												
Avoirs extérieurs nets de la BRB (millions)	85,6	55,0	35,7	84,6	87,0	71,4	31,4	62,0	17,1	35,3	18,5	59,3

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI 11/199.

Tableau 5. Burundi : Balance des paiements, 2009–14

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
					Proj.	
	(Milliards de dollars EU)					
Solde des transactions courantes	-208,5	-200,4	-282,9	-301,1	-253,7	-281,2
(Hors transferts officiels)	-481,1	-509,1	-559,7	-528,3	-477,5	-505,1
Balance commerciale	-384,6	-424,6	-458,4	-438,5	-373,7	-406,5
Exportations, f.à.b.	68,4	101,2	102,7	123,6	156,9	172,3
<i>Dont</i> : café	39,6	69,7	67,3	86,4	120,4	134,2
Importations, f.à.b.	-453,0	-525,9	-561,1	-562,1	-530,6	-578,8
<i>Dont</i> : produits pétroliers	-57,4	-98,4	-133,7	-134,7	-139,4	-142,0
Services (net)	-247,3	-188,8	-210,0	-203,4	-223,0	-224,8
Revenu (net)	-8,4	-10,3	-10,8	-11,6	-12,3	-13,2
Transferts courants (net)	431,8	423,2	396,3	352,4	355,2	363,2
<i>Dont</i> : officiels (net)	272,6	308,7	276,8	227,2	223,7	223,9
Compte de capital ¹	1249,4	148,2	258,4	215,3	258,4	284,3
<i>Dont</i> : allègement PPTE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Dont</i> : remise de dette	1057,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Dont</i> : autres transferts (don IADM)	51,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte d'opérations financières	-1007,9	58,1	6,9	79,8	4,2	1,2
Investissement direct	0,3	0,8	1,4	35,2	36,9	38,8
Autres investissements	-1008,3	57,3	5,5	44,7	-32,8	-37,6
Avoirs	-43,4	-30,0	-30,4	-31,9	-41,0	-42,8
Engagements	-964,9	87,3	35,9	76,6	8,3	5,2
<i>Dont</i> : allocation DTS	95,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Erreurs et omissions	22,1	7,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	55,0	13,5	-17,6	-5,9	8,8	4,2
Financement (augmentation avoirs = -)	-55,0	-13,5	17,7	5,9	-27,8	-34,1
<i>Dont</i> : variation réserves officielles	-56,4	-9,2	18,3	5,7	-27,9	-34,3
<i>Dont</i> : Utilisation crédit FMI, existant et prospectif (net)	-28,3	20,3	18,8	7,9	5,2	-0,9
Achats et crédits	20,9	20,3	21,1	15,9	15,9	15,8
Remboursements	49,2	0,0	2,3	8,0	10,7	16,7
Écart de financement ²	0,0	0,0	0,0	0,0	19,0	29,9
<i>Dont</i> : autres donateurs	0,0	0,0	0,0	0,0	19,0	29,9
	Pourcentage du PIB, sauf indication contraire					
<i>Memorandum items:</i>						
Solde transactions courantes	-11,5	-9,9	-12,5	-12,0	-9,2	-9,1
Réserves officielles brutes						
Millions dollars EU	323	332	314	308	336	370
Mois d'importations	4,9	4,7	4,4	4,4	4,5	4,5
VA de la dette extérieure (% exportations biens et services)	211	151	174	162	167	170
Total dette extérieure	21	22	22	22	22	22
Prix du café (cents EU/livre)	142	194	268	246	245	210
PIB nominal (millions dollars EU)	1815	2024	2271	2507	2763	3095

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ À partir des informations préliminaires fournies par les bailleurs de fonds.² Financement escompté à partir de concours additionnels des bailleurs de fonds.

Tableau 6. Burundi : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2010–20

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
						Projections					
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants											
(Millions de DTS)											
Principal	0,0	1,4	5,0	6,7	10,6	12,5	13,0	11,4	10,0	7,3	4,6
Commissions et intérêts	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et prospectifs											
(Millions de DTS)											
Principal	0,0	1,4	5,0	6,7	10,6	12,5	13,0	12,0	12,5	11,8	11,1
Commissions et intérêts	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
Total des obligations sur la base des crédits existants et prospectifs											
(Millions de DTS)											
En % des exportations de biens et de services	0,0	1,2	4,1	4,6	6,0	6,9	7,1	5,5	5,1	4,3	3,6
En % du service de la dette ¹	0,4	30,1	65,8	63,3	67,5	58,9	59,0	51,5	48,5	44,0	39,9
En % des réserves officielles brutes	0,0	0,7	2,7	3,1	4,4	4,3	4,0	3,4	3,3	2,8	2,3
En % du PIB	0,0	0,1	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3
En % de la quote-part	0,0	1,9	6,8	9,0	14,0	16,5	17,1	15,8	16,4	15,4	14,5
Encours des crédits du FMI											
(Millions de DTS)											
En % des exportations de biens et de services	71,2	83,0	88,0	91,2	90,7	83,2	70,2	58,2	45,7	34,0	22,9
En % du service de la dette ¹	60,1	72,4	68,6	60,9	50,4	45,2	37,7	26,3	18,5	12,3	7,4
Percent of tax revenue	4.313,9	1.742,6	1.107,4	829,9	567,3	385,4	314,6	246,8	176,1	125,9	81,5
En % des réserves officielles brutes	32,7	41,8	44,7	41,0	37,2	28,3	21,4	16,4	12,0	7,9	4,6
En % de la quote-part	5,2	5,6	5,3	4,9	4,4	3,5	2,6	1,9	1,3	0,9	0,5
En % de la quote-part	92,5	107,7	114,2	118,5	117,7	108,0	91,2	75,6	59,4	44,1	29,7
Utilisation nette des crédits du FMI (en millions de DTS)											
Décaissements	13,2	11,8	5,0	3,3	-0,6	-7,5	-13,0	-12,0	-12,5	-11,8	-11,1
Remboursements et rachats	13,2	13,2	10,0	10,0	10,0	5,0	--	--	--	--	--
Remboursements et rachats	0,0	1,4	5,0	6,7	10,6	12,5	13,0	12,0	12,5	11,8	11,1
<i>Pour mémoire :</i>											
Exportations de biens et services (Millions \$EU)	180,7	181,0	199,4	232,6	278,5	284,5	287,8	341,3	381,4	426,6	477,2
Service de la dette (Millions \$EU)	2,5	7,5	12,4	17,1	24,8	33,4	34,4	36,4	40,1	41,7	43,3
Réserves officielles brutes (Millions \$EU)	332,2	313,3	306,5	345,7	377,8	455,2	507,3	547,4	589,1	660,1	762,3
PIB nominal (Millions \$EU)	2.099,8	2.356,5	2.600,6	2.866,8	3.211,2	3.659,9	4.157,9	4.724,1	5.356,7	6.074,2	6.881,1
Quote-part (Millions DTS)	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0

Sources : estimations et projections des services du FMI.

¹Le total du service de la dette comprend les rachats et remboursements au FMI.

Tableau 7. Burundi : Calendrier effectif et projeté des décaissements et revues au titre de la FEC, 2008–12

Date	Décaissements (Millions de DTS)	Conditions
15 juillet 2008	6,6	Approbation par le Conseil d'administration
9 février 2009	6,6	Achèvement de la première revue, à partir de l'observation des critères de réalisation à fin septembre 2008.
16 juillet 2009	6,6	Achèvement de la deuxième revue, à partir de l'observation des critères de réalisation à fin mars 2009.
12 février 2010	6,6	Achèvement de la troisième revue, à partir de l'observation des critères de réalisation à fin septembre 2009.
2 août 2010	6,6	Achèvement de la quatrième revue, à partir de l'observation des critères de réalisation à fin mars 2010.
15 janvier 2011	6,6	Achèvement de la cinquième revue, à partir de l'observation des critères de réalisation à fin septembre 2010.
15 août 2011	6,6	Achèvement de la sixième revue, à partir de l'observation des critères de réalisation à fin mars 2011.
15 janvier 2012	5,0	Achèvement de la septième revue, à partir de l'observation des critères de réalisation à fin septembre 2011.
Total accord FEC	51,2	

Tableau 8. Burundi : Calendrier provisoire des décaissements et revues au titre de la FEC, 2012–15

Date	Décaissement (Millions de DTS)	Pourcentage de la quote-part	Conditions
31 janvier 2012	1	1.3	Approbation par le Conseil d'administration
15 juillet 2012	4	5.2	Achèvement de la première revue, à partir de l'observation des critères de réalisation à fin mars 2012.
15 janvier 2013	5	6.5	Achèvement de la deuxième revue, à partir de l'observation des critères de réalisation à fin septembre 2012.
15 juillet 2013	5	6.5	Achèvement de la troisième revue, à partir de l'observation des critères de réalisation à fin mars 2013.
15 janvier 2014	5	6.5	Achèvement de la quatrième revue, à partir de l'observation des critères de réalisation à fin septembre 2013.
15 juillet 2014	5	6.5	Achèvement de la cinquième revue, à partir de l'observation des critères de réalisation à fin mars 2014.
15 janvier 2015	5	6.5	Achèvement de la sixième revue, à partir de l'observation des critères de réalisation à fin septembre 2014.
Total accord FEC	30	39	

Tableau 9. Burundi : Indicateurs de solidité du secteur bancaire, 2009–11

(en pourcentage, sauf indication contraire)

	2009	2010	2010	2010	2010	2011	2011	2011
	Déc.	Mar.	Juin	Sep.	Déc.	Mar.	Juin	Sept
Fonds propres								
Fonds propres/actifs pondérés (ratio solvabilité)	19,1	18,8	18,4	18,0	19,7	21,7	20,7	20,0
Fonds propres de base (Tier 1)/actifs pondérés ¹	15,5	15,4	15,4	15,1	16,9	18,9	18,1	17,6
Qualité des actifs								
Prêts improductifs (en % du total des prêts bruts)	13,0	12,7	11,8	10,6	10,0	8,8	7,6	7,3
Provisions (en % des prêts improductifs)	88,7	82,2	80,0	82,5	87,6	90,5	90,6	81,9
Prêts improductifs nets de provisions (en % des fonds propres)	5,4	8,4	9,1	7,5	4,3	2,8	2,6	5,0
Gros engagements (en % des fonds propres)	28,2	21,3	22,1	27,6	28,6	25,8	27,3	21,7
Taux de rentabilité								
Rendement des actifs	2,6	0,5	1,0	1,6	2,5	1,0	1,9	2,9
Rendement des fonds propres	22,8	4,7	8,4	13,3	21,8	6,7	13,2	20,3
Intérêts nets (en % du produit brut)	207,0	219,2	213,3	194,5	191,3	168,3	164,8	165,7
Coûts hors intérêts (en % du produit brut)	172,3	174,4	174,8	150,1	143,4	101,4	100,0	121,4
Liquidité								
Actifs liquides (en % des prêts accordés)	91,4	84,2	77,1	74,4	90,5	77,7	55,8	49,5
Actifs liquides (en % des engagements à court terme)	168,8	150,9	135,2	124,4	153,5	133,0	91,2	79,4

Sources : autorités burundaises.

LETTRE D'INTENTION

Bujumbura, le 19 décembre 2012

Madame Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
Washington, D.C., 20431

Madame la Directrice Générale,

1. Le Gouvernement du Burundi se félicite du soutien du Fonds Monétaire International dans l'atténuation des effets néfastes des chocs exogènes liés à la récente hausse des prix des produits énergétiques et denrées alimentaires sur l'économie du Burundi. Ces appuis additionnels ont permis d'amortir l'impact de ces chocs sur les finances publiques, la position extérieure du pays et les populations les plus vulnérables. Le gouvernement se réjouit également de l'acceptation par le Conseil d'Administration du FMI de la modification de la limite d'endettement extérieur non concessionnel, afin d'utiliser la ligne de crédit de 80 millions de Dollars EU contractée par l'Etat du Burundi auprès de l'Export Import Bank de l'Inde pour financer la Centrale hydroélectrique de Kabu 16.

2. Le Gouvernement vient d'achever la mise en œuvre du second accord triennal (2008-11) appuyé par la Facilité Elargie de Crédit, dans un environnement extérieur défavorable caractérisé notamment par la crise économique mondiale et la hausse des prix des produits énergétiques et des denrées alimentaires. Toutefois, des progrès notables ont été enregistrés grâce aux réformes budgétaires, monétaires et structurelles qui ont permis la consolidation des acquis, notamment la stabilité macroéconomique.

3. L'incertitude de l'économie mondiale liée notamment à la crise de la dette souveraine dans la zone euro pose de sérieux risques sur les perspectives économiques du Burundi. En vue de consolider les acquis et maintenir le Burundi sur le chantier d'une croissance durable, le gouvernement a élaboré un nouveau programme économique à moyen terme pour la période 2012-14, en collaboration avec les services du FMI. Le nouveau programme économique et financier (2012-14) vise à : (1) améliorer davantage le recouvrement des recettes budgétaires ; (2) renforcer la gestion des finances publiques et développer une politique de gestion de la dette ; et (3) permettre une plus grande flexibilité du taux de change. Ce programme contribuera également à l'amélioration de l'environnement des affaires et au renforcement des réformes structurelles à moyen terme en vue de raffermir la compétitivité de l'économie. Ces priorités sont conformes aux orientations du nouveau Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté de Seconde Génération (CSLP-II).

4. Étant donné les progrès considérables accomplis dans la mise en œuvre du programme soutenu au titre de la FÉC, le Gouvernement du Burundi demande (i) l'acceptation de la septième revue du programme ainsi que le déboursement final au titre

de la FÉC pour un montant équivalent à 5 millions de DTS. Afin de soutenir les politiques économiques et financières de ce programme à moyen terme (2012-14), le gouvernement du Burundi sollicite également l'appui financier du FMI au titre de la FÉC pour un montant 30 millions de DTS, équivalent à 39 pour cent de sa quote-part, avec un premier déboursement de 1 million de DTS en date de l'approbation du programme par le conseil exécutif du FMI.

5. Le Gouvernement est convaincu que les mesures énoncées dans le Mémoire des Politiques Économiques et Financières sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme. Néanmoins, il reste disposé à prendre toute mesure supplémentaire qui s'imposerait à cet effet. Il consultera au préalable le FMI en ce qui concerne l'adoption de ces mesures et/ou la révision des politiques figurant dans le MPEF, conformément à la politique du FMI en la matière.

6. Le Gouvernement communiquera au FMI toutes les informations que celui-ci pourra lui demander pour assurer l'exécution du programme. Ces informations, de même que les modalités de suivi de la mise en œuvre du programme et les critères de réalisation, objectifs quantitatifs et repères structurels sont précisées dans le Protocole d'Accord Technique, également joint à cette lettre. Le Burundi effectuera des revues avec le FMI sur une base semestrielle. Nous nous attendons à ce que la première revue soit complétée le 31 juillet 2012 et la deuxième revue sera complétée d'ici le 31 janvier 2013.

7. Les autorités du Burundi souhaitent que la présente lettre, le MPEF et le PAT qui l'accompagnent ainsi que le rapport des services du FMI sur la demande du nouvel accord FEC soient rendus publics. Elles autorisent par conséquent leur publication et leur affichage sur le site internet du FMI une fois que l'accord du Conseil d'Administration aura été obtenu. Ces documents seront également affichés sur les sites officiels du Gouvernement du Burundi. Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre haute considération.

/s/

Clotilde NIZIGAMA
Ministre des Finances

/s/

Gaspard SINDAYIGAYA
Gouverneur, Banque de la République du Burundi

/s/

Gervais RUFYIKIRI
Deuxième Vice-Président, République du Burundi

Pièces jointes : Mémoire des politiques économiques et financières (MPEF)
Protocole d'accord technique (PAT)

MEMORANDUM DE POLITIQUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

I. INTRODUCTION

1. Le Burundi sort d'une longue période de conflits et grâce aux interventions des Agences des Nations Unies et des autres partenaires bilatéraux et multilatéraux, des progrès notables ont été accomplis dans la reconstruction des infrastructures publiques; le désarmement de la population civile, la démobilisation et la réintégration des anciens combattants ; le rapatriement des réfugiés ; la bonne gouvernance ; le renforcement de la justice ; et la promotion des Droits de l'Homme. Par ailleurs, dans ses déclarations, le Gouvernement a pris conscience de l'importance du dialogue comme mode de gestion des conflits. Toutefois les défis restent considérables dans le domaine de la sécurité, notamment dans les zones rurales où la présence des démobilisés démunis, vulnérables, sont des sources potentielles de manipulation.

2. La mise en œuvre du programme économique et financier ainsi que les réformes structurelles dans le cadre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) s'est déroulée dans un contexte difficile caractérisé par une hausse des prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers et par la pénurie d'électricité qui a engendré des délestages intempestifs entraînant le ralentissement de la production industrielle. En dépit de ces contraintes, le Gouvernement a poursuivi résolument la mise en œuvre des politiques économiques appropriées et des réformes économiques, posant ainsi les jalons d'une croissance économique forte et inclusive.

3. En vue de consolider les acquis et maintenir le Burundi sur le chantier d'une croissance durable, le Gouvernement a élaboré un nouveau programme économique à moyen terme pour la période 2012-14, en collaboration avec les services du FMI. Ce Mémorandum présente la politique économique et financière que mènera le Gouvernement dans le cadre du nouveau programme et tire les leçons d'une évaluation ex-post de la mise en œuvre sur une longue période de programmes et analyse le cadre macro économique à moyen terme de l'action du Gouvernement. Les objectifs de ce programme sont conformes aux priorités énoncées dans le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté- deuxième génération (CSLP-2) à savoir : (i) promouvoir la croissance économique et préserver la stabilité macroéconomique, (ii) mobiliser les ressources intérieures, et (iii) renforcer la gestion des finances publiques et la gestion de la dette. Ce programme contribuera également à l'amélioration de l'environnement des affaires et au renforcement des réformes structurelles à moyen terme.

II. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE ET RESULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

A. Evolution Economique Recente

4. La reprise économique a été moins vigoureuse que prévue. La croissance économique est projetée à 4,2 pour cent en 2011, soit à un taux légèrement en dessous de la projection initiale. Cette contre-performance est essentiellement attribuable à un ralentissement de la demande intérieure du fait de la hausse des prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers ainsi que des délestages d'électricité persistants qui ont affecté la production industrielle et l'activité des autres secteurs de l'économie. La production du café a été nettement plus faible que prévue en raison de la cyclicité de la production du café. En ce qui concerne les prix, l'indice global des prix à la consommation est estimé à 13,3 pourcent à fin octobre et pourrait atteindre 14,3 pourcent en fin d'année 2011 du fait des chocs extérieurs liés à la hausse prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers.

5. La politique monétaire est demeurée prudente et quelque peu restrictive en fin d'année. La situation monétaire a été caractérisée par une croissance beaucoup plus faible de la masse monétaire au sens large, du fait de la forte baisse des avoirs extérieurs nets qui a plus que compensé l'expansion du crédit à l'économie. De plus, afin d'atténuer les effets de la hausse des prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers sur l'inflation, la Banque Centrale a relevé le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal en vue de freiner la demande de crédits du secteur privé et est disposée à resserrer davantage les conditions dans le cas où les pressions inflationnistes perdureraient.

6. La gestion des finances publiques est globalement satisfaisante en dépit du retard dans le décaissement des appuis budgétaires. Les recettes budgétaires recouvrées à fin septembre 2011 ont connu une croissance d'environ 28 pour cent à fin octobre comparée aux résultats de la même période en 2010 principalement en raison de l'amélioration des capacités administratives de l'OBR et d'une plus grande centralisation des recettes de l'Etat, en particulier les recettes non fiscales. De plus, les dépenses ont été contenues dans l'enveloppe prévue au budget malgré les effets défavorables des chocs pétroliers et alimentaires sur l'exécution du budget. Le niveau des dépenses courantes est en ligne avec les prévisions du programme avec la masse salariale qui se situerait à BIF 278,6 milliards comparée à une prévision budgétaire de BIF 272,8 milliards y compris la transposition. Les investissements publics financés sur ressources propres sont en deçà des projections initiales, se situant à BIF 97 milliards soit 76 pourcent du taux d'exécution, en raison de la faible capacité d'exécution et du retard des décaissements des appuis budgétaires.

7. La situation extérieure s'est nettement détériorée. Cette évolution tient à la dégradation du compte commercial due à la baisse des exportations de café du fait de mauvaises récoltes et de la hausse des prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers.

Le retard dans les décaissements des flux d'aide extérieure ont également contribué à la détérioration du compte courant estimé à 12,5 pour cent du PIB et à la dépréciation du franc burundais de 3,8 pour cent depuis le début de l'année. Les réserves officielles ont également baissé pour se situer à 4,4 mois d'importations.

B. Résultats de la mise en Œuvre du programme A fin 2011

8. La mise en œuvre du programme a été globalement satisfaisante. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin septembre (Tableau I.1) ont été atteints, notamment le Gouvernement (i) n'a pas contracté ou garanti de dettes extérieures à long terme à des conditions non concessionnelles¹; ni (ii) contracté ou garanti de dettes extérieures à court terme. En ce qui concerne les objectifs quantitatifs, ils ont été également respectés. Tous les repères structurels retenus ont été réalisés (Tableau I.3).

9. Dans le domaine de la gestion des finances publiques, les réformes se poursuivent à un rythme satisfaisant. Le décret portant le Règlement Général de Gestion des Budgets Publics a été signé par le Président de la République. Ce décret permettra de définir les règles d'exécution, de comptabilisation et de contrôle des recettes et dépenses des budgets des collectivités publiques ainsi que la gestion de leur patrimoine. Il définit également les attributions et les obligations de toute personne intervenant dans la gestion des budgets publics ainsi que les régimes de responsabilités et de sanctions qui leur sont applicables. En outre, la lettre de cadrage pour le projet de LF 2012 a été préparée en cohérence avec un cadrage de dépenses à moyen terme (CDMT) sur trois ans. Finalement, un premier budget d'affectation spéciale (BAS), financé par des bailleurs de fonds, a été créé dans le secteur de l'éducation. Au niveau du recouvrement des recettes, des actions visant à avoir des effets durables sur les recettes douanières ont été mises en œuvre. Ainsi, les autorités ont mené une campagne de sensibilisation auprès des contribuables, ont simplifié les procédures de dédouanement, et mis en place un contrôle de l'importation des produits pétroliers à l'entrée et à la sortie des entrepôts de pétrole de la Société d'Entreposage des Produits Pétroliers (SEP) et de l'INTERPETROL. Le système informatique SYDONIA++ a été étendu à d'autres postes douaniers, et l'installation du système RADDEX permettra une meilleure imputation des recettes douanières au niveau de la Communauté Est Africaine (CEA).

¹ Les autorités burundaises ont obtenu la modification du plafonnement à zéro de la dette extérieure non concessionnelle afin de ratifier le prêt de l'EXIM-Bank de l'Inde (US\$80 millions) pour financer la construction de la centrale hydroélectrique de Kabu 16. Le prêt présente un élément don de 31,6 % qui est inférieur au niveau de 50 % requis pour qu'un emprunt puisse être considéré concessionnel dans le cadre de la FÉC.

10. Dans le domaine de l'environnement des affaires, des progrès notables ont été enregistrés. Grâce au Comité de Pilotage présidé par le Deuxième Vice-Président, en vue de l'amélioration des indicateurs du « *Doing Business* », des réformes ont été réalisées en ce qui concerne (i) le transfert de la propriété ; (ii) la protection des investissements ; et (iii) le paiement des taxes. Ces réformes ont contribué à la progression du classement du Burundi du 177^{ème} rang au 169^{ème} rang selon respectivement « *Doing Business 2011* » et « *Doing Business 2012*; » ; soit un gain de 8 places sur la période.

11. Dans le domaine monétaire, au regard des résultats concluants des formations techniques dispensées aux banques commerciales pilotes, la Banque Centrale a mis en place les opérations de pension livrée en Avril 2011. Par ailleurs, suite à l'adoption de la stratégie de réforme du secteur financier par le Conseil des Ministres, des actions sont menées en vue de l'amélioration du cadre juridique. A cet égard, la Banque Centrale a élaboré un projet de loi relatif au système de paiement qui assure le caractère définitif des règlements et la protection des droits de compensation et des garanties financières. De plus, elle entend renforcer l'infrastructure financière avec l'informatisation de ses activités et la modernisation de son système de paiement (RTGS et la compensation électronique). L'élaboration du Plan de Développement du Marché Financier se poursuit avec le soutien des partenaires au développement.

12. Dans le cadre du renforcement de la supervision bancaire, la Banque Centrale bénéficie d'une assistance technique du FMI pour former les inspecteurs sur les procédures de supervision basée sur les risques et élaborer le manuel y relatif. Un projet de la loi bancaire a été élaboré grâce à l'appui de cette assistance technique. En outre, un projet de réglementation de banque à distance et transfert d'argent par téléphone mobile a été également élaboré. Par ailleurs, la Banque Centrale est en train de revoir le décret régissant les activités de microfinance afin de le moderniser et de le mettre en harmonie avec les meilleures pratiques internationales tout en le rendant plus propice au développement harmonieux des activités de microfinance. Cette révision permettra aux institutions de microfinance d'élargir sa clientèle et de diversifier la gamme de produits offerts. Par ailleurs, les banques commerciales transmettront leurs états financiers simulés en normes IFRS (International Financial Reporting Standards) à partir de fin décembre 2011, tout en conservant le système actuel. La migration définitive vers un reporting en IFRS est prévue à partir de juin 2012. Enfin, toutes les banques commerciales et les établissements financiers respectent l'exigence de capital social minimum de 10 et 6 milliards respectivement.

C. Leçons apprises

13. Depuis la fin du conflit, les autorités burundaises ont mis en œuvre de façon satisfaisante deux accords triennaux FRPC/FEC visant à relancer l'activité économique du pays, améliorer la gouvernance économique, consolider la paix et réduire la pauvreté. Dans ce contexte, des progrès significatifs ont été accomplis dans les réformes engagées dans les

domaines budgétaires et monétaires ; ce qui a permis de renforcer à long terme les bases de la croissance économique et de préserver la stabilité macroéconomique.

14. En dépit des chocs extérieurs liés à la hausse des prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers et de la crise économique mondiale, les autorités politiques ont maintenu les équilibres macroéconomiques relativement stables. En outre, la tendance à la baisse du PIB par habitant a été inversée. Toutefois les répercussions des chocs extérieurs sur les prix n'ont pu être jugulées entièrement et ont parfois compliqué la conduite de la politique monétaire et fiscale.

15. L'aide budgétaire des partenaires au développement a été déterminante dans la politique de stabilisation macroéconomique et dans la réalisation des priorités du Gouvernement dans les secteurs sociaux. Toutefois, le non-étalement et l'imprévisibilité des décaissements ont constitué des sources de difficultés de trésorerie dans l'exécution du budget qui pourraient être exacerbées par la récente décision des pays donateurs de modifier la composition de leurs appuis financiers en faveur des dons projets.

16. D'importants progrès ont été enregistrés dans la gestion des finances publiques. En vue d'améliorer l'efficacité de la dépense et de répondre aux préoccupations de gouvernance des partenaires au développement, la priorité a été accordée à la planification, à l'exécution et à la transparence des dépenses. Au niveau réglementaire, l'adoption en 2008 de la nouvelle loi organique relative aux finances publiques a introduit beaucoup de réformes pour une meilleure gestion des finances publiques. La mise en œuvre de la loi organique relative aux finances publiques a permis l'élaboration et la mise en place de la Convention Etat- BRB portant sur la fonction de «Caissier de l'Etat ». Le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques a été renforcé et des efforts importants ont été déployés pour la rationalisation de la chaîne de la dépense. Le Décret portant Règlement Général de Gestion des Budgets Publics qui vient d'être adopté permettra une meilleure transparence dans l'exécution du budget. Des progrès satisfaisants ont été accomplis en matière de gestion de la trésorerie de l'Etat et la mise en œuvre du compte unique du Trésor Public. Dans le domaine des marchés publics, un nouveau code des marchés publics a été adopté. De plus, les plans annuels de passation des marchés ont été préparés pour faciliter l'exécution transparente du budget. En ce qui concerne la nomenclature budgétaire, une nouvelle classification économique a été introduite avec le budget 2010, afin de l'harmoniser avec le nouveau plan comptable.

17. L'OBR est opérationnel et la mise en œuvre des réformes visant à moderniser les administrations fiscale et douanière a contribué à une forte amélioration de la collecte des recettes. Sur le plan fiscal, l'impôt sur les transactions a été remplacé par la TVA. De profondes réformes ont été menées aux douanes et aux impôts. En vue d'élargir l'assiette fiscale, des mesures ont été prises pour lutter contre la fraude, un programme de recensement

des contribuables est en cours et le numéro d'identifiant fiscal unique a été vulgarisé. Par ailleurs, l'informatisation des opérations de l'OBR est très avancée.

18. Dans le domaine monétaire, l'autonomie de la Banque Centrale a été renforcée sur le plan juridique et la politique monétaire a été modernisée. Le système des réserves obligatoires a été mis en conformité avec les bonnes pratiques, tandis que le système d'appels d'offres de liquidités a été réformé avec le déplafonnement des taux d'intérêts. Le contrôle des institutions financières a été renforcé et le capital minimum des banques a été rehaussé en conformité avec les accords de Bâle. La Banque Centrale continuera à mettre en oeuvre des mesures de sauvegarde financières suivant les recommandations de la dernière évaluation du FMI de juin 2008.

D. Défis

19. Sur le plan économique, la croissance n'a pas été à la hauteur des attentes. Avec un taux de croissance du PIB à peine supérieur à 4 pour cent, la création de richesse a été insuffisante pour réduire de façon significative le taux de pauvreté estimé à 67 pour cent de la population. De plus, le secteur primaire pourvoyeur d'emploi à plus de 97 pour cent de la population, a connu une progression beaucoup plus modeste qu'anticipée. Les pressions inflationnistes ont été maîtrisées grâce à une politique monétaire prudente, mais les prix sont demeurés relativement élevés du fait des chocs extérieurs.

20. L'imprévisibilité et le poids de l'aide extérieure demeure une source de préoccupations dans la gestion des finances publiques. A cet égard, il est impérieux qu'à l'avenir, les autorités préconisent la mise en oeuvre des réformes pour accroître l'efficacité de la dépense publique, notamment l'harmonisation des choix stratégiques, l'approche programme, le recours au CMDT et le renforcement des mécanismes de suivi-évaluation.

21. L'adhésion du Burundi à la CEA offre des opportunités inespérées de croissance économique, constituant une solution à son enclavement géographique et à la petite taille de son économie. Elle lui permet également d'avoir accès à un plus grand marché. Au cours des années précédentes, l'adhésion à la CEA a servi d'ancrage pour les réformes telles que la mise en application du Protocole de l'Union Douanière en 2009, qui inclut l'application du Tarif Extérieur Commun. Pour tirer profit de cette intégration, le Gouvernement poursuivra les réformes en vue de renforcer la crédibilité de sa politique économique en respectant les critères de convergence de la CEA, et en améliorant l'environnement des affaires par la simplification de la fiscalité et de la réglementation.

III. CADRE MACROECONOMIQUE A MOYEN TERME

22. Dans le contexte de la crise économique et financière de la zone EURO, le Burundi est confronté à la baisse de l'aide extérieure susceptible de contribuer à la détérioration de la situation extérieure et à la dégradation des finances publiques. Par conséquent, le nouveau

programme économique et financier (2012-14) vise à : (1) améliorer davantage le recouvrement des recettes budgétaires ; (2) renforcer la gestion des finances publiques et développer une politique de gestion de la dette ; (3) permettre une plus grande flexibilité du taux de change ; et (4) améliorer le climat des affaires. A cet égard, les actions viseront à consolider les acquis en matière de stabilité macroéconomique résultant de la mise en œuvre des programmes économiques précédents et aider davantage le Gouvernement à poursuivre sa politique de lutte contre la pauvreté dans le cadre du CSLP-2 dont la préparation devrait être achevée à fin 2011.

23. Les perspectives économiques sont favorables mais sujettes à des risques de dégradation à court terme. La croissance économique devrait atteindre 6,0 pour cent en 2014 soutenue par l'amélioration de la productivité et la diversification de l'activité agricole, et par des investissements accrus dans les secteurs de l'énergie électrique et du tourisme. Une décélération de l'inflation devrait ramener la hausse des prix à un chiffre grâce à une politique prudente de la demande. Dans le secteur extérieur, les exportations de café et des autres produits agricoles devraient connaître une forte augmentation et compenser l'augmentation escomptée des importations, en particulier les produits pétroliers. Par conséquent, le déficit du compte extérieur courant devrait s'améliorer et se situer à 9,1 pour cent du PIB en 2014. Toutefois, les risques de dégradation pèsent sur l'évolution future de l'économie en raison de la situation sécuritaire et de l'environnement extérieur caractérisée par les prix élevés des produits pétroliers qui persisteraient avec des incidences négatives sur l'inflation et l'exécution du budget. De plus, la crise dans la zone EURO pourrait accroître les incertitudes des appuis budgétaires directs.

24. Conscient de la vulnérabilité de l'économie du Burundi aux chocs extérieurs du fait de sa très grande dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure dont les décaissements ont été imprévisibles, le Gouvernement entend renforcer sa capacité de mobilisation des ressources intérieures et maîtriser les dépenses. Ainsi, les recettes fiscales devraient passer de 14,4 pour cent du PIB en 2011 à environ 15,6 pour cent du PIB à moyen terme grâce un élargissement de l'assiette fiscale, au renforcement des administrations des impôts et des douanes, une maîtrise des exonérations et la lutte contre la fraude. L'assainissement des dépenses devrait se poursuivre avec beaucoup plus de rigueur. A cet égard, le processus de préparation du budget sera renforcé en vue d'améliorer l'efficacité et la transparence de la gestion des finances publiques. Ainsi, il est envisagé de contenir, voire réduire les dépenses courantes par rapport au PIB en vue de créer un espace fiscal permettant d'améliorer la composition des dépenses publiques au profit des infrastructures et des dépenses sociales.

25. Le Gouvernement compte atténuer les effets de la crise mondiale sur l'économie burundaise en adoptant une politique de taux de change plus flexible en combinaison à des politiques fiscale et monétaire prudentes. En étroite collaboration avec les services du FMI, la Banque Centrale renforcera les opérations de change en calculant et en publiant un taux de

référence journalier afin de guider le marché et en passant des adjudications journalières de devises à prix uniforme en vigueur actuellement – Marché des enchères symétriques des devises (MESD) – à des adjudications limitées à deux séances hebdomadaires.

26. En ce qui concerne la gestion de la dette publique, le Gouvernement est conscient de la nécessité d'une politique d'endettement prudente en vue de préserver la viabilité de la dette publique. Par conséquent, il entend renforcer sa capacité de gestion de la dette au sein du Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique en faisant appel à l'assistance technique et financière auprès de ses partenaires au développement. Par ailleurs, il envisage la création d'un comité de haut niveau de suivi de la dette publique pour assurer la coordination entre la gestion de la dette publique et les objectifs macroéconomiques du pays. A cet égard, le Gouvernement compte entreprendre une évaluation des performances de la dette en étroite collaboration avec la Banque mondiale. Suite à cette évaluation (DEPMA), un plan d'action sera développé en vue de renforcer davantage la capacité de gestion de la dette. De plus, il veillera à ce que le financement de ses besoins soit sous forme de dons ou de prêts extérieurs à des conditions hautement concessionnelles (au moins 50 pour cent d'élément don) et entend contenir le volume de la dette dans des proportions compatibles avec la capacité de remboursement du Gouvernement. Toutefois, des demandes de dérogations spéciales pourront être soumises à l'approbation préalable du FMI pour des crédits dont les conditions s'écarteraient légèrement du niveau de concessionnalité (élément don de 50 pour cent), particulièrement pour des projets dont les études auront prouvé un niveau élevé de rentabilité. En ce qui concerne la politique d'endettement intérieur, le Gouvernement renforcera la coordination entre les politiques monétaire et budgétaire pour préserver la stabilité macroéconomique. A cet effet, le plan prévisionnel de trésorerie devra servir d'outil principal dans la gestion active de la trésorerie.

IV. POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES POUR 2012

27. Au cours de l'année 2012, reflétant une amélioration du climat des affaires qui s'accompagnera d'un accroissement des investissements privés, la croissance économique devrait s'accélérer pour se situer à 4,8 pour cent, avec un taux d'inflation légèrement en baisse bien que relativement élevé. Le déficit du compte extérieur courant pourrait se creuser davantage en raison des importations importantes de produits pétroliers dues à la production d'électricité thermique, notamment dans le cadre du projet Pivotech. Toutefois, les réserves officielles devraient se stabiliser aux environs de 4,5 mois d'importations.

28. Face à la forte baisse des appuis budgétaires, le Gouvernement est conscient de la nécessité de consolider la situation des finances publiques. A cette fin, il entend poursuivre les efforts visant à améliorer le recouvrement des recettes et la gestion des dépenses publiques. Les recettes totales (hors dons) sont projetées à 16,2 pourcent du PIB en 2012, soit une augmentation de 0,7 pourcent du PIB par rapport à 2011. Cette progression des recettes

résulterait du renforcement des réformes administratives mises en place au cours des années précédentes telles que la lutte contre la fraude, l'élargissement de l'assiette fiscale et la maîtrise des exonérations. D'autres initiatives seront menées en vue d'élargir davantage l'assiette fiscale. Il s'agit de la loi sur les revenus qui devrait corriger les incohérences existantes entre les exonérations octroyées par le code des impôts et celles du code des investissements, la stabilisation de la fiscalité sur les produits pétroliers, la révision du code des droits d'accises et de la création du Guichet unique à la frontière avec la Tanzanie pour faciliter la circulation des marchandises. En ce qui concerne les dépenses, le Gouvernement prendra toutes les dispositions pour les contenir dans l'enveloppe budgétaire afin d'assurer la viabilité des finances publiques. A cet effet, les dépenses totales représenteront environ 35,6 pour cent du PIB ; soit BIF 11198.1 milliards. Les dépenses courantes seront contenues, et il est prévu une forte baisse des dépenses d'investissements en raison de la forte baisse des appuis budgétaires. Avec la mise en œuvre de ces mesures, le déficit global est projeté à 3,5 pour cent du PIB et les appuis budgétaires devraient être réduits à 2,6 pour cent du PIB, soit la moitié de ce qui était prévu en 2011.

A. Promotion de la gouvernance

29. Le Gouvernement est conscient que l'amélioration de la gouvernance est essentielle pour sauvegarder l'appui des bailleurs de fonds et pour attirer les investisseurs privés. A cet égard, le Conseil des Ministres a adopté le 20 octobre 2011 la Stratégie nationale de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption qui vise à (i) instaurer une culture de redevabilité à tous les niveaux de responsabilité ; (ii) améliorer la transparence dans la gestion des affaires de l'Etat ; (iii) renforcer l'Etat de droit ; et (iv) améliorer la performance de l'administration publique. La mise en application de cette stratégie nécessitera les concours technique et financier des bailleurs de fonds. En ce qui concerne la résolution de l'affaire liée à INTERPETROL, elle a été portée devant la Cour Suprême qui prendra une décision de justice pour les questions de gouvernance dans lesquelles cette entreprise est impliquée depuis 2007. A cet égard, le montant de 6 milliards de BIF appartenant à INTERPETROL, pris à titre de caution, resteront sous séquestre à la Banque Centrale.

30. Dans le secteur de la santé, le Gouvernement poursuivra la politique de gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans et la prise en charge des accouchements. Afin de répondre à la demande croissante des services de santé, des infrastructures additionnelles seront construites et une priorité sera accordée au recrutement du personnel médical. Ces dispositions contribueront à l'amélioration de la qualité des soins médicaux.

31. Dans le secteur de l'éducation, l'Etat entend également poursuivre le programme de gratuité des frais scolaires dans le primaire. Il envisage de construire de nouvelles salles de classes et recruter des enseignants afin de réduire le ratio maître-élèves.

32. Dans le secteur agricole, le Gouvernement a défini ses grandes priorités dans le cadre du Plan National d'Investissement Agricole et de l'Elevage adopté en 2011. Les orientations stratégiques s'articulent autour des priorités suivantes : (i) l'accroissement durable de la production et de la sécurité alimentaire ; (iii) la professionnalisation des producteurs et la promotion de l'innovation ; (ii) le développement des filières et de l'agro-business incluant l'élevage et la pêche et ; (iv) le renforcement des institutions.

33. Au regard des potentialités touristiques du Burundi, le Gouvernement entend faire du tourisme un des piliers de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. A cet effet, il vient d'adopter la Stratégie nationale de développement durable du tourisme dont l'objectif est de promouvoir ce secteur en attirant des investisseurs privés et en stimulant la demande. Dans ce contexte, le Gouvernement prévoit d'identifier et d'aménager de nouveaux sites touristiques, de réorganiser des circuits touristiques par un meilleur ciblage du marché, de promouvoir un partenariat plus actif avec les Tours Opérateurs et d'initier des mesures plus incitatives pour les investisseurs privés. La privatisation de l'Hôtel Novotel et la mise en concession de l'Hôtel Source du NIL à de grands groupes hôteliers de la région pourraient stimuler d'autres investissements privés dans le secteur.

B. Les réformes structurelles

34. En vue de tirer profit de son adhésion dans la CEA, le Gouvernement envisage d'améliorer la compétitivité de l'économie en mettant en œuvre des réformes structurelles à la hauteur des défis à relever. Ces réformes serviront de socle à une croissance soutenue et partagée. Ainsi, l'Etat s'engage sur les voies de réformes suivantes :

35. La réforme de la gestion des finances publiques se poursuivra. Suite au décret portant Règlement général des budgets publics, le Gouvernement mettra en place les textes d'application. Ainsi, l'adoption du décret sur la gouvernance budgétaire ; la signature d'une ordonnance sur les contrôleurs des engagements de dépenses (CED) et la rédaction d'un manuel de procédures pour les CED en vue de débiter l'expérimentation du déploiement d'un CED dans deux ministères pilotes à fin septembre 2012. Par ailleurs, afin d'atténuer les effets de la réduction de l'aide budgétaire, le Gouvernement examinera avec ses partenaires au développement, la création des budgets d'affectation spéciale (BAS) pour d'autres secteurs, notamment la santé et la statistique.

36. En ce qui concerne la réforme du secteur financier, il est prévu la mise en place, par le Ministère des Finances en collaboration avec la Banque Centrale, d'une unité de coordination et de suivi de la stratégie de réforme et du plan d'actions. Cette unité aura pour mission (i) d'assurer le suivi/évaluation de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions en élaborant, au préalable, des indicateurs de réalisation et les mesures de vérification des résultats, (ii) de servir d'interface entre les acteurs institutionnels du secteur et de liaison avec les bailleurs de fonds ; (iii) d'appuyer les autorités dans la recherche des

financements et la mobilisation des ressources ; (iv) de mettre en œuvre une campagne d'information et de sensibilisation pour asseoir la réforme à travers les médias et autres publications. Sa supervision sera confiée à un Comité de pilotage qui sera chargé entre autres de donner les grandes orientations pour la conduite de la stratégie et la mise en œuvre du plan d'actions. Dans ce contexte, la Banque Centrale poursuit la mise en œuvre des projets portant sur son informatisation et sur la modernisation des systèmes de paiement.

37. Pour faciliter l'accès accru aux services financiers formels des populations pauvres, la Banque Centrale se prépare à mener une enquête nationale sur l'inclusion financière. Cette enquête lui permettra entre autres de mieux comprendre la demande des services financiers, de mesurer le degré de satisfaction de la population et d'arrêter des stratégies en vue d'élargir l'accès aux services financiers adaptés aux différents besoins de la population pauvre et d'en augmenter l'utilisation et leur qualité.

38. Dans le secteur café, le Gouvernement entend relancer son programme de privatisation des stations de lavage afin d'attirer des investissements étrangers dans le secteur tout en veillant à faire accéder aux caféiculteurs les parts réservataires conformément à la stratégie de désengagement de l'Etat (25 pour cent du capital). L'appel d'offres pour la relance de la vente des 104 stations restantes vient d'être lancé. De plus, le Gouvernement entend redynamiser la filière en mettant en œuvre des réformes visant à accroître la production et à réduire la cyclicité de la production de café. Le secteur privé aura une place prépondérante dans cette stratégie.

39. En ce qui concerne le secteur énergétique, le Gouvernement compte adopter une stratégie à deux volets afin de répondre à la pénurie d'énergie électrique et de l'état défectueux du réseau de distribution qui constituent des handicaps majeurs pour la compétitivité de l'économie nationale et pour l'attrait des investisseurs privés. Concernant le premier volet, le Gouvernement compte améliorer la situation financière de la REGIDESO, en relevant les tarifs d'électricité et garantissant la transparence dans le mécanisme d'ajustement de tarifs de l'électricité. En vue d'améliorer le recouvrement des factures, le système prépayé sera généralisé aux 45,000 abonnés y compris le secteur public. Toutes ces réformes seront mises en œuvre avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale dans le cadre du programme performance-plan visant à améliorer la gestion de la REGIDESO. Le deuxième volet consiste à accroître la capacité de production d'énergie. A cette fin, le Gouvernement entend promouvoir l'entrée des acteurs privés dans le secteur de la production et la distribution d'électricité dans le cadre d'un partenariat privé-public. Dans ce contexte, le Gouvernement a garanti un contrat d'achat d'électricité avec PIVOTECH, une compagnie privée et a contracté un emprunt auprès de l'EXIMBANK de l'Inde pour la construction d'un barrage hydroélectrique (Kabu 16) dont la gestion sera confiée à la REGIDESO.

40. Conscient du risque que posent les projets PIVOTECH et Kabu 16, le Gouvernement entend prendre les dispositions suivantes : En ce qui concerne PIVOTECH, afin de réduire les risques fiduciaires associés à la consommation d'électricité vendue par PIVOTECH, la REGIDESO alimentera régulièrement un compte séquestre destiné au paiement des factures. Les montants versés sur ce compte seront suffisants pour couvrir les factures de PIVOTECH. Pour ce qui a trait à Kabu 16, étant donné l'impact macro économique de l'emprunt pour la construction de ce barrage, la couverture de l'endettement non concessionnelle devrait s'étendre à la REGIDESO afin de prendre en compte les risques potentiels sur le budget provenant du secteur d'électricité. De plus, dans le cadre du programme de restructuration et de recapitalisation de l'entreprise d'électricité appuyé par la Banque mondiale, la mise en œuvre du programme performance plan établi entre le gouvernement et la REGIDESO sera poursuivie.

41. L'approvisionnement du Burundi en produits pétroliers est un autre volet important de la stratégie énergétique du Gouvernement. Sa stratégie vise à éviter des ruptures d'approvisionnement ou/et de flambées des prix sur le marché domestique dues à une hausse brutale des cours du pétrole sur le marché international. A cet égard, le Gouvernement avait adopté un mécanisme d'ajustement automatique des prix, basé sur une formule convenue avec tous les partenaires du secteur. Néanmoins la mise en œuvre effective de la formule rencontre des difficultés en raison de la volatilité des cours mondiaux et du retard dans la mise à jour de certains paramètres de la formule. Par conséquent, le Gouvernement envisage de revoir toutes ces questions avec toutes les parties prenantes, y compris les partenaires au développement.

42. Au niveau de l'amélioration du Cadre légal et réglementaire, les avancées portent sur (i) la promulgation du nouveau Code des sociétés privées et à participation publique en mai 2011, (ii) la préparation de la loi sur la faillite et le concordat judiciaire des entreprises en difficultés, (iii) l'élaboration de 10 projets de textes d'application, (iv) la préparation d'un décret d'application de la loi sur la concurrence, (v) la mise en place d'une Commission consultative chargée de mettre à jour la loi sur la Zone Franche en conformité avec la réglementation de la CEA et (vi) la transmission au Sénat du projet de loi portant révision de la loi n°1/03 du 19 février 2009 relative à l'organisation de la privatisation des entreprises à participations publiques, des services et des ouvrages.

43. Le Gouvernement s'emploiera à améliorer le climat des affaires et à hisser le Burundi au niveau des pays de la Sous-région en vue de faire du secteur privé un acteur clé pour la relance et la modernisation de l'économie. D'autres réformes complémentaires ont déjà été mises en œuvre comme la simplification des procédures et des délais pour la création d'entreprises et l'octroi du permis de construire. Au cours des prochaines années, le Gouvernement compte renforcer sa stratégie de promotion du secteur privé par (i) le soutien à l'entrepreneuriat, en particulier à l'intention des jeunes et des femmes, (ii) la poursuite du

programme de modernisation du cadre légal et du droit des affaires en assurant notamment l'harmonisation de la législation fiscale burundaise avec celles des pays membres de la CAE et (iii) l'opérationnalisation du partenariat public-privé.

V. CADRE STRATEGIQUE DE CROISSANCE ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

44. Sur base des résultats encourageants de la mise en œuvre du CSLP-1 et des recommandations issues des consultations participatives organisées durant le premier semestre 2011, le Gouvernement a élaboré le CSLP-2 qui s'inscrit dans la logique de la consolidation de la paix et de la relance de la croissance économique. L'enjeu consiste à enclencher une dynamique de croissance suffisante pour créer des emplois nouveaux et générer des revenus, en particulier pour les jeunes qui sont les plus touchés par le chômage et qui constituent des sources potentielles d'insécurité. La nouvelle stratégie met l'accent sur les préoccupations de développement et les orientations exprimées par les populations à savoir : (i) la pression démographique sur les ressources, (ii) l'inefficacité des systèmes de production agricole, (iii) la nécessité de renforcer la performance de la dépense publique incluant l'aide, (iv) le faible niveau de développement du secteur privé, (v) des déficits énergétiques persistants et (vi) de faibles capacités de pilotage du développement. Pour y faire face, les orientations tracées par le CSLP-2 s'articulent autour de quatre axes stratégiques :

- Renforcement de l'Etat de Droit, Consolidation de la Bonne Gouvernance et Promotion de l'Egalité du Genre ;
- Transformation de l'Economie Burundaise pour une Croissance Soutenue et Créatrice d'Emplois ;
- Amélioration de l'Accessibilité et de la Qualité des Services de Base et Renforcement de la Solidarité Nationale ;
- Gestion de l'espace et de l'environnement en harmonie avec le développement durable ;

45. Dans le cadre du dialogue permanent avec les partenaires au développement, le projet du document a pris en compte leurs commentaires. Les préparations du cadrage macro économique et du cadre de dépenses à moyen terme sont très avancées. Les séances de restitution dans le cadre du Forum politique et la transmission du Document aux institutions de Breton Wood pourrait intervenir avant la fin 2011.

A. Amélioration des statistiques

46. L'appareil statistique demeure l'un des maillons faibles du dispositif de développement économique du Burundi. En vue de lever les contraintes et de faire de la statistique un instrument de planification du développement économique, le Gouvernement s'est doté d'une Stratégie nationale de développement de la statistique couvrant la période 2010-2014 et a mis en place un Conseil National de l'Information Statistique présidé par le Deuxième Vice-Président. La stratégie vise à corriger les problèmes financiers et organisationnels de gestion et d'organisation de l'ISTEEBU et améliorer la collecte et la diffusion des informations statistiques. A cet égard, le Gouvernement entend renforcer les services statistiques dans les ministères sectoriels et établir une collaboration étroite avec les partenaires au développement afin de bénéficier des soutiens financiers et techniques nécessaires à la réalisation des programmes de réformes et de ses activités.

B. Suivi du programme

47. Les résultats du programme appuyé par la FEC seront suivis sur base des critères de réalisations, des objectifs indicatifs, et des repères structurels précisés dans les tableaux I.2 et I.4. Les informations à communiquer au FMI, ainsi que les définitions des variables pertinentes sont énoncées dans le Protocole d'Accord Technique ci-joint. La mise en œuvre du programme et la réalisation des objectifs y afférant et l'observation des critères de réalisation seront examinés dans le cadre de la première revue. Le Gouvernement est en outre prêt à adopter, en consultation avec les services du FMI, toutes nouvelles mesures financières ou structurelles qui seraient nécessaires à la réussite du programme.

Tableau I.1. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs du FEC, 2011
(milliards de francs burundais, sauf indication contraire)

	2010		2011													
	Dec.	Mar.				Jun. ¹				Sep.			Dec. ¹			
	Réal.	Prog.		Réal.	Statut	Prog. Rev.	Prog.		Réal.	Statut	Prog. Rev.	Prog.		Réal.	Statut	Prog. Rev.
		Adj.	Réal.				Adj.	Réal.				Adj.	Réal.			
Critères de réalisation																
Avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher; en millions de dollars EU) ²	84.6	58.3	37.2	87.0	Réalisé	50.0	43.5	71.4	Réalisé	26.1	26.1	31.4	Réalisé	70.3		
Avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond) ²	105.6	101.9	129.1	86.4	Réalisé	148.9	157.4	121.9	Réalisé	190.7	190.7	167.4	Réalisé	143.6		
Financement intérieur net de l'Etat (plafond) ²	40.6	36.2	63.4	-8.0	Réalisé	65.2	73.6	-15.1	Réalisé	96.1	96.1	17.2	Réalisé	46.6		
Arriérés de paiements extérieurs de l'Etat (plafond; en millions de dollars EU) ³	0.0	0.0		0.0	Réalisé	0.0	Met	0.0	Réalisé	0.0		0.0	Réalisé	0.0		
Dette extérieure à court terme de l'Etat (plafond; en millions de dollars) ^{3, 4}	0.0	0.0		0.0	Réalisé	0.0	Met	0.0	Réalisé	0.0		0.0	Réalisé	0.0		
Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat ou la BRB (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU) ^{3, 4, 5}	0.0	0.0		0.0	Réalisé	0.0	Met	0.0	Réalisé	0.0		0.0	Réalisé	80.0		
Objectifs indicatifs																
Accumulation des arriérés budgétaires intérieurs (plafond; cumulatif depuis le début de l'année)	0.0	0.0		0.0	Réalisé	0.0		0.0	Réalisé	0.0		0.0	Réalisé	0.0		
Base monétaire (plafond)	209.8	176.9		193.9	Non-réalisé	213.5		210.6	Réalisé	224.9		207.4	Réalisé	235.5		
Dépenses pro pauvres (plancher; cumulatif depuis le début de l'année)	323.8	74.6		64.8	Non-réalisé	125.7		167.3	Réalisé	192.2		266.7	Réalisé	372.6		
<i>Pour mémoire:</i>																
Aide financière extérieure non-projet (cumulative depuis le début de l'année civile, en millions de do	101.3	46.8		25.7		54.9		48.3		54.9		56.0		145.2		

Sources: Les autorités burundaises; et estimations des services du FMI.

¹ Objectifs indicatifs.

² Le plafond ou le plancher sera ajusté comme convenu au protocole d'accord technique.

³ Critère continu.

⁴ Voir les définitions dans le PAT.

⁵ Ces 80 millions de dollars se limitent à l'accord de ligne de crédit entre l'Etat burundais et l'Export Import Bank d'Inde pour le financement du barrage de Kabu 16.

Table I.2. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs du FEC, 2012

(milliards de francs burundais, sauf indication contraire)

	2011	2012			
	Dec. ¹	Mar.	Jun. ¹	Sep.	Dec. ¹
	Proj.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.
Critères de réalisation					
Avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher; en millions de dollars EU) ²	62.0	17.1	35.3	18.5	59.3
Avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond) ²	158.1	187.3	198.7	223.9	187.2
Financement intérieur net de l'Etat (plafond) ²	41.8	25.7	61.8	104.1	59.5
Arriérés de paiements extérieurs de l'Etat (plafond; en millions de dollars EU) ³	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette extérieure à court terme de l'Etat (plafond; en millions de dollars) ^{3, 4}	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat ou la BRB (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU) ^{3, 4}	80.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Objectifs indicatifs					
Accumulation des arriérés budgétaires intérieurs (plafond; cumulatif depuis le début de l'année)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Base monétaire (plafond)	238.1	209.7	245.4	248.6	266.8
Dépenses pro pauvres (plancher; cumulatif depuis le début de l'année)	368.2	42.0	144.7	230.6	370.1
<i>Pour mémoire:</i>					
Aide financière extérieure non-projet (cumulative depuis le début de l'année civile, en millions de dc	128.6	9.0	16.6	21.4	66.0

Sources: Burundi authorities; and IMF staff estimates and projections.

¹ Objectifs indicatifs.

² Le plafond ou le plancher sera ajusté comme convenu au protocole d'accord technique.

³ Critère continu.

⁴ Voir les définitions dans le PAT.

Tableau I.3. Repères structurels pour 2011

Mesure	Dates	Etat d'exécution	Fondement macroéconomique
Gestion des finances publiques			
Approbation par le Conseil des ministres du règlement général de gestion des budgets publics (RGGBP) .	31 mars 2011	Observé avec un retard	La nouvelle loi de finances est établie sur la base des principes modernes de réglementation et de transparence budgétaires.
Préparation et adoption des procédures pour les contrôleurs des engagements de dépenses, compatibles au RGGBP.	30 novembre 2011	Observé	Mettre en application la nouvelle loi de finances.
Secteur financier			
Adoption par le Conseil des ministres de la stratégie de réforme du secteur financier.	31 mars 2011	Observé avec un retard	Moderniser le système financier et élargir l'accès aux services financiers.
Mesures de sauvegardes de la banque Centrale et du Trésor			
Recruter un auditeur international pour : i) suivre l'exécution intégrale de toutes les recommandations formulées dans les rapports d'audits spéciaux de 2010, en se basant sur le plan d'action de 2010 préparé par la BRB et le Ministère des finances, et (2) effectuer des audits spéciaux des contrôles sur les décaissements et transferts intérieurs importants réalisés par la banque centrale au profit de l'État ou de ses créanciers au cours du premier semestre de 2011 .	30 juin 2011	Observé avec un retard	Améliorer les mesures de sauvegarde en vigueur à la banque centrale et au Trésor.
Soumettre au Conseil général, au Comité d'audit, et au Ministre des finances le rapport des audits spéciaux des contrôles sur les décaissements et transferts intérieurs importants au profit de l'État ou de ses créanciers au cours du premier semestre de 2011.	30 novembre 2011	Observé	Améliorer les mesures de sauvegarde en vigueur à la banque centrale et au Trésor

Tableau I.4. Repères structurels pour 2012

Mesures proposées	Dates	Raisonnement
Gestion financière publique		
Adoption du décret sur la gouvernance budgétaire.	30 juin 2012	Faciliter l'alignement du budget avec la loi organique relative aux finances publiques.
Déploiement des contrôleurs d'engagement dans deux ministères pilotes (Santé et Agriculture)	30 septembre 2012	Améliorer la discipline budgétaire dans les ministères sectoriels.
Approuver le plan pour la réorganisation du ministère des finances et de la planification du développement économique.	30 septembre 2012	L'attribution courante des ressources administratives n'est pas bien adaptée pour la mise en œuvre des réformes à moyen terme définies dans la loi organique relative aux finances publiques (budget programme et programmation budgétaire à moyen terme).
Politique fiscale		
Produire un rapport d'identification et d'évaluation de l'impact des exonérations contenues dans les différents codes et textes de loi; et identifier les textes à réviser.	30 juin 2012	Renforcer la coordination dans les différentes structures impliquées dans l'octroi des exonérations et autres avantages fiscaux.
Gestion de la dette		
Entreprendre le programme d'évaluation de la performance en matière de gestion de la dette de la Banque mondiale (DEMPA) et développer un plan d'action afin de renforcer la capacité de gestion de la dette.	30 septembre 2012	Améliorer la capacité de gestion de dette du ministère de finances suivant une démarche programmatique par étape.
Mesures de sauvegarde de la Banque centrale et du Trésor		
Recruter un vérificateur international afin de : (i) surveiller la pleine exécution de toutes recommandations formulées dans le rapport de vérification spécial GPO Deloitte 2011; (ii) vérifier sur une base d'essai les contrôles sur les déboursements domestiques significatifs et transférer au nom du gouvernement ou de ses créanciers- qui ont eu lieu au cours de la la période allant de juillet 2011 à mars 2012, et (iii) évaluer l'état d'exécution du nouveau décret portant sur la gestion des dépenses publiques remplaçant les 1964 RGCP.	31 Mars 2012	Augmenter les mesures de sauvegarde en vigueur à la banque centrale et au trésor.

Soumettre au Conseil général, au Comité d'audit, et au Ministre des finances le rapport des audits spéciaux des contrôles sur les décaissements et transferts intérieurs importants au profit de l'État ou de ses créanciers qui ont eu lieu au cours de la période allant de juillet 2011 à mars 2012,.

31 Mars 2012

Augmenter les mesures de sauvegarde en vigueur à la banque centrale et au trésor.

PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Bujumbura, 23 Novembre 2011

1. Le présent protocole d'accord technique couvre les dispositions convenues pour le suivi de l'application du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) du Fonds monétaire international (FMI). Il définit les variables du programme à utiliser pour ce suivi, ainsi que les obligations du gouvernement burundais et de la Banque de la République du Burundi (BRB) en matière d'information. Il définit aussi les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les ajustements applicables.

A. Objectifs quantitatifs du programme**Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs**

2. Les critères de réalisation quantitatifs du programme énoncés dans le MPEF sont les suivants :

- avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher) ;
- avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond) ;
- financement intérieur net de l'État (plafond) ;
- arriérés des paiements extérieurs de l'État (plafond ; critère permanent) ;
- encours de la dette extérieure à court terme (échéance inférieure à un an) de l'État et de la BRB (plafond ; critère permanent) ;
- nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels à moyen ou à long terme contractés ou garantis par l'État ou la BRB (plafond ; critère permanent).

3. Les objectifs quantitatifs indicatifs du programme énoncés dans le MPEF sont les suivants :

- accumulation des arriérés de paiement intérieurs (plafond) ;
- dépenses pro-pauvres (plancher) ;
- monnaie centrale (plafond).

Définitions et calculs

4. **Les avoirs extérieurs nets de la BRB** sont définis comme étant la différence entre i) les réserves officielles brutes (valorisées aux prix du marché) et les autres créances et ii) les engagements en devises envers des entités non résidentes (y compris l'utilisation de ressources du FMI et les engagements issus de l'utilisation d'allocations de DTS). Les réserves officielles brutes de la BRB sont définies comme étant les avoirs extérieurs liquides dont peut disposer librement la banque centrale.

5. **Les avoirs intérieurs nets de la BRB** sont définis comme étant la différence entre (i) la monnaie centrale, qui comprend la circulation fiduciaire, les réserves des banques commerciales et les autres dépôts détenus à la BRB et (ii) les avoirs extérieurs nets de la BRB.

Ajustement en fonction des changements des coefficients de réserves obligatoires

6. Le plafond sur les avoirs intérieurs nets de la BRB sera ajusté symétriquement pour tout changement du coefficient de réserves obligatoires sur les dépôts dans les banques commerciales par le montant du nouveau coefficient moins celui prévu au programme, multiplié par les dépôts des banques soumis aux réserves obligatoires. Le taux prévu au programme actuel est de 3 pourcent.

7. **Le financement intérieur net de l'État** est défini comme étant la variation des encours i) des prêts, avances et autres crédits à l'État de la BRB et de toutes les banques commerciales du Burundi; plus ii) le stock de tous les titres d'État libellés en francs Burundi détenus par des entités non bancaires, y compris des non-résidents; moins iii) les dépôts de l'État détenus à la BRB et dans des banques commerciales burundaises. La partie de l'État concernée est l'administration centrale et toutes les autres caisses ou opérations spéciales qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence sur la position financière de l'État.

8. L'encours des **arriérés de paiement extérieurs** aux fins du suivi du programme est défini comme étant le montant en fin de période du service de la dette extérieure exigible et non payé pendant le différé d'amortissement défini par un créancier, y compris les intérêts contractuels et moratoires, pour lesquels aucun accord d'apurement n'a été conclu ou dont les arriérés ne sont pas rééchelonnables. La présence d'arriérés nécessite qu'un créancier réclame le paiement des montants dus et non payés. Les montants contestés ne sont pas considérés comme des arriérés. Les arriérés pour lesquels un échéancier d'apurement a été convenu avec le créancier ou qui sont soumis à un rééchelonnement ou à une restructuration ne sont pas considérés comme des arriérés aux fins du suivi du programme. Les montants exigibles au titre du service de la dette relevant de ce type d'accords qui n'auraient pas été payés seraient considérés comme des arriérés dans le cadre du programme.

9. Le programme prévoit un plafond sur les **nouveaux prêts extérieurs non concessionnels** contractés ou garantis par l'État ou la BRB. Ce critère de réalisation s'applique aux nouveaux prêts extérieurs non concessionnels (comme spécifié ci-après) contractés ou garantis par l'État, les collectivités locales, la BRB et la REGIDESO et assortis d'une échéance initiale d'au moins un an, y compris les obligations contractées ou garanties dont la contrevaletur n'a pas été reçue (incluant les contrats locations). La partie de l'État concernée est l'administration centrale et toutes les autres caisses ou opérations spéciales qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence sur la position financière de l'État. La dette contractée par les entreprises d'État est incluse dans le plafond global, si elle est garantie par l'État. Le terme «dette» s'entend selon la définition qui figure

dans la décision du Conseil d'administration n° 6230-(79/140) révisée le 31 août 2009 (décision n°14416—09/91)). Tout rééchelonnement ou restructuration de dette est exclu du critère. Le leasing financier et autres instruments donnant lieu à des engagements extérieurs non concessionnels, équivalant à des passifs éventuels ou non, y sont inclus. La définition des prêts concessionnels s'appliquera à la détermination du degré de concessionnalité de ces obligations. La dette concessionnelle se définit comme ayant un élément don de 50 pourcent ou plus. Pour une dette donnée, l'élément don équivaut à la différence entre sa valeur actuelle (VA) et sa valeur nominale exprimée en pourcentage de cette valeur nominale. La VA de la dette à la date où elle est contractée est calculée en actualisant les flux futurs de paiements au titre du service de cette dette. Il est tenu compte dans le calcul de la concessionnalité de toutes les conditions de l'accord de prêt, dont l'échéance, le différé d'amortissement, le calendrier des paiements, les commissions d'entrée et les frais de gestion. Pour les prêts à échéance de 15 ans et plus, la moyenne sur dix ans des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) publiés par l'OCDE sera utilisée comme taux d'actualisation pour déterminer le degré de concessionnalité. Pour les prêts assortis d'une échéance inférieure à 15 ans, la moyenne sur six mois des TICR sera utilisée comme taux d'actualisation pour déterminer le degré de concessionnalité. Les marges suivantes seront ajoutées aux moyennes sur 10 ans et sur six mois des TICR : 0,75 % pour une durée d'amortissement de moins de 15 ans, 1 % de 15 à 19 ans, 1,15 % de 20 à 29 ans et 1,25 % pour les échéances égales ou supérieures à 30 ans. Le critère de réalisation exclut les ré-chelonnerments des accords avec le FMI, l'utilisation des ressources financières du FMI et tous les bons et obligations du trésor dénommées en francs Burundais détenues par des non-résidents. Un plafond d'US\$80 millions est défini dans le Tableau I.2 et doit être employé exclusivement pour financer la ligne de crédit contractée par le gouvernement du Burundi avec la banque d'importation d'exportation de l'Inde pour le financement de la centrale hydroélectrique de Kabu 16.

10. L'encours de la dette extérieure à court terme, à échéance inférieure à un an, de l'État doit demeurer nul dans le cadre du programme. La partie de l'État concernée est l'administration centrale et toutes les autres caisses ou opérations spéciales qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence sur la position financière de l'État. Les crédits courants à l'importation sont exclus de ce plafond. Les prêts dont l'échéance initiale, visée dans le contrat initial, est égale ou supérieure à un an sont considérés comme des prêts à moyen ou à long terme. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette, telle que définie au point 9 des Directives relatives aux critères de réalisation applicables à la dette extérieure adoptées le 24 août 2000, mais aussi aux engagements contractés ou garantis dont la contre-valeur n'a pas été reçue (y compris le crédit-bail). Ce critère de réalisation exclut les accords de rééchelonnement, les prêts du FMI et tout titre du Trésor libellé en francs Burundi détenu par des non résidents. En septembre 2007, le stock de l'encours de la dette à court terme était nul.

11. En conformité avec le CSLP, la définition des dépenses pro-pauvres adoptée par les autorités repose sur trois critères : (i) le caractère social de la dépense, selon la classification administrative des dépenses (ce qui inclut les dépenses « des services sociaux » et une partie des dépenses des « services généraux » et des « services économiques » s'ils ont un caractère social), (ii) la cohérence avec l'un des quatre piliers du CSLP et (iii) les dépenses d'investissement pro-pauvres financées par les bailleurs de fonds.

12. **L'accumulation des arriérés de paiement intérieurs** est mesurée par le cumul des ordonnancements non-exécutés après plus de 60 jours.

Ajustement pour l'aide financière extérieure

13. Le programme prévoit des ajustements qui autorisent l'utilisation des plus-values d'aide financière (jusqu'à un plafond) et la compensation des moins-values par le crédit intérieur (jusqu'à un plafond).

14. Toute plus-value de financement extérieur (jusqu'à hauteur de 40 millions de dollars EU) pourra être utilisé pour les dépenses prioritaires telles que définies dans le DSRP. Le plancher de l'encours des avoirs extérieurs nets de la banque centrale sera ajusté à la hausse et les plafonds de l'encours des avoirs intérieurs nets de la banque centrale et du financement intérieur net de l'État, à la baisse à concurrence de 100% de tout montant d'excédent de financement au-delà de 40 millions de dollars EU.

15. En cas de moins-value de financement extérieur, le plancher de l'encours des avoirs extérieurs nets de la banque centrale sera ajusté à la baisse et les plafonds de l'encours des avoirs intérieurs nets de la banque centrale et du financement intérieur net de l'État, à la hausse jusqu'à hauteur d'un maximum de 40 millions de dollars EU. L'aide financière extérieure sera convertie en francs du Burundi au taux de change francs Burundi/dollar EU prévu au programme. Le taux de change du programme pour la fin décembre 2011 est de 1307,0 et de fin mars 2012 est 1311,8.

16. L'aide financière extérieure (exprimée en dollars EU) est définie comme comprenant les éléments suivants : (i) prêts non liés aux projets et dons d'aide budgétaire (y compris les paiements effectués par l'intermédiaire du fonds de fiducie multi-bailleurs de fonds géré par la Banque mondiale aux fins du service courant de la dette envers les créanciers multilatéraux) ; (ii) allègement de la dette sur les échéances courantes ; moins (iii) paiements comptant au titre des opérations d'apurement des arriérés extérieurs. Les décaissements des bailleurs de fonds sur des comptes bloqués pour l'apurement des arriérés ne sont pas compris dans l'aide extérieure aux fins du suivi du programme.

B. Informations à communiquer aux services du FMI

17. Afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre du programme, les autorités prépareront, dans les six semaines suivant la fin de chaque mois, un rapport mensuel sur l'état d'exécution du programme qui sera communiqué au Département Afrique du FMI. Ce rapport contiendra:

Les données hebdomadaires suivantes :

- les opérations du marché d'enchères de devises (MESD);
- le bilan de la BRB (situation hebdomadaire) (BRB, Service des études).

18. Les données mensuelles ci-après avec un délai maximum de 6 semaines :

- un tableau de bord contenant les données hebdomadaires et mensuelles les plus récentes sur les principaux indicateurs financiers (REFES) ;
- le tableau des flux de trésorerie en devises (BRB, Service des opérations bancaires avec l'étranger) ;
- la situation monétaire, avec ventilation de la banque centrale et des banques commerciales (BRB, Services des études) ;
- les données mensuelles sur le taux de change (marchés officiel et parallèle, en fin de mois et en moyenne sur le mois) (BRB, Services des études) ;
- une ventilation détaillée des recettes publiques (ministère chargé des finances) ;
- une ventilation détaillée des dépenses publiques, sur la base des engagements, y compris des dépenses pro-pauvres (Ministère des finances) ;
- une ventilation détaillée du service de la dette publique intérieure et extérieure, comprenant les montants exigibles et payés, en intérêts et en principal, ainsi que le détail par créancier et toute accumulation d'arriérés au titre de la dette intérieure ou extérieure (Ministère des finances) ;
- une ventilation détaillée de l'encours des arriérés de paiement intérieurs de l'exercice en cours (Ministère des finances) ;
- le montant des nouveaux emprunts contractés ou garantis par l'Etat, y compris des informations détaillées sur leurs conditions (telles que monnaie du libellé, taux d'intérêt, différé d'amortissement, échéance) (Ministère des finances) ;
- les décaissements effectifs d'aide extérieure non liée aux projets, y compris les nouveaux prêts et allègements de dette accordés par les créanciers extérieurs du Burundi (Ministère des finances) ;
- une mise à jour de l'exécution des mesures structurelles prévues au programme (REFES).

19. Les données trimestrielles ci-après avec un délai maximum de 6 semaines :
- Des rapports sur l'état d'avancement des réformes internes de la BRB, y compris les plans d'action par service pour le mois suivant (Comité de suivi de la réforme, BRB).
20. Le SP/REFES/Ministère des finances et la BRB communiqueront également au Département Afrique du FMI toute information jugée nécessaire à un suivi effectif du programme.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BURUNDI

Septième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit et demande de conclusion d'un nouvel accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit**Annexe d'information**

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

27 décembre 2011

- **Relations avec le FMI.** Description de l'assistance financière et technique fournie par le FMI et présentation des informations sur l'évaluation des sauvegardes et le régime de change. À fin octobre 2011, l'encours des achats et des prêts s'élevait à 82,96 millions de DTS (107,7 % de la quote-part).
- **Relations avec la Banque mondiale.** Présentation du programme conjoint de la Banque mondiale et du FMI.
- **Relations avec la Banque africaine de développement.** Description des opérations et du portefeuille du Groupe de la BAD.
- **Questions d'ordre statistique.** Évaluation de la qualité des données statistiques. Des lacunes en matière de statistiques économiques nuisent à la surveillance.

	Table des matières	Page
I.	Relations avec le FMI.....	3
II.	Programme conjoint de la Banque mondiale et du FMI, 2011-13.....	8
III.	Relations avec le Groupe de la Banque africaine de développement.....	9
IV.	Questions d'ordre statistique.....	11

BURUNDI : RELATIONS AVEC LE FMI
(au 31 octobre 2011)

I. Date d'adhésion au FMI : 28 septembre 1963 **Régime : [Article XIV](#)**

II. Compte de ressources générales :	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Quote-part	77,00	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale (taux de change)	76,64	99,53
Position dans la tranche de réserve au FMI	0,36	0,47

III. Département des DTS :	Millions de DTS	Pourcentage de l'allocation
Allocation cumulative nette	73,85	100,00
Avoirs	85,00	115,10

IV. Encours des achats et des prêts	millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Accords au titre de la FEC	82,96	107,74

V. Derniers accords financiers en date :

<u>Type d'accord</u>	<u>Date d'approbation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (millions de DTS)</u>
FEC ^{1/}	7 juillet 2008	31 janvier 2012	51,20	46,40
FEC ^{1/}	23 janvier 2004	22 janvier 2008	69,30	69,30
FEC ^{1/}	13 novembre 1991	12 novembre 1994	42,70	17,21

^{1/} Auparavant FRPC.

VI. Projections des obligations financières envers le FMI ^{2/}
(Millions de DTS, sur la base des ressources utilisées et des avoirs détenus en DTS)

	<u>À échoir</u>				
	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Principal		5,01	6,73	10,56	12,49
Commissions/Intérêts		0,20	0,19	0,16	0,13
Total		5,21	6,92	10,72	12,62

^{2/} Si un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

VII. Évaluation des sauvegardes

Selon une mise à jour de l'évaluation de la Banque de la République du Burundi (BRB) achevée en juin 2008, certaines sauvegardes ont été renforcées depuis l'évaluation précédente (par exemple, les audits externes ont été achevés dans de meilleurs délais et les états financiers audités sont conformes aux normes IFRS et sont publiés). Néanmoins, l'évaluation de 2008 a également recensé des lacunes considérables en matière de contrôle et a recommandé un contrôle plus strict des décaissements intérieurs à l'État et à ses créanciers, notamment en chargeant un auditeur externe d'examiner ces contrôles (mesures préalables à l'approbation de l'accord). Parmi les autres grandes recommandations, figurent la mise en place d'un système de suivi de l'application des recommandations en matière d'audit et de sauvegardes et l'établissement de directives pour les opérations d'investissement. Les autorités ont déjà pris des mesures pour mettre en application ces recommandations.

VIII. Régime de change

Le régime de change *de jure* est flottant, le régime *de facto* est considéré comme régime à taux stabilisé par rapport au dollar EU. La monnaie d'intervention est le dollar EU. Au 30 septembre 2011, le taux de change officiel était de 1271,7 francs burundais pour 1 dollar EU. En 2003, la BRB a aboli la plupart des restrictions de change encore applicables aux transactions internationales courantes et a délégué aux banques commerciales le pouvoir d'autoriser les transactions ordinaires. Le taux de rétrocession des devises a été abaissé à 50 % début 2004 puis supprimé début 2005. La banque centrale a admis les bureaux de change aux adjudications hebdomadaires. La plupart des arriérés de paiements extérieurs envers les créanciers bilatéraux et multilatéraux étaient apurés à fin 2005. En décembre 2006, le gouvernement a adopté une nouvelle réglementation des changes qui libérait l'accès aux devises pour les transactions courantes et supprimait une pratique de taux de change multiples. En juin 2010, le gouvernement a remplacé cette réglementation par la Réglementation des changes de 2010, entrée en vigueur en juillet de la même année.

Le Burundi s'est prévalu des dispositions transitoires de l'article XIV lorsqu'il a adhéré au FMI en 1962 mais n'applique plus de restrictions de change ni de pratiques de change multiples relevant de cette clause. Il maintient une pratique de taux de change multiples non conforme à la section 2 a) de l'Article VIII: le taux de change appliqué aux transactions de l'État peut différer de plus de 2 % du taux de change du marché. Le Burundi applique certaines restrictions de change pour des raisons de sécurité et les a communiquées au FMI, conformément à la décision 144-(52/51). La réglementation des changes de 2010 a été amendée en mars 3, 2011. De ce fait, les deux restrictions de change signalées dans le document rapport du FMI N° 11/104 Suppl. 1, relatives à : i) l'obligation de quitus fiscal pour certaines transactions internationales courantes comme le paiement de faibles montant d'amortissement de prêts ou d'investissements directs par des non résidents et ii) le plafonnement du montant de devises disponible pour des paiements et transferts au titre de transactions internationales courantes pour non respect d'obligations sans rapport avec ces transactions, sont levées.

IX. Consultations au titre de l'article IV

Conformément à la décision 14747-(10/96) du 28 septembre 2010, les consultations au titre de l'article IV avec le Burundi ont lieu selon le cycle de 24 mois. Le 23 juillet 2010, le Conseil d'administration a achevé les consultations de 2008 au titre de l'Article IV (rapport du FMI n° 10/313), ainsi que la quatrième revue de l'accord FEC.

Concluant les consultations de 2010 au titre de l'article IV, les administrateurs ont noté les progrès louables réalisés par le Burundi dans la mise en œuvre de son premier programme appuyé par la FEC dans un environnement post-conflit difficile. Ils sont convenus que pour assurer la viabilité des finances publiques, compte tenu de la lourde charge de la dette, il faudra élargir l'assiette fiscale et améliorer la composition des dépenses, tout en finançant le budget à l'aide de dons et de ressources extérieures très concessionnelles. Les administrateurs encouragent les autorités à poursuivre leurs efforts de réforme du secteur financier en améliorant le contrôle bancaire et en remédiant aux lacunes du système, notamment le risque de concentration. Les administrateurs jugent en outre nécessaire d'accélérer les réformes structurelles, surtout dans le secteur du café, et notent avec satisfaction l'adhésion du Burundi à la Communauté est-africaine.

X. Assistance technique

Décembre 2011	Mission AFRITAC sur la réforme de la gestion des finances publiques
Octobre 2011	Mission AFRITAC sur la réforme de la gestion des finances publiques
Juillet 2011	Mission du Département des statistiques (STA) sur les statistiques de balance des paiements
Mars 2011	Mission du Département des finances publiques (FAD) sur l'application de la loi de finances organique
Janvier 2011	Mission du Département des marchés monétaires et de capitaux (MCM) sur les opérations monétaires
Septembre 2010	Mission du Département FAD sur l'application de la loi de finances organique
Novembre 2010	Mission du Département MCM sur les opérations monétaires
Octobre 2010	Mission du Département FAD sur l'administration fiscale
Avril 2010	Mission du Département MCM sur les opérations de change
Novembre 2009	Mission AFRITAC sur la mise en place de la TVA
Septembre 2009	Mission du Département MCM sur le renforcement des capacités de la BRB et la gestion de la dette publique
Juin 2009	Mission pluridisciplinaire du Département MCM
Avril 2009	Mission du FAD sur l'application de la loi organique relative aux finances publiques
Mars 2009	Mission du Département MCM sur les opérations monétaires
Mars 2009	Mission du Département MCM sur les opérations de change
Mars 2009	Mission du Département MCM sur l'audit interne
Mars 2009	Mission du Département MCM sur la gestion des réserves
Février 2009	Mission AFRITAC sur la réglementation et la supervision bancaires
Février 2009	Mission EIPS du Département FAD sur la politique de tarification des carburants et la protection sociale

Janvier 2009	Mission PESF du Département MCM
Décembre 2008	Mission AFRITAC sur la gestion des opérations budgétaires
Décembre 2008	Mission pluridisciplinaire du Département MCM
Décembre 2008	Mission du Département MCM sur l'audit interne
Août 2008	Mission du Département MCM sur les réformes en matière d'organisation, de ressources humaines et de communication
Juillet 2008	Mission du Département MCM sur les opérations de change
Juin 2008	Mission AFRITAC sur la réglementation et le contrôle bancaires
Octobre 2008	Mission d'installation d'un nouveau conseiller résident en GFP (FAD)
Décembre 2007	Mission AFRITAC sur les statistiques des comptes nationaux et de l'indice des prix à la consommation
Nov. – déc. 2007	Mission de statistiques monétaires et financières (STA)
Novembre 2007	Mission AFRITAC sur le renforcement des capacités de supervision bancaire
Novembre 2007	Mission du Département FAD sur la politique fiscale
Novembre 2007	Mission du Département STA sur les statistiques monétaires
Septembre 2007	Mission pluridisciplinaire du Département MCM
Septembre 2007	Mission AFRITAC sur l'administration des recettes fiscales
Septembre 2007	Mission AFRITAC sur le renforcement des capacités de la BRB
Septembre 2007	Mission du Département FAD sur la gestion des finances publiques
Juillet 2007	Mission AFRITAC en GFP sur le contrôle de la solde
Juin 2007	Mission AFRITAC en GFP sur les opérations et le contrôle du Trésor
Juin 2007	Mission d'assistance technique du Département MCM
Juin 2007	Mission AFRITAC sur le renforcement des capacités de gestion de la dette
Mars 2007	Conseiller résident du Département FAD en comptabilité publique
Décembre 2006	Mission du Département FAD sur la gestion des dépenses publiques
Novembre 2006	Mission du Département MCM sur la supervision bancaire
Septembre 2006	Mission du Département FAD sur les administrations fiscale et douanière
Avril 2006	Mission du Département MCM sur la gestion des réserves de change
Mars 2006	Mission du Département STA chargée d'élaborer les métadonnées et un plan d'action à moyen terme
Mars 2006	Mission conjointe des départements MCM et juridique (LEG) relative à l'article VIII
Janvier 2006	Mission du Département LEG pour l'élaboration de la loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

XI. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	<u>Cadre</u>
Date du point de décision	<u>renforcé</u>
Aide engagée	Août 2005

II. BURUNDI : PROGRAMME CONJOINT DE LA BANQUE MONDIALE ET DU FMI, 2011-13

Titre	Produits	Calendrier prévisionnel de mission	Date de prestation envisagée
A. Information mutuelle sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale	1. Revue des dépenses publiques	Février 2012 (identification) Juin 2012 (Mission intégrale)	Septembre 2012
	2. Note de politique générale sur la revue des dépenses publiques		Mai 2012
	3. ERSG-5 (appui budgétaire)	Décembre 2010 - janvier 2011 (Identification) Juin 2011 (pré-évaluation) Septembre 2011 (évaluation)	Décembre 2011
	4. ERSG-6 (appui budgétaire)	Janvier – février 2012 (identification) Avril 2012 (pré-évaluation) May 2012 (évaluation)	Août 2012
	5. Étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC)	Novembre 2011 (identification) Mai 2012 (Mission intégrale)	Juin 2012
Programme de travail du FMI	1. Septième revue FEC	Novembre 2011	Janvier 2012
	2. 1 ^e revue du nouvel accord FEC	Novembre 2012	Novembre 2012
	3. 2 ^e revue du nouvel accord FEC	Juin 2012	Juillet 2012
B. Demandes de contributions au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque mondiale	1. Rapport d'étape sur l'exécution des réformes de la REGIDESO		Mars 2012
C. Accord sur les produits et les missions conjointes			
Produits conjoints	Note d'évaluation conjointe du DSRP		Avril 2012

III. BURUNDI : RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (au 6 décembre 2011)

Le Burundi est membre du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) depuis sa création en 1964. Les dons et prêts de la BAD au Burundi ont été interrompus en raison du déclenchement de la guerre civile en 1993. Le 19 juillet 2004, les Conseils de la BAD ont approuvé les principes généraux pour aider les pays sortant d'un conflit à apurer leurs arriérés en créant le mécanisme d'appui aux États en sortie de crise (PCCF) doté, à l'origine d'environ 100 millions de DTS sur fonds propres, afin d'offrir une assistance financière aux pays admissibles. Les principes généraux prévoient une formule tripartite de répartition de la charge entre le pays, les donateurs et le PCCF. Le 27 octobre 2004, les Conseils de la BAD ont entériné une proposition d'apurement des arriérés du Burundi qui a permis d'apurer le solde des arriérés avec l'appui des donateurs et du PCCF avant le passage du point de décision de l'initiative PPTE renforcée.

Le 21 avril 2009, dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), le Conseil d'administration de la BAD a approuvé sa contribution à l'allègement de la dette du Burundi, pour un montant équivalent à 150.200.000 dollars EU en valeur actualisée nette (VAN) à fin 2004. Le Conseil a en outre établi que le Burundi remplit les conditions requises pour bénéficier du dispositif de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) à hauteur de 15,38 millions de dollars EU soit 10,48 millions d'unités de compte (UC) en termes nominaux.

Le Conseil a approuvé le document de stratégie pays (DSP) en octobre 2008 à l'appui du programme économique et social du gouvernement. Le DSP couvre la période 2008-11 et repose sur deux des axes du CSLP : i) appui à une administration publique efficace en améliorant la gouvernance et le fonctionnement des principales institutions du secteur public, et ii) augmentation des débouchés professionnels en développant l'infrastructure et en menant des interventions ciblées dans le secteur agricole. La revue à mi-parcours du DSP et l'analyse du portefeuille de crédits de la BAD au Burundi qui ont été soumises au CODE le 30 novembre 2010, ont confirmé la pertinence des deux piliers. Le Groupe de la BAD intervient activement dans les domaines de l'infrastructure (transports, eau et assainissement et énergie), de l'agriculture, de la gouvernance et dans le secteur social. L'encours du portefeuille couvre sept (7) opérations nationales pour un total de 112,23 millions d'UC. Le secteur routier représente 58,9 % du pf, suivi du secteur social avec 17,7 %. Six opérations plurinationales sont en cours, pour un montant de 117,7 millions d'UC, essentiellement consacré au secteur routier (70,1 %). L'enveloppe de 7 millions d'UC allouée à la quatrième phase du Programme d'appui aux réformes économiques (PARE III) a été entièrement décaissée en 2011.

Le DSP pour 2012-2016 sera présenté au Conseil d'administration le 11 janvier 2012. La stratégie proposée dans ce document privilégie la sélectivité à partir de deux axes complémentaires, à savoir : i) le renforcement des institutions de l'État, et ii) l'amélioration des infrastructures dans le but de promouvoir une croissance et un développement inclusifs. Le choix de ces deux axes est conforme à l'avantage comparatif de la BAD dans le secteur de l'infrastructure, ainsi qu'à la valeur ajoutée qu'il apporte en matière d'appui aux réformes, à la bonne gouvernance et au renforcement des capacités institutionnelles. La BAD envisage le soutien au Burundi dans le cadre de projets d'infrastructure (transport et énergie en particulier), d'un appui budgétaire général (ABG) à deux tranches – le PARE V, d'un montant de 12 millions d'UC pour 2012-2013 – et d'actions de renforcement des capacités.

Le tableau ci-après présente une synthèse des opérations de la BAD au Burundi en cours ou prévues.

Secteur	Intitulé du projet	Montant (millions d'UC)
Agriculture	Projet d'aménagement des bassins versants	9,00
	Projet de gestion intégrée du lac Tanganyika	4,96
	Études PPF Bugesera	0,32
Énergie	Remise en état et expansion des infrastructures électriques	7,32
Eau et assainissement	Remise en état et expansion des infrastructures hydrauliques	12,00
Secteur social	Projet multisectoriel de réinsertion	9,81
	Projet de création d'emplois	10,0
Multisectoriel	Projet d'aide à la structure de gouvernance	1,5
	Programme d'appui aux réformes économiques (III)	10,0
Plurinational	Projet plurinational du Bugesera	15,02
	Route Kicukiro (Rwanda) - Kirundo (Burundi)	14,90
	Phase 2 de l'étude de faisabilité du chemin de fer Isaka - Kigali	0,57
	Route Nyamitanga – Ntendezi – Mwityazo	49,38
	Interconnexion NELSAP	5,05
Total (secteur public exclusivement)		64,91
Total (secteur public et plurinational)		159,95

IV. BURUNDI – QUESTIONS D’ORDRE STATISTIQUE (au 6 décembre 2011)

I. Évaluation de l’adéquation des données aux fins de la surveillance

Évaluation générale : les données communiquées présentent de sérieuses lacunes qui entravent fortement l’exercice de la surveillance. Les plus graves d’entre elles touchent les statistiques de comptabilité nationale, de finances publiques, et de balance des paiements. L’insuffisance de financement et de personnel, ainsi que le manque de matériel, conjugués aux difficultés de coordination entre les institutions chargées de l’établissement de ces statistiques, empêchent la production et la diffusion en temps opportun des statistiques macroéconomiques.

Statistiques du secteur réel : de graves lacunes dans l’établissement des données du secteur réel entravent l’analyse et la gestion économiques. Les statistiques de comptabilité nationale sont établies peu fréquemment par l’ISTEEBU, l’institut de statistique national. Les données primaires sur l’agriculture, l’activité économique la plus importante, sont inadéquates. En conséquence, une forte incertitude pèse sur les estimations du niveau et du taux de croissance du PIB, des composantes des dépenses, et de tous les ratios au PIB. Les estimations annuelles de comptabilité nationale communiquées au FMI ne sont pas établies, mais tirées d’un modèle de projection macroéconomique et de certaines estimations avec 1998 et 2005 pour années de base. L’ISTEEBU a débuté en 2007 un processus d’amélioration des statistiques de comptabilité nationale avec l’aide de l’AFRITAC. Les comptes nationaux sont désormais établis sur la base du Système des Comptes Nationaux 1993, à l’aide (en partie) du logiciel ERETES, avec 2005 pour année de base. Les estimations du PIB pour les années 2007 et 2008 sont en cours d’élaboration. Les données sur les sociétés non financières constituent également un grave problème pour les statisticiens chargés de l’établissement de la comptabilité nationale. L’indice mensuel des prix à la consommation comporte des pondérations de dépenses fondées sur les résultats d’une enquête de 1991 sur les dépenses des ménages et ne se rapporte qu’à la capitale, ce qui conduit à une mesure inexacte des tensions inflationnistes. L’indice des prix à la production n’est pas établi. Il y a peu de statistiques du marché de l’emploi, ce qui entrave les activités de surveillance.

Statistiques des finances publiques : le Burundi a bénéficié d’une assistance technique fournie par la Banque mondiale et le Département des finances publiques du FMI dans le domaine des systèmes d’information de gestion des finances publiques et dans celui de la gestion des dépenses publiques; il a en outre reçu du Département des statistiques du FMI une formation à l’établissement des statistiques de finances publiques. Néanmoins, les statistiques de finances publiques restent déficientes sur le plan de la couverture, de l’exactitude, de la cohérence et de l’actualité des données. Au début de cette année, le Burundi a accepté de participer à un module de statistiques des finances publiques (SFP) dans le cadre de l’Initiative renforcée de diffusion des données (IRDD). L’objectif principal du module de SFP est d’améliorer la qualité et la diffusion des statistiques budgétaires en suivant les directives du *Manuel statistiques de finances publiques 2001 (MSFP 2001)*. L’aide fournie dans le cadre de ce module consiste essentiellement en une série de missions d’assistance technique au cours des 3 à 5 prochaines années, dont la première est prévue pour avril 2011.

Statistiques monétaires et financières : elles sont maintenant établies suivant les méthodologies recommandées dans le *Manuel de statistiques monétaires et financières (2000)* du FMI et permettent à la fois l’exercice de la surveillance et l’harmonisation avec les statistiques monétaires des autres pays membres de la Communauté de l’Afrique de l’Est. Les transactions avec le FMI ne sont pas correctement enregistrées — le montant des prêts reçus du FMI ne correspond pas aux registres du FMI, d’où une présentation erronée des engagements extérieurs de la BRB. Le Département des

statistiques du FMI en a informé la BRB; la question reste à résoudre. Compte tenu du système de paiement actuel, il y a des différences entre les registres de la banque centrale et ceux des autres institutions de dépôts (AID). Les transactions entre la BRB et les AID apparaissent normalement dans le bilan de ces dernières avec un jour de décalage, ce qui a un impact sur les autres postes (net) dans la situation des institutions de dépôts. Les engagements des trois banques en liquidation apparaissent dans le bilan de la BRB; toutefois, l'information sur ces banques n'est pas incluse dans la synthèse des données des AID.

Statistiques du secteur extérieur : les statistiques annuelles de la balance des paiements et de la position extérieure globale sont établies par la BRB conformément à la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements (MBP5)*. Cependant, de graves difficultés au niveau de la couverture des données et de l'évaluation des opérations font peser une grande incertitude sur les statistiques du secteur extérieur et les activités de surveillance. Par exemple, une grande partie des importations et exportations de marchandises (en particulier de café et de thé) et de services n'est pas enregistrée et, bien que des ajustements soient apportés, l'incertitude subsiste. Pour les services comme pour le revenu, l'exactitude des données des sources n'est pas systématiquement vérifiée par comparaison avec celles d'autres sources. De même, les transactions du compte de capital et d'opérations financières sont évaluées à l'aide du Système de communication des transactions internationales du Burundi, dont la couverture est réputée incomplète. D'autres mesures s'imposent pour améliorer l'exactitude et la fiabilité des données du secteur extérieur.

II. Normes et qualité des données

Le Burundi ne participe pas au SGDD. Une telle participation pourrait lui être bénéfique car elle lui fournirait un cadre à partir duquel améliorer l'établissement de ses statistiques macroéconomiques et la coordination entre les différentes institutions.

Pas de données RONC disponibles.

III. Communication des données au Département des statistiques

Un état récapitulatif des données sur les opérations de finances publiques est communiqué pour être publié dans *International Finance Statistics (IFS)*. La BRB a achevé son passage aux formulaires normalisés de transmission des statistiques monétaires au FMI; des statistiques monétaires détaillées sont publiées dans IFS. Des statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure sont présentées dans IFS et dans le *Balance of Payments Yearbook*.

Burundi : Tableau des indicateurs communément requis pour la mission de surveillance
(au 6 décembre 2011)

	Date de la dernière observation	Date de réception des données	Fréquence d'établissement ⁸	Fréquence de communication ⁸	Fréquence de publication ⁸
Taux de change	Courant	Courant	Q	M	M
Avoirs et engagements de réserves internationales des autorités monétaires ¹	Décembre 2010	Octobre 2011	M	M	M
Monnaie centrale	Novembre 2011	Novembre 2011	M	M	M
Monnaie au sens large	Novembre 2011	Novembre 2011	M	M	M
Bilan de la banque centrale	Novembre 2011	Novembre 2011	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Novembre 2011	Novembre 2011	M	M	M
Taux d'intérêt ²	Octobre 2011	Novembre 2011	M	M	M
indice des prix à la consommation	Octobre 2011	Octobre 2011	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administrations publiques ⁴	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ⁴ – administration centrale	Novembre 2011	Novembre 2011	T	T	T
Stocks de la dette contractée ou garantie par l'État ⁵	ND	ND	ND	ND	ND
Solde extérieur courant	2010	Novembre 2011	A	A	A
Exportations et importations de biens et services	2010	Novembre 2011	M	M	M
PIB/PNB ⁶	2008	Novembre 2011	A	A	A
Dette extérieure brute	2010	Novembre 2011	M	M	A
Position extérieure globale ⁷	2010	Octobre 2011	A	A	A

1 Tous les avoirs de réserve engagés ou grevés doivent être indiqués séparément. De même, toutes les données doivent comprendre les engagements à court terme sur devises mais réglés par d'autres moyens, ainsi que la valeur comptable des produits financiers dérivés à payer et à recevoir en devises, y compris ceux libellés en devises mais réglés par d'autres moyens.

2 Comprend les taux de marché et les taux officiels, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons, titres à moyen terme et obligations du Trésor.

3 Financement bancaire extérieur et intérieur, et financement intérieur non bancaire.

4 Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale) et des collectivités territoriales.

5 Y compris la composition par monnaie et par échéance.

6 La dernière observation remonte à décembre 2008.

7 Inclut les positions extérieures brutes à l'actif et au passif financier vis-à-vis des non-résidents.

8 Fréquences : quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I); données non disponibles (ND).

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
ET ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

BURUNDI

Analyse conjointe de viabilité de la dette FMI/Banque mondiale pour 2011

Préparé par les services du Fonds monétaire international
et de l'Association internationale de développement

Approuvé par Saul Lizondo et Dominique Desruelle (FMI) et
Marcelo Giugale et Jeffrey D. Lewis (IDA)

27 décembre 2011

Compte tenu du caractère restreint de sa gamme d'exportations et de la faible capacité des institutions de l'État, le risque de surendettement extérieur du Burundi reste élevé, ainsi que l'avait établi l'analyse de viabilité de la dette réalisée en 2010. Le ratio de la valeur actuelle (VA) de la dette par rapport aux exportations dépasse le seuil de référence à moyen terme, tandis qu'à la lecture des scénarios de rechange et des tests de résistance deux indicateurs d'endettement dépassent les seuils indicatifs. L'analyse de viabilité de la dette publique fait apparaître que, même si le Burundi est en mesure d'assurer le service de la dette contractée ou garantie par l'État, une croissance plus faible que prévu entraînerait une forte détérioration des indicateurs d'endettement. Le Burundi devrait poursuivre la mise en œuvre de politiques d'emprunt prudentes et accélérer les réformes structurelles propices à une croissance tirée par le secteur privé, en particulier en matière d'infrastructures et de diversification des exportations, pour atténuer les risques qui pèsent sur la viabilité de sa dette¹.

I. CONTEXTE

1. **La dernière analyse de viabilité de la dette fondée sur le cadre applicable aux pays à faible revenu réalisée en 2010 avait conclu que le Burundi continuerait de faire face à un risque élevé de surendettement².** Le ratio VA de la dette/exportations dépassait largement le seuil de référence lié aux politiques mises en œuvre dans le pays sur l'ensemble de la période de projection, dénotant le manque de diversification des exportations. En outre, dans les

¹ L'AVD a été produite conjointement par les services du FMI et de la Banque mondiale.

² Voir rapport du FMI N° 10/313, Sup. 2; et IDA/R2010-0346/1, Annexe 2.

scénarios de rechange et les tests de résistance y afférents, tous les indicateurs d'endettement, sauf un, dépassaient les seuils d'endettement spécifiques.

2. Le Burundi est considéré comme un pays à performance faible aux fins de la définition des seuils d'endettement à utiliser dans le cadre de viabilité de la dette (CVD).

Son score au terme de l'évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA) effectuée par la Banque mondiale était en moyenne de 3,07 (sur une échelle de 1 à 6) de 2008 à 2010, d'où la notation faible³.

3. Le stock de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État (CGE) a sensiblement diminué depuis 2008. Cela s'explique par l'allègement accordé au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). En 2010 la dette extérieure CGE s'élevait à 455 millions de dollars, soit 22 % du PIB, tandis que le ratio VA de la dette/exportations s'établissait à 150,8 %⁴. Environ 90 % de l'encours de la dette extérieure CGE nominale correspondait à des créanciers multilatéraux, et le reste aux créanciers bilatéraux. Les efforts se poursuivent pour obtenir un allègement au titre de l'initiative PPTE de la part de tous les créanciers⁵.

³ Le score CPIA du Burundi a connu une légère amélioration par rapport à la moyenne de 3,05 de la période 2007–09. Une note inférieure à 3,25 dénote de mauvais résultats de politique économique, conformément au CVD applicable aux pays à faible revenu.

⁴ Administrations publiques, base brute. Comme le note le Protocole d'accord technique, la dette contractée par les entreprises publiques avec une garantie de l'État entre en ligne de compte dans les limites d'endettement et, partant, dans l'AVD.

⁵ Parmi les créanciers multilatéraux, des accords ont été conclus avec la BADEA, l'UE et le Fonds de l'OPEP pour le développement international (OFID), tandis que les négociations se poursuivent avec le FIDA. Parmi les créanciers hors Club de Paris, des accords ont été signés avec le Koweït, la Libye, l'Arabie Saoudite et les Émirats arabes unis. La République populaire de Chine a effacé toutes ses créances durant la période intérimaire. Les conditions de certains des accords signés étaient moins favorables que celles envisagées au titre de l'initiative PPTE.

Tableau texte 1. Burundi : Dette publique extérieure, 2008-10
(Millions de dollars EU)

	2008			2009			2010		
	Stock nominal	% du PIB	% du total	Stock nominal	% du PIB	% du total	Stock nominal	% du PIB	% du total
Dette totale	1 518	98	100,0	376	21	100,0	455	22	100,0
Multilatérale	1 313	84	86,5	338	19	89,9	411	20	90,2
Bilatérale	205	13	13,5	38	2	10,1	45	2	9,8
Club de Paris	151	10	10,0	1	0	0,4	1	0	0,3
Hors Club de Paris	53	3	3,5	36	2	9,7	43	2	9,5
Commerciale	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0

Sources : autorités burundaises; estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

4. **La dette intérieure constitue une part importante de la dette publique totale.** Environ 40 % de la dette publique totale du Burundi étaient détenue par des créanciers nationaux en 2010, pour un montant représentant environ 15 % du PIB, soit une augmentation de 11,5 % par rapport à 2008. L'augmentation de la part de la dette intérieure résulte principalement de l'annulation de la dette publique extérieure au titre des initiatives PPTE et IADM. Le gros de la dette intérieure publique se compose de financements de la Banque centrale destinés à répondre aux besoins du Trésor.

II. HYPOTHÈSES À LA BASE DE L'AVD

5. **Les perspectives macroéconomiques actuelles tiennent compte des variations par rapport aux conditions initiales (tableau texte 2).** En 2010 l'inflation a été nettement inférieure aux niveaux initialement projetés (dans l'AVD de 2010) en raison du niveau plus faible des prix des produits alimentaires et énergétiques. Le déficit budgétaire était lui aussi inférieur aux projections initiales du fait de meilleurs résultats en matière de recettes et d'appui des bailleurs de fonds, et ce malgré une augmentation des dépenses publiques en année électorale. Par ailleurs, le déficit courant a diminué moins que prévu en raison du choc négatif des termes de l'échange imputable à la diminution des prix à l'exportation du café, lequel représente environ 70 % des exportations totales.

6. **Pour autant que la situation sécuritaire continue à s'améliorer, les perspectives à moyen et long terme du Burundi resteront favorables (encadré 1).** La croissance du PIB réel devrait se situer en moyenne à 6,7 % à long terme, pour autant

Tableau texte 2. Burundi : Hypothèses et résultats macroéconomiques, 2009-10

	2009		2010	
	AVD 2010	Eff.	AVD 2010	Eff.
	(Variation annuelle en pourcentage)			
Revenu national et prix				
Croissance du PIB réel	3,5	3,5	3,9	3,8
Prix à la consommation (fin de période)	4,6	4,6	8,0	4,1
Secteur extérieur	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)			
Administrations publiques				
Recettes (hors dons)	13,6	13,6	13,5	14,6
Dépenses totales et prêts nets	28,8	32,2	36,5	37,3
Solde global				
Base caisse, post dons hors PPTE	-3,8	-3,8	-3,7	-3,3
Secteur extérieur				
Solde des transactions courantes	-10,6	-11,5	-6,6	-9,9
Réserves officielles brutes				
Fin de période (millions de dollars)	323,0	323,0	310,7	332,0
En mois d'importations de l'année suivante	6,5	5,0	6,0	4,8

Sources : autorités burundaises; estimations des services du FMI.

que la paix et la sécurité continue d'être consolidées, que l'environnement macroéconomique soit stable, que les réformes structurelles soient résolument mises en œuvre dans des domaines tels que la gouvernance du secteur public et l'environnement des affaires, et que l'intégration du Burundi à la communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) soit mise en valeur comme moteur de croissance. L'investissement total devrait représenter en moyenne 18 % du PIB environ à moyen terme, niveau jugé propice à la croissance économique. La politique budgétaire accompagnera la croissance économique et la réduction de la pauvreté, tout en préservant la viabilité de la dette. Le déficit budgétaire devrait enregistrer une diminution graduelle vers la fin de la période. La mobilisation des recettes, renforcée par les réformes de l'Office burundais des recettes (OBR), entraînera une augmentation progressive des recettes publiques tandis que les dépenses diminueront peu à peu pour être ramenées à des niveaux plus viables. Les exportations de biens et de services seront tirées par les investissements réalisés à moyen terme dans les principaux secteurs exportateurs (café, thé, sucre, horticulture et tourisme). Le déficit courant, dons compris, se rétrécira à terme, malgré la diminution des concours des bailleurs de fonds. Les financements continueront de se présenter sous la forme de dons et de prêts hautement concessionnels.

7. Les dépenses d'investissement seront déterminantes pour réaliser une croissance plus forte. Parmi les grands domaines d'investissement, on citera la remise en état des infrastructures (électricité, transport et communications) et les activités génératrices de produits d'exportation comme le tourisme et les mines. Les grands projets à entreprendre à court et moyen terme sont notamment la mise en valeur du potentiel hydroélectrique du Burundi (Kaganuzi, Mpanda, Kabu 16) et la fourniture de lignes à haute tension et des stations-relais nécessaires à tous les chefs-lieux de provinces. La remise en état et l'entretien des routes nationales ainsi que des réseaux de routes communales et pistes rurales contribueront aussi à réduire le déficit en infrastructures du Burundi. La mise en œuvre des réformes structurelles fondamentales — qui a d'ores et déjà débuté — est indispensable pour favoriser le nécessaire accroissement de l'investissement privé. Ces réformes comprennent notamment les mesures visant à améliorer l'environnement réglementaire des entreprises et à renforcer la concurrence. Si les investissements envisagés dans le secteur minier se matérialisent, les gains de croissance pourraient être considérables à moyen et long terme⁶.

8. Trois grandes différences sont à signaler entre le cadre macroéconomique à la base de la présente analyse est celui qui avait présidé à l'analyse précédente : i) la croissance du PIB réel et des exportations est supérieure à moyen terme en raison de l'impact

⁶ Comme le mentionnait l'AVD de 2010, qui citait le mémorandum économique pays de la Banque mondiale (2010), les prévisions de croissance étaient plus solides, avec une moyenne de 8,8 % sur la période 2011-15, en partant de l'hypothèse de la mise en œuvre des divers investissements en infrastructures (y compris routes et énergie) d'un montant de 556 millions de dollars, de l'accélération des réformes liées au climat des affaires et à la gestion des finances publiques (GFP) et, partant, d'une meilleure croissance de l'IDE.

des réformes dans la filière caféière, des retombées positives des projets énergétiques en cours et des investissements réalisés par le secteur privé dans les filières non traditionnelles; ii) les transferts officiels devraient baisser sur la période de projection, principalement à cause des changements d'orientation dans les modalités d'assistance des partenaires au développement; et iii) le PIB nominal est plus élevé du fait de l'adoption de la nouvelle base pour les comptes nationaux et de l'augmentation de l'inflation en 2011.

9. **Les risques qui pèsent sur les perspectives macroéconomiques tiennent principalement à la situation sécuritaire et à l'environnement extérieur.** La crise de la dette en zone euro aura vraisemblablement des retombées négatives, par le truchement des échanges, et elle suscite des incertitudes quant au soutien des bailleurs de fonds. Les chocs de l'offre pourraient entraîner un renchérissement des cours du pétrole et donc aggraver les tensions inflationnistes et les pressions budgétaires.

Encadré 1: Burundi : Nouvelle base les comptes nationaux

En novembre 2011 le gouvernement a adopté une nouvelle base pour les comptes nationaux de 2005-08. Les révisions comprenaient une amélioration des sources données, un changement d'année de base de 1986 à 2005 et une mise à jour des méthodologies d'établissement des données (Système de comptabilité nationale des Nations Unies de 1993).

À partir des nouvelles données, les revenus nationaux nominaux ont été révisés à la hausse de 36 % en moyenne sur la période 2005-08, tandis que les taux de croissance réelle moyens pour ces années est supérieur de 1,5 point aux estimations précédentes. À partir de la nouvelle base, le revenu national brut par habitant aurait atteint selon les estimations 245 dollars en 2010.

Les données officielles de comptabilité nationale n'ont pas été rendues publiques depuis 1998 en raison des années de conflit et d'une faible capacité institutionnelle. Depuis 2006 le Burundi fait partie de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (Afristat). L'adhésion a profité au Burundi à maints égards, notamment sous la forme d'une assistance technique à la mise à jour des comptes nationaux. Les données de comptabilité nationale pour 2009 et 2010 devraient être rendues publiques en 2012.

Encadré 2: Principales hypothèses macroéconomiques, 2011-31

La croissance du PIB réel devrait s'accroître à 6 % à moyen terme grâce à la consolidation de la paix et de la sécurité, à l'allègement des contraintes d'infrastructures, y compris par une augmentation de la production d'électricité, à l'accélération de la mise en œuvre des autres réformes structurelles, y compris dans le domaine de la GFP, du climat des affaires et de la filière café, et à l'intégration au sein de la CAE. Durant la période de projection, la croissance devrait être en moyenne de 6,7 %, contre une moyenne de 4,1 % en 2008-10. L'investissement total devrait représenter en moyenne 18 % du PIB environ à moyen terme, niveau jugé propice à la croissance économique à long terme. Les principaux domaines d'investissement comprennent la remise en état des infrastructures (énergie, transports et communications) pour parer aux contraintes existantes, et les activités génératrices d'exportations comme le tourisme et l'exploitation minière.

L'inflation devrait enregistrer un repli progressif à moyen terme et se stabiliser à environ 6 % à long terme, conformément au critère de convergence de la CAE.

La politique budgétaire devrait accompagner la croissance économique et la lutte contre la pauvreté, tout en préservant la stabilité macroéconomique conformément aux exigences de convergence de la CAE et au souci de viabilité de la dette, laquelle présente un risque élevé. Le déficit primaire devrait se situer en moyenne à 2,3 % du PIB à moyen terme, puis diminuer de 1 point de pourcentage à plus long terme.

- **Les recettes**, hors dons, devraient se stabiliser à environ 17 % du PIB vers la fin de la période de projection grâce à l'élargissement de l'assiette de l'impôt à la faveur de réformes de l'administration fiscale.
- **Les dépenses primaires** devraient baisser graduellement pour descendre à 30 % du PIB d'ici 2016. Cette trajectoire est conforme à un ralentissement progressif de l'augmentation des dépenses publiques et à une hausse des dépenses favorables aux pauvres. L'investissement public devrait baisser progressivement à 8 % du PIB en moyenne sur la période de projection, tandis que l'investissement privé devrait lui s'accroître graduellement à mesure que le secteur privé et deviendra une locomotive de croissance.

Les exportations de biens et de services devraient augmenter en moyenne de 7,6 % à moyen terme grâce à l'impact des réformes dans la filière café. Elles devraient s'accroître de 11,1 % à plus long terme, à mesure que l'investissement dans de nouveaux secteurs d'exportation (horticulture, mines et tourisme) commencera à porter ses fruits. En volume, les exportations de biens devraient se stabiliser à environ 7,5 % à moyen terme, pour ensuite revenir progressivement à environ 6 % durant les années ultérieures.

Les importations de biens de services augmenteront, passant d'une moyenne d'environ 5 % à moyen terme à quelque 8 % à plus long terme, alimentées par la forte croissance du secteur du bâtiment à laquelle contribue la diaspora burundaise, et le développement du secteur touristique. Avec la diminution des importations liées aux activités de secours et de reconstruction, les importations de marchandises en volume devraient évoluer globalement au même rythme que la croissance du PIB durant les années ultérieures.

Le déficit courant, dons compris, devrait se maintenir aux alentours de 10 % du PIB sur le moyen terme. Il devrait ensuite se détériorer à mesure que les transferts officiels commenceront à reculer, puis diminuer progressivement pour atteindre environ 7,5 % à la fin de la période de projection. Hors transferts, on suppose que le déficit courant passera de 30 % du PIB à quelque 12 % à la fin de la période de projection. Les autorités feront largement appel à des dons et des prêts hautement concessionnels pour financer le déficit courant. Les autorités devront redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les réformes de gouvernance. La stratégie nationale de gouvernance récemment adoptée par le cabinet et la publication du budget voté et exécuté témoignent de la détermination du gouvernement à améliorer la gouvernance.

Le financement extérieur s'appuiera de plus en plus sur les prêts dans le long terme, la part des dons dans le financement total étant appelée à diminuer progressivement. Les dons devraient baisser d'environ 24 % du PIB en 2011 à quelque 13,4% en 2016 à mesure que l'assistance humanitaire diminuera. Les prêts devraient passer progressivement de 3 % du PIB en 2010 à environ 1 % en fin de période. On suppose que les nouveaux emprunts (à l'exception des concours de l'EXIM Bank indienne pour la construction de la centrale hydroélectrique de Kabu 16) seront exclusivement contractés à des conditions fortement concessionnelles avec un élément don de 50 % jusqu'en 2017. À partir de 2018 et avec l'amélioration de la capacité de gestion de la dette, un tiers des financements seront contractés à des conditions moins concessionnelles (élément don de 35 %).

III. ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

10. **Le scénario de référence fait apparaître un dépassement du seuil indicatif du ratio VA de la dette/exportations.** Le ratio VA de la dette/exportations restera supérieure au seuil de 100 % à moyen terme, principalement en raison du manque de diversification des exportations, puis descendra en dessous de ce seuil vers la fin de la période de projection. En revanche, les ratios VA de la dette/PIB, VA de la dette/recettes, service de la dette/exportations et service de la dette/recettes devraient rester bien inférieurs au seuil indicatif fixé pour le pays pendant la période de projection (tableau texte 3 et tableau 1).

Tableau texte 3. Burundi : Synthèse des indicateurs de viabilité de la dette extérieure

(en pourcentage)

	Seuil indicatif	2011	2021	2031	Moyenne 2011-31
VA dette/PIB	30	13,9	7,4	6,5	9,1
VA dette/exportations	100	174,4	108,1	88,9	123,2
VA dette/recettes	200	86,8	52,4	53,3	62,5
Service de la dette/export	15	3,5	7,9	3,9	6,9
Service de la dette/recette	25	1,7	3,8	2,4	3,4

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

11. **Les scénarios de rechange et les tests de résistance font apparaître un risque de détérioration plus poussée du ratio VA de la dette/exportations.** Le dépassement le plus prononcé du seuil indicatif du ratio VA de la dette/exportations se produit dans l'hypothèse d'un repli de la croissance des exportations en valeur (tableau 2, test B2). Dans ce cas, le ratio VA de la dette/exportations en fin de période de projection, est environ 78 points de pourcentage plus élevé que dans le scénario de référence. Ce résultat souligne combien il est important d'améliorer le climat des affaires afin d'encourager les flux d'investissements, et de diversifier les exportations pour réduire la vulnérabilité aux chocs. Le scénario fondé sur de nouveaux emprunts à des taux d'intérêt plus élevés (tableau 2, scénario A2) fait apparaître une détérioration persistante du ratio VA de la dette/exportations du Burundi, par rapport au scénario de référence. Ce résultat souligne la nécessité de continuer à recourir à des financements sous forme de dons et à des prêts hautement concessionnels. Enfin, le scénario historique (tableau 2, scénario A1) signale une détérioration importante et prolongée du ratio

VA de la dette/exportations. Les résultats du scénario historique, pour importants qu'ils soient, doivent être interprétés avec prudence, eu égard aux antécédents de conflit du Burundi⁷.

12. **Il ressort des scénarios de rechange et des tests résistance que le manque de diversification des exportations est le facteur de vulnérabilité le plus important pour la viabilité de la dette du Burundi.** Le seuil indicatif du ratio du service de la dette aux exportations sera légèrement dépassé à moyen terme dans le test de résistance combinant plusieurs hypothèses (tableau 2, scénario B5). Un dépassement similaire se produit dans le test de résistance relatif aux exportations au niveau historique (tableau 2, scénario B2)⁸. Enfin, les seuils indicatifs correspondant aux ratios VA de la dette/PIB, VA de la dette/recettes et service de la dette/recettes ne sont dépassés dans aucun scénario de rechange ni test de résistance.

13. **Les services du FMI et de la Banque mondiale estiment que le risque de surendettement du Burundi est élevé.** L'analyse qui précède révèle un dépassement du seuil indicatif afférent au ratio VA de la dette/exportations sous le scénario de référence, tandis que sous les autres scénarios et tests de résistance, deux seuils d'endettement risquent d'être dépassés en cas de scénarios moins favorables et de chocs.

14. **Les autorités souscrivent globalement à l'analyse des services du FMI et de la Banque mondiale.** Elles ont affirmé leur détermination à continuer de recourir à des prêts hautement concessionnels et à des dons pour couvrir leurs besoins de financement, tout en progressant dans les réformes structurelles visant à doper la capacité d'exportation. Elles entendent solliciter de la part de la Banque mondiale une assistance technique sous la forme d'une évaluation de la performance matière de gestion de la dette (DeMPA) afin de jeter les bases de l'élaboration d'une stratégie d'endettement à moyen terme.

IV. ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

15. **Les indicateurs de dette publique devraient s'améliorer progressivement dans le scénario de référence.** Cette amélioration est principalement liée à la baisse des besoins d'emprunt du secteur public, qui elle-même résulte de l'élargissement de la base des recettes et d'une baisse progressive des dépenses publiques dans la période qui suivra l'ère de la reconstruction. Les ratios VA de la dette publique/PIB et VA de la dette publique/recettes

⁷ Cet argument s'applique également aux tests de résistance. De manière plus précise, le test normalisé qui part de l'hypothèse d'une croissance de la valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12 aboutit à une réduction prononcée des exportations. Cela s'explique par le niveau élevé de l'écart type des exportations imputable au conflit et à la cyclicité des exportations (à cause notamment de l'âge avancé des caféiers). L'année 2009 est exclue du calcul de la moyenne historique et de l'écart type sur 10 ans en raison des effets comptables de l'allègement de dette PPTE.

⁸ Voir note 5.

restent bas et attestent du recours des autorités burundaises à des dons et à des prêts hautement concessionnels pour le financement de la reconstruction et de la réduction de la pauvreté.

16. **Les scénarios de rechange et les tests de résistance montrent que les indicateurs de dette publique peuvent se dégrader rapidement, surtout si l'assainissement budgétaire ne se produit pas et que la croissance économique soit inférieure aux prévisions.** Dans le scénario d'une croissance plus faible du PIB (tableau 4, scénario A3), le ratio VA de la dette/recettes en fin de la période de projection se dégrade considérablement par rapport au scénario de référence. Ce résultat montre combien il est nécessaire de mener une politique budgétaire prudente et de renoncer aux politiques d'emprunt non viables du passé. L'élaboration d'une stratégie d'endettement à moyen terme sera essentielle à l'ancrage de la politique budgétaire à l'avenir⁹. Le ratio du service de la dette aux recettes publiques n'est pas altéré de manière sensible par les scénarios de rechange ni par les chocs car les emprunts additionnels devraient être contractés à des conditions hautement concessionnelles.

V. CONCLUSION

17. **Le Burundi restera exposé à un risque de surendettement élevé.** Le ratio VA de la dette extérieure/exportations dépassera le seuil d'endettement spécifique à moyen terme et devrait être juste en dessous de ce seuil vers la fin de la période de projection. En outre, dans les scénarios de rechange (y compris celui d'une croissance faible et d'un niveau plus élevé des taux d'intérêt des nouveaux emprunts) et dans les tests de résistance deux indicateurs d'endettement dépassent les seuils d'endettement spécifiques. Pour atténuer les risques pesant sur la viabilité de la dette, les services du FMI et de la Banque mondiale encouragent les autorités à continuer de recourir à des dons et à des prêts hautement concessionnels pour satisfaire leurs besoins de financement et à poursuivre le renforcement de leur capacité de gestion de la dette. Ils conseillent par ailleurs aux autorités burundaises d'intensifier les réformes structurelles afin de diversifier les exportations, d'éliminer les contraintes d'infrastructures qui freinent la croissance et de promouvoir le développement du secteur privé en améliorant l'environnement des affaires. Enfin, ils engagent les autorités à poursuivre les efforts qu'elles mènent pour améliorer l'administration fiscale et élargir l'assiette de l'impôt afin de réduire la dépendance à l'égard des financements extérieurs.

⁹ Les réserves concernant l'opportunité du scénario historique dans un pays touché par un conflit s'appliquent également en l'espèce.

Tableau 1. Burundi : Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2008-2031 1/
(en pourcentage du PIB sauf indication contraire)

	Chiffres réels			Moyenne ^{6/} historique	Écart type ^{6/}	Projections												
	2008	2009	2010			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2011-2016 Moyenne		2021	2031	2017-2031 Moyenne		
Dette extérieure (nominale) 1/	101,6	20,7	22,5			22,6	22,5	22,7	22,6	20,4	18,3							
dont : dette contractée ou garantie par l'État (CGE)	101,6	20,7	22,5			22,6	22,5	22,7	22,6	20,4	18,3							
Variation de la dette extérieure	-17,6	-80,9	1,8			0,1	-0,1	0,2	-0,2	-2,1	-2,1							
Flux générateurs d'endettement net identifiés	-29,8	-10,8	0,4			0,2	1,0	-2,5	-2,6	-3,6	-2,8							
Déficit compte courant hors intérêts	1,2	11,0	9,8	6,3	6,3	12,4	11,9	9,1	9,0	10,7	11,2							
Déficit de la balance des biens et services	-49,1	-47,9	-48,2			-45,4	-43,0	-38,9	-37,5	-35,7	-33,7							
Exportations	9,8	6,5	8,9			8,0	8,7	8,7	8,6	7,7	6,9							
Importations	-39,3	-41,3	-39,2			-37,4	-34,3	-30,3	-29,0	-28,0	-26,8							
Transferts courants nets (négatifs = entrée)	-27,5	-23,8	-20,9	-18,6	5,5	-17,4	-14,1	-12,9	-11,7	-9,9	-9,0							
dont : transferts officiels	-21,3	-15,0	-15,2			-12,2	-9,1	-8,1	-7,2	-5,7	-5,1							
Autres flux du compte courant (négatifs = entrée nette)	77,9	82,6	78,9			75,3	69,0	60,9	58,2	56,3	53,8							
IDE net (négatif= entrée)	-10,1	-7,8	-7,4	-5,1	3,5	-11,4	-10,0	-10,7	-10,4	-13,3	-13,0							
Dynamique endogène de la dette 2/	-20,9	-13,9	-2,1			-0,8	-0,9	-0,9	-1,1	-1,1	-1,0							
Contribution du taux d'intérêt nominal	0,7	0,5	0,1			0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1							
Contribution de la croissance du PIB réel	-4,9	-3,0	-0,7			-0,8	-1,0	-1,0	-1,2	-1,1	-1,1							
Contribution des variations de prix et des taux de change	-16,6	-11,5	-1,4									
Résiduel (3-4) 3/	12,2	-70,1	1,4			-0,1	-1,2	2,8	2,4	1,5	0,7							
dont : financement exceptionnel	-0,3	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0							
VA de la dette extérieure 4/	13,5			13,9	14,1	14,5	14,6	13,1	11,7							
En pourcentage des exportations	150,8			174,4	162,1	167,2	170,0	171,0	169,4							
VA de la dette extérieure CGE	13,5			13,9	14,1	14,5	14,6	13,1	11,7							
En pourcentage des exportations	150,8			174,4	162,1	167,2	170,0	171,0	169,4							
En pourcentage des recettes publiques	92,3			86,8	85,3	86,6	88,4	82,0	75,0							
Ratio service de la dette/exportations (%)	8,4	7,9	1,4			3,5	5,7	7,2	9,5	12,0	12,2							
Ratio service dette CGE/exportations (%)	8,4	7,9	1,4			3,5	5,7	7,2	9,5	12,0	12,2							
Ratio service dette CGE/recettes (%)	5,9	3,8	0,9			1,7	3,0	3,7	4,9	5,8	5,4							
Total besoins de financement bruts (milliards dollars EU)	-125,4	66,8	52,7			28,8	61,0	-27,1	-20,6	-57,7	-40,3							
Déficit courant hors intérêts stabilisant ratio d'endettement	18,8	91,9	8,0			12,3	12,1	8,8	9,1	12,9	13,2							
Principales hypothèses macroéconomiques																		
Taux de croissance du PIB réel (en pourcent)	5,0	3,5	3,8	3,8	1,2	4,2	4,8	5,0	6,0	5,8	5,9	5,3	6,1	7,9	6,7			
Déflateur du PIB en dollars EU. (variation en pourcentage)	16,2	12,7	7,5	6,8	12,9	7,7	5,3	5,0	5,7	7,8	7,3	6,5	6,0	-1,0	3,7			
Taux d'intérêt effectif (en pourcentage) 5/	0,7	0,6	0,3	0,8	0,2	0,1	0,4	0,5	0,6	0,5	0,5	0,4	0,6	0,7	0,7			
Croissance des exportations de B&S (en dollars EU, en %)	55,4	-22,6	52,7	16,1	29,6	0,2	20,3	10,1	10,6	2,0	2,2	7,6	11,7	9,0	11,1			
Croissance des importations de B&S (en dollars EU, en %)	31,7	22,7	5,8	21,7	27,2	7,0	1,2	-2,7	7,2	10,2	8,5	5,2	15,4	4,1	8,2			
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (%)	40,8	38,2	35,5	35,8	47,4	51,4	41,5	45,9	45,9	46,3			
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	13,9	13,6	14,6			16,0	16,5	16,7	16,5	16,0	15,6							
Flux d'aide (milliards dollars EU) 7/	38937,4	17681,6	37360,9			552,1	438,5	467,1	496,2	510,2	562,3							
dont : dons	438,0	1205,1	460,9			524,2	405,5	432,1	458,2	465,9	513,4							
dont : prêts concessionnels	38499,3	16476,6	36900,0			27,9	33,0	35,0	38,0	44,2	48,9							
Financement équivalent dons (pourcentage du PIB) 8/			24,0	17,2	16,7	15,8	13,9	13,4							
Financement équivalent dons (% du financement extérieur) 8/			94,9	91,5	89,6	89,9	94,7	95,8							
<i>Pour mémoire :</i>																		
PIB nominal (milliards dollars EU)	1556,1	1814,7	2024,0			2271,4	2506,7	2763,3	3095,2	3527,7	4007,7							
Croissance du PIB nominal exprimée en dollars EU	22,0	16,6	11,5			12,2	10,4	10,2	12,0	14,0	13,6	12,1	12,5	6,8	10,6			
VA de la dette extérieure CGE (Mds de dollars EU)	272,2			306,3	346,4	396,7	442,6	455,2	463,6							
(VA t-VA t-1)/PIBt-1 (pourcentage)			1,7	1,8	2,0	1,7	0,4	0,2	1,3	0,4	0,5	0,4			
Envois de fonds bruts des travailleurs migrants (milliards SEU)							
VA de la dette extérieure CGE (en % du PIB + envois de fonds)	13,5			13,9	14,1	14,5	14,6	13,1	11,7							
VA de la dette extérieure CGE (en % des exportations + envois de fonds)	150,8			174,4	162,1	167,2	170,0	171,0	169,4							
Service de la dette extérieure CGE (en % des exportations + envois de fonds)	1,4			3,5	5,7	7,2	9,5	12,0	12,2							

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services.

1/ Comprend la dette extérieure publique et privée.

2/ Calculé selon la formule $[r - g - \rho(1+g)] / (1+g+p+gp)$ x le ratio de la dette de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = Δ du PIB réel, et $\rho = \Delta$ du déflateur du PIB exprimé en dollars EU.

3/ Financement exceptionnel (variations des arriérés et allègement de dette), variations des avoirs extérieurs bruts et ajustements de valeur inclus. Pour les projections comprend aussi la contribution des variations des prix et des taux de change.

4/ En posant pour hypothèse que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Paiements d'intérêts de l'année en cours divisés par l'encours de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts type sont en général calculés sur les dix dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

7/ Définis comme les dons, les prêts concessionnels et l'allègement de dette obtenus.

8/ Le financement équivalent dons comprend les dons accordés directement à l'État et dans le cadre des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA des nouveaux emprunts).

Tableau 2a. Burundi : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2011-2031
(en pourcentage)

	Projections								
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2021	2031	
Ratio VA de la dette/PIB									
Scénario de référence	14	14	15	15	13	12	7	6	
A. Scénarios de rechange									
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2011-2031 1/	14	13	15	17	18	18	21	18	
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2011-2031 2	14	14	16	16	15	14	10	11	
B. Tests paramétrés									
B1. Croissance du PIB réel à moyenne historique moins un écart type en 2012-2013	14	14	15	15	13	12	8	7	
B2. Croissance des exportations en valeur à leur moyenne historique moins un écart type en 2012-2013 3/	14	15	18	17	16	14	9	7	
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à moyenne historique moins un écart type en 2012-2013	14	15	18	18	16	14	9	8	
B4. Flux nets non générateurs de dette à moyenne historique moins un écart type en 2012-2013 4/	14	19	24	23	21	19	12	8	
B5. Combinaison de B1-B4 en appliquant des chocs d'un demi écart type	14	19	26	25	23	21	13	9	
B6. Dépréciation ponctuelle nominale de 30% par rapport au scénario de référence en 2012 5/	14	19	20	20	18	16	10	9	
Ratio VA de la dette/exportations									
Scénario de référence	174	162	167	170	171	169	108	89	
A. Scénarios de rechange									
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2011-2031 1/	174	154	178	198	232	263	300	252	
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2011-2031 2	174	165	179	188	196	202	150	144	
B. Tests paramétrés									
B1. Croissance du PIB réel à moyenne historique moins un écart type en 2012-2013	174	159	165	167	168	168	106	87	
B2. Croissance des exportations en valeur à leur moyenne historique moins un écart type en 2012-2013 3/	174	243	362	360	363	363	230	167	
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à moyenne historique moins un écart type en 2012-2013	174	159	165	167	168	168	106	87	
B4. Flux nets non générateurs de dette à moyenne historique moins un écart type en 2012-2013 4/	174	219	278	272	275	276	174	107	
B5. Combinaison de B1-B4 en appliquant des chocs d'un demi écart type	174	245	342	335	338	339	214	136	
B6. Dépréciation ponctuelle nominale de 30% par rapport au scénario de référence en 2012 5/	174	159	165	167	168	168	106	87	
Ratio VA de la dette/recettes									
Scénario de référence	87	85	87	88	82	75	52	53	
A. Scénarios de rechange									
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2011-2031 1/	87	81	92	103	111	117	145	151	
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2011-2031 2	87	87	93	98	94	89	73	86	
B. Tests paramétrés									
B1. Croissance du PIB réel à moyenne historique moins un écart type en 2012-2013	87	86	90	91	84	78	54	55	
B2. Croissance des exportations en valeur à leur moyenne historique moins un écart type en 2012-2013 3/	87	92	106	106	98	91	63	57	
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à moyenne historique moins un écart type en 2012-2013	87	94	107	109	101	93	65	66	
B4. Flux nets non générateurs de dette à moyenne historique moins un écart type en 2012-2013 4/	87	115	144	142	132	122	84	64	
B5. Combinaison de B1-B4 en appliquant des chocs d'un demi écart type	87	116	156	153	143	132	91	71	
B6. Dépréciation ponctuelle nominale de 30% par rapport au scénario de référence en 2012 5/	87	117	120	121	113	104	72	73	

Tableau 2b. Burundi : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2011-2031 (suite)
(en pourcentage)

Ratio service de la dette/exportations								
Scénario de référence	3	6	7	9	12	12	8	4
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2011-2031 1/	3	6	7	10	13	14	11	10
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2011-2031 2	3	6	7	10	13	14	8	7
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à moyenne historique moins un écart type en 2012-2013	3	6	7	9	12	12	8	4
B2. Croissance des exportations en valeur à leur moyenne historique moins un écart type en 2012-2013 3/	3	8	13	18	22	22	15	8
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à moyenne historique moins un écart type en 2012-2013	3	6	7	9	12	12	8	4
B4. Flux nets non générateurs de dette à moyenne historique moins un écart type en 2012-2013 4/	3	6	8	11	13	14	10	6
B5. Combinaison de B1-B4 en appliquant des chocs d'un demi écart type	3	7	10	14	17	17	13	7
B6. Dépréciation ponctuelle nominale de 30% par rapport au scénario de référence en 2012 5/	3	6	7	9	12	12	8	4
Ratio service de la dette/receettes								
Scénario de référence	2	3	4	5	6	5	4	2
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2011-2031 1/	2	3	4	5	6	6	5	6
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2011-2031 2	2	3	4	5	6	6	4	4
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à moyenne historique moins un écart type en 2012-2013	2	3	4	5	6	6	4	2
B2. Croissance des exportations en valeur à leur moyenne historique moins un écart type en 2012-2013 3/	2	3	4	5	6	6	4	3
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à moyenne historique moins un écart type en 2012-2013	2	3	5	6	7	7	5	3
B4. Flux nets non générateurs de dette à moyenne historique moins un écart type en 2012-2013 4/	2	3	4	6	6	6	5	3
B5. Combinaison de B1-B4 en appliquant des chocs d'un demi écart type	2	3	5	6	7	7	6	4
B6. Dépréciation ponctuelle nominale de 30% par rapport au scénario de référence en 2012 5/	2	4	5	7	8	8	5	3
<i>Pour mémoire:</i>								
Élément don supposé pour le financement résiduel (c.-à-d., financement requis en sus du scénario de référence) 6/	44	44	44	44	44	44	44	44

Sources : autorités burundaises; et estimations et projections des services.

1/ Variables comprennent croissance du PIB réel, croissance du déflateur du PIB (en dollars EU), solde courant hors intérêts en pourcentage du PIB, et flux non générateurs de dette.

2/ Hypothèse: taux d'intérêt des nouveaux emprunts est supérieur de 2 points au scénario de référence, tandis que le différé d'amortissement et les échéances sont les mêmes que dans le scénario de référence.

3/ Le test de résistance normalisé qui suppose une croissance des exportations à la moyenne historique moins un écart type n'est pas pertinent pour un pays comme le Burundi qui a connu un conflit et dont les exportations sont tributaires de facteurs conjoncturels.

4/ Comprend les transferts publics et privés et l'IDE.

5/ La dépréciation est définie comme le pourcentage de diminution du taux dollar/monnaie locale, de sorte qu'il ne dépasse jamais 100%.

6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (financement moins favorable) où les modalités des nouveaux financements sont celles spécifiés à la note 2.

Tableau 3. Burundi : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2008-2031
(en pourcentage du PIB sauf indication contraire)

	Chiffres réels					Estimation					Projections				
	2008	2009	2010	Moyenne	Écart type	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2011-16		2017-31	
												Moyenne	2021	2031	Moyenne
Dette du secteur public 1/	114,8	35,3	37,8			37,0	35,9	35,6	34,7	32,3	29,9			22,7	18,8
dont : libellée en devises	101,6	20,7	22,5			22,6	22,5	22,7	22,6	20,4	18,3			12,1	10,6
Variation de la dette du secteur public	-22,9	-79,5	2,4			-0,8	-1,1	-0,3	-0,8	-2,5	-2,3			-1,1	-0,1
Flux générateurs d'endettement identifiés	-27,3	-111,0	-0,7			-2,0	-1,0	0,2	0,1	-1,7	-1,5			-0,5	0,0
Déficit primaire	-1,0	-44,1	2,3	-4,2	14,1	1,0	2,6	3,1	3,2	2,0	2,0	2,3		1,5	0,7
Recettes et dons	42,1	80,0	37,4			39,1	32,7	32,4	31,3	29,2	28,4			25,3	21,5
dont : dons	28,2	66,4	22,8			23,1	16,2	15,6	14,8	13,2	12,8			11,2	9,3
Dépenses primaires (hors intérêts)	41,1	36,0	39,7			40,1	35,3	35,5	34,5	31,2	30,4			26,8	22,2
Dynamique automatique de la dette	-24,0	-19,1	-3,0			-2,9	-3,4	-2,9	-3,0	-3,7	-3,4			-2,0	-0,7
Contribution de l'écart taux d'intérêt/croissance	-33,9	-15,3	-3,1			-4,5	-4,0	-3,0	-3,2	-3,6	-3,2			-2,1	-0,9
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-27,3	-11,4	-1,8			-2,9	-2,3	-1,3	-1,2	-1,7	-1,4			-0,7	0,5
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-6,6	-3,8	-1,3			-1,5	-1,7	-1,7	-2,0	-1,9	-1,8			-1,4	-1,4
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	9,8	-3,8	0,1			1,5	0,6	0,1	0,2	-0,1	-0,2		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-2,2	-47,9	0,0			0,0	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0
Produit des privatisations (néгатif)	0,0	0,0	0,0			0,0	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0
Comptabilisation d'engagements implicites ou imprévus	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0
Allègement de la dette (PPTÉ et autres)	-2,2	-47,9	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0
Autres (à préciser, par exemple recapitalisation bancaire)	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0
Résiduel, y compris variations des actifs	4,3	31,6	3,2			1,2	-0,1	-0,5	-1,0	-0,7	-0,8			-0,6	-0,1
Autres indicateurs de viabilité															
VA de la dette du secteur public	28,7			28,2	27,5	27,4	26,7	24,9	23,3			18,0	14,7
dont : libellée en devises	13,5			13,9	14,1	14,5	14,6	13,1	11,7			7,4	6,5
dont : dette extérieure	13,5			13,9	14,1	14,5	14,6	13,1	11,7			7,4	6,5
VA des engagements conditionnels (non inclus dans dette du sect. public)
Besoins de financement bruts 2/	4,7	-39,9	5,7			6,4	8,1	9,9	10,8	10,2	10,8			11,4	9,1
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en pourcentage)	76,9			72,2	84,0	84,5	85,4	85,4	82,1			71,1	68,3
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en pourcentage)	197,0			176,3	166,4	163,4	162,1	155,9	149,6			127,3	120,6
dont : dette extérieure 3/	92,3			86,8	85,3	86,6	88,4	82,0	75,0			52,4	53,3
Ratio service de la dette/recettes et dons (en pourcentage) 4/	4,1	1,5	1,8			4,3	5,7	6,7	6,9	7,3	6,8			5,1	4,1
Ratio service de la dette/recettes (en pourcentage) 4/	12,3	8,6	4,5			10,6	11,4	13,0	13,1	13,4	12,4			9,1	7,3
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	21,9	35,4	-0,1			1,8	3,7	3,4	4,0	4,5	4,3			2,6	0,8
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires 5/															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5,0	3,5	3,8	3,8	1,2	4,2	4,8	5,0	6,0	5,8	5,9	5,3	6,1	7,9	6,7
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	0,7	0,6	0,3	0,8	0,2	0,1	0,4	0,5	0,6	0,5	0,5	0,4	0,6	0,7	0,7
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-16,5	-9,3	-3,2	-9,7	6,7	-3,4	-3,4	-0,7	-1,3	-3,2	-2,8	-2,5	-0,6	6,4	1,7
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + indique une dépréciation)	11,0	-4,3	0,3	4,9	15,4	7,9
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	27,3	16,9	7,5	12,6	13,0	9,6	10,8	7,6	8,5	10,6	9,4	9,4	8,2	1,2	5,9
Croissance des dépenses primaires réelles (corrégée du déflateur du PIB, en %)	0,1	-0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	-0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	40,8	38,2	35,5	35,8	47,4	51,4	41,5	45,9	45,9	46,3

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services

1/ Administrations publiques, base brute.

2/ Les besoins de financement bruts sont égaux au déficit primaire plus le service de la dette plus le stock de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Recettes hors dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et à long terme.

5/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les dix dernières années.

Tableau 4. Burundi : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette publique, 2011-2031

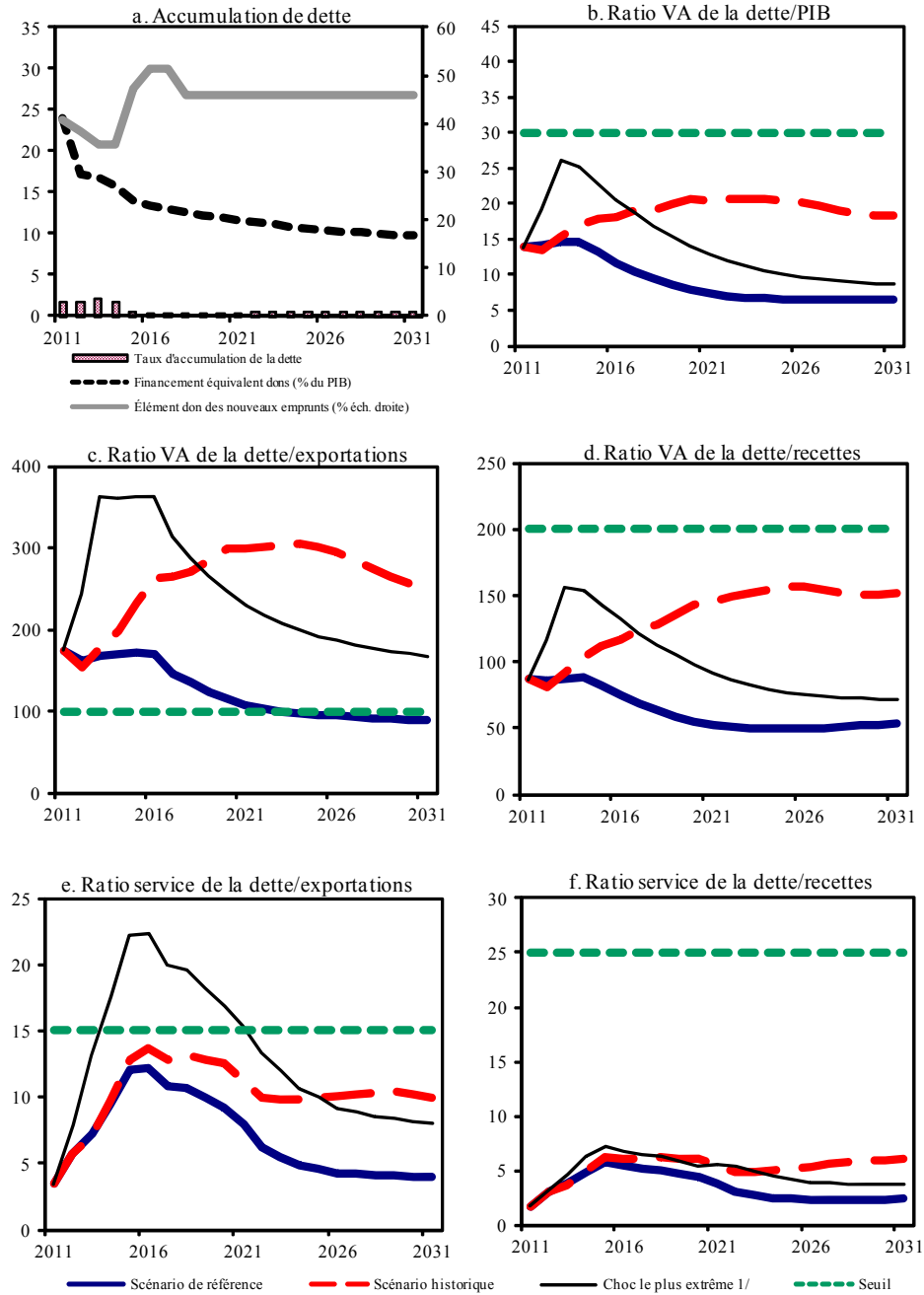
	Projections							
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2021	2031
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	28	27	27	27	25	23	18	15
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	28	26	25	24	21	20	13	12
A2. Solde primaire inchangé par rapport à 2011	28	27	25	24	22	20	14	13
A3. Croissance du PIB inférieure en permanence 1/	28	28	28	27	25	24	19	18
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à moyenne historique moins un écart type en 2012-2013	28	28	29	29	27	26	21	19
B2. Solde primaire à moyenne historique moins un écart type en 2012-2013	28	27	26	26	24	23	17	14
B3. Combinaison de B1-B2 en appliquant des chocs d'un demi écart type	28	27	26	26	25	23	19	18
B4. Dépréciation ponctuelle réelle de 30% en 2012	28	33	32	30	28	26	19	15
B5. Augmentation des autres flux générateurs de dette de 10% du PIB en 2012	28	33	32	31	29	27	20	16
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	72	84	84	85	85	82	71	68
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	72	80	77	74	71	66	49	43
A2. Solde primaire inchangé par rapport à 2011	72	81	78	76	74	70	56	58
A3. Croissance du PIB inférieure en permanence 1/	72	84	85	86	87	84	75	83
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à moyenne historique moins un écart type en 2012-2013	72	86	88	91	92	89	83	88
B2. Solde primaire à moyenne historique moins un écart type en 2012-2013	72	83	81	82	82	79	69	67
B3. Combinaison de B1-B2 en appliquant des chocs d'un demi écart type	72	82	80	82	83	81	75	81
B4. Dépréciation ponctuelle réelle de 30% en 2012	72	101	98	97	96	91	74	68
B5. Augmentation des autres flux générateurs de dette de 10% du PIB en 2012	72	101	100	100	100	96	81	74
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	4	6	7	7	7	7	5	4
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	4	6	7	7	7	7	5	4
A2. Solde primaire inchangé par rapport à 2011	4	6	7	7	7	7	5	4
A3. Croissance du PIB inférieure en permanence 1/	4	6	7	7	7	7	5	5
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à moyenne historique moins un écart type en 2012-2013	4	6	7	7	8	7	5	5
B2. Solde primaire à moyenne historique moins un écart type en 2012-2013	4	6	7	7	7	7	5	4
B3. Combinaison de B1-B2 en appliquant des chocs d'un demi écart type	4	6	7	7	7	7	5	4
B4. Dépréciation ponctuelle réelle de 30% en 2012	4	6	8	8	9	8	6	5
B5. Augmentation des autres flux générateurs de dette de 10% du PIB en 2012	4	6	7	7	8	7	5	4

Sources : autorités burundaises; et estimations et projections des services.

1/ Hypothèse: croissance du PIB réel du scénario de référence moins un écart type divisé par racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ La définition des recettes comprend les dons.

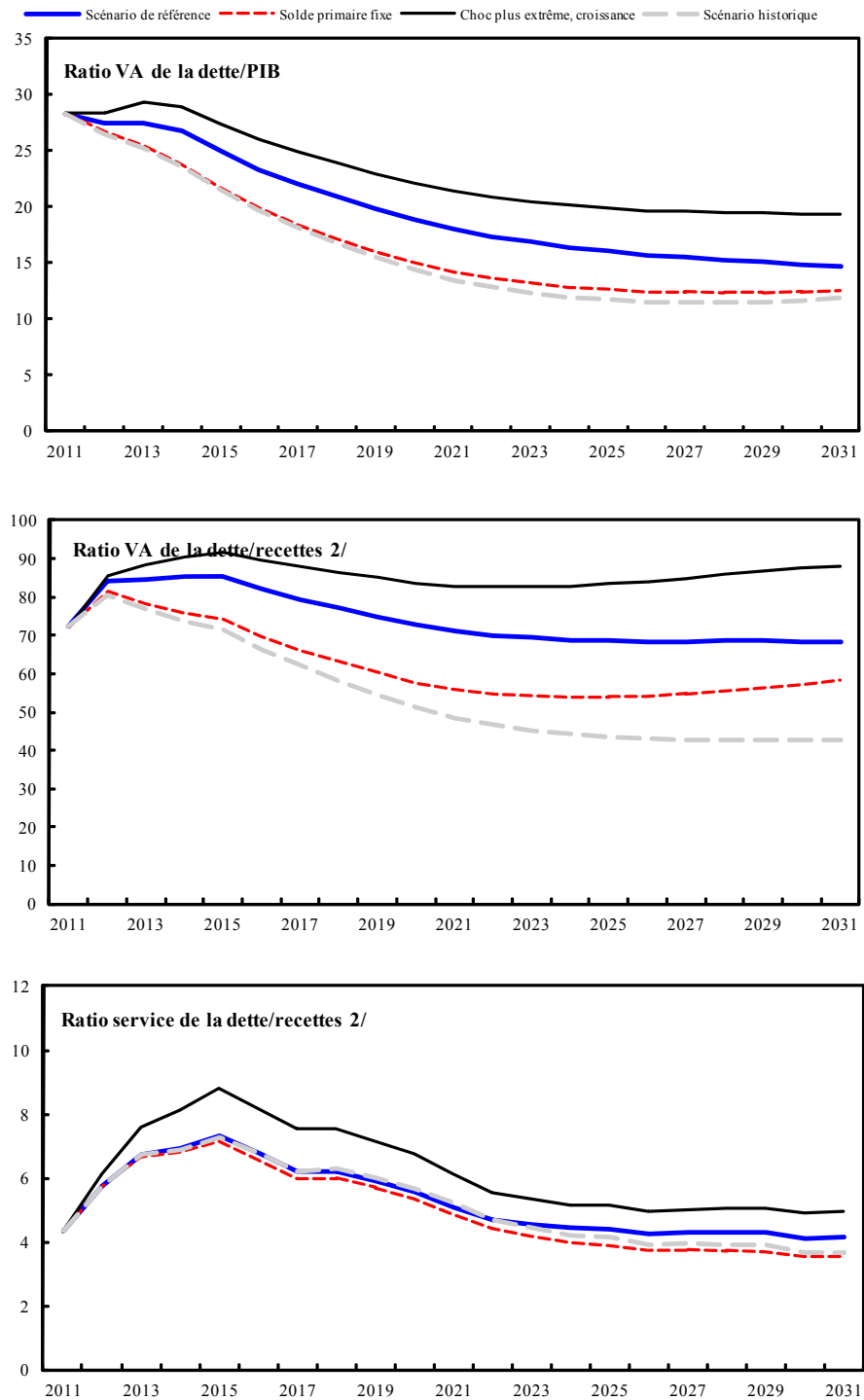
Graphique 1. Burundi : Indicateurs d'endettement extérieur contracté ou garanti par l'État selon divers scénarios, 2011-2031 1/



Sources : autorités burundaises; et estimations et projections des services.

Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2021. Au graphique b. cela correspond à une combinaison de chocs; au c., à un choc des exportations; au d., à une combinaison de chocs; au e., à un choc des exportations; et au f., à une combinaison de chocs.

Graphique 2. Burundi : Indicateurs d'endettement public selon divers scénarios, 2011-2031 1/



Sources : autorités burundaises; et estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2021.

2/ La définition des recettes comprend les dons.



Communiqué de presse n° 12/9
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 13 février 2012

Fonds monétaire international
Washington, DC 20431 (USA)

Le Conseil d'administration du FMI achève la septième et dernière revue de l'accord avec le Burundi au titre de la facilité élargie de crédit et approuve un décaissement de 7,6 millions de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la septième et dernière revue des résultats économiques obtenus par le Burundi dans le cadre du programme économique appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). L'achèvement de cette revue ouvre la voie au décaissement final de 5 millions de DTS (environ 7,6 millions de dollars) en faveur du Burundi, ce qui porte le montant total des décaissements au titre de l'accord à 51,2 millions de DTS (environ 78,3 millions de dollars EU).

Le Conseil d'administration a examiné aussi la demande par le Burundi d'un nouvel accord triennal au titre de la FEC et a exprimé son adhésion, de manière générale, à un nouvel accord de ce type, qui serait approuvé lorsque l'accord FEC existant arrivera à expiration après le décaissement final à ce titre.

Le Conseil d'administration a approuvé un accord triennal au titre de la FEC le 7 juillet 2008 (voir [communiqué de presse n° 08/167](#)). Le 11 juillet 2011, le Conseil d'administration a approuvé une augmentation de l'accès d'un montant équivalant à 5 millions de DTS afin d'amortir l'impact de la crise alimentaire et énergétique sur la balance des paiements, ainsi qu'une prolongation de l'accord au titre de la FEC jusqu'à la fin de janvier 2012.

Après le débat du Conseil d'administration sur le Burundi, M. Naoyuki Shinohara, Directeur général adjoint et Président par intérim, a prononcé la déclaration suivante :

«Le Burundi a continué de faire avancer les réformes dans le cadre de programmes successifs appuyés par le FMI dans un contexte difficile au sortir d'un conflit. Face à la hausse des prix des produits alimentaires et des carburants et à la volatilité des apports d'aide, les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FEC ont été satisfaisants.

«Le renforcement de la mobilisation des recettes ainsi que de la gestion des finances publiques et de la dette doit rester le fondement de la politique budgétaire. Un élargissement de l'assiette des recettes devrait contribuer à satisfaire les besoins urgents en infrastructures et les demandes sociales croissantes, ainsi qu'à réduire la dépendance à l'égard de l'aide. Pour préserver la viabilité des finances publiques et de la dette à moyen terme, les autorités devraient continuer de recourir à des dons et à des prêts à des conditions très avantageuses.

«Les taux d'intérêt ont augmenté à bon escient face à la deuxième vague d'effets de la hausse des prix des produits alimentaires et des carburants, mais un nouveau durcissement de la politique monétaire sera nécessaire pour atténuer les tensions inflationnistes et ancrer les anticipations inflationnistes.

«Afin de rehausser les perspectives de croissance du Burundi, ainsi que de réduire la pauvreté et les autres facteurs de vulnérabilité, il sera crucial d'accélérer les réformes structurelles visant à améliorer le climat des affaires et la réglementation, ainsi qu'à réorganiser les secteurs du café et de l'électricité», a déclaré M. Shinohara.

**Déclaration de M. Moeketsi Majoro, Administrateur pour le Burundi
13 janvier 2012**

1. Les autorités burundaises que je représente ont continué d'appliquer des politiques macroéconomiques prudentes et approfondi les réformes structurelles malgré un contexte extérieur difficile. Elles restent convaincues que les effets sur la croissance économique et la balance des paiements des incertitudes tenaces qui entourent l'évolution de l'économie mondiale seront limités et s'inverseront à moyen terme à mesure que les mesures appropriées seront mises en œuvre et que la situation intérieure et extérieure s'améliorera. Elles estiment toutefois, comme les services du FMI, que la conjoncture extérieure et intérieure défavorable, jointe à l'étroitesse de la base d'exportation du pays, fait peser des risques considérables sur la croissance à l'avenir.

2. Les autorités burundaises sont reconnaissantes au FMI pour son engagement constructif et le soutien qu'il leur apporte au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC). Elles remercient ses services pour les franches discussions qu'ils ont eues avec elles et les conseils qu'ils leur ont prodigués sur l'action à mener, dans le cadre du programme. Cet appui et ce dialogue ont été précieux pour relever nombre des défis auxquels elles doivent faire face. Elles sont déterminées à renforcer encore à l'avenir leur cadre macroéconomique, à approfondir leur programme de réformes structurelles et à atteindre les principaux objectifs nationaux et régionaux exposés dans le nouveau Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP II), et les protocoles d'intégration de la Communauté est-africaine (EAC).

3. Le cadre macroéconomique robuste établi par les autorités et leur détermination à mettre en œuvre le programme FEC ont permis d'obtenir de très solides résultats. Tous les objectifs indicatifs quantitatifs fixés pour la fin juin 2011 ont été atteints et tous les critères de réalisation définis pour la fin septembre ont été respectés. En outre, tous les repères structurels à fin novembre concernant les sauvegardes financières et le renforcement des contrôles des engagements de dépenses ont été observés. Compte tenu de la bonne mise en œuvre du programme décrite, les autorités burundaises sollicitent l'appui des administrateurs pour l'achèvement de la septième et dernière revue de l'accord FEC. Les perspectives économiques mondiales restant incertaines et la croissance de l'économie nationale s'étant ralentie, elles demandent également aux administrateurs d'agréer un nouvel accord triennal au titre de la FEC pour soutenir leur cadre macroéconomique à l'avenir.

Évolution récente de l'économie et de l'action publique

4. La forte reprise de l'économie burundaise qui repose sur des réformes structurelles approfondies et un cadre d'action solide est actuellement interrompue par les effets négatifs d'une hausse prolongée des prix pétroliers et alimentaires et un fléchissement des flux d'aide. La croissance a, de ce fait, été inférieure aux prévisions en 2011. Le taux d'inflation, qui était encore bien inférieur à 10 % à la fin de 2010, a dépassé cette barre de quelques degrés en 2011.

5. Les résultats budgétaires reflètent la poursuite, par les autorités, d'une politique prudente en matière de dépenses, celles-ci étant globalement restées dans les limites fixées par le programme. Les autorités ont aussi réalisé des progrès dans la gestion des finances publiques en améliorant le circuit des dépenses pour en renforcer la planification, l'exécution et la transparence. Elles ont également adopté la nouvelle loi organique des finances publiques qui est déjà appliquée tandis que le décret relatif au règlement général de gestion des budgets publics permettra une plus grande transparence dans l'exécution budgétaire. L'amélioration de la trésorerie publique et la mise en œuvre du compte unique du Trésor, jointes à l'adoption et à l'application d'un nouveau code des marchés publics vont encore renforcer l'efficacité et la transparence de l'exécution budgétaire. Du côté des recettes, les autorités ont continué de réaliser des progrès fondamentaux au niveau du recouvrement grâce à l'amélioration des capacités administratives de l'Office burundais des recettes (OBR) et à une plus grande centralisation des recettes publiques.

6. La politique générale définie par les autorités dans le domaine monétaire est restée prudente, en harmonie avec l'orientation de la politique budgétaire. L'autonomie de la banque centrale, qui a relevé les taux d'intérêt pour freiner l'inflation, a été renforcée par les autorités qui se tiennent prêtes à durcir l'orientation de la politique monétaire si les pressions inflationnistes persistent. La surveillance des institutions financières a été améliorée et la Banque centrale continue d'appliquer des mesures visant à renforcer ses sauvegardes financières conformément aux recommandations de la dernière mise à jour de l'évaluation des sauvegardes, effectuée par les services du FMI en juin 2008.

7. Les soldes extérieurs se sont considérablement dégradés sous l'effet à la fois de la détérioration des termes de l'échange et de la faiblesse des récoltes de café due au caractère cyclique de la production caféière. Les retards enregistrés dans les décaissements des partenaires du développement ont aussi contribué à la détérioration des soldes extérieurs courants. Les réserves officielles sont, de ce fait, tombées à un niveau équivalant à 4,4 mois d'importations.

Cadre d'action et réformes envisagés

Politique et réformes budgétaires

8. Le cadre budgétaire défini par les autorités continuera d'assurer un juste équilibre entre l'objectif du soutien de la croissance économique et celui de la stabilité macroéconomique. La consolidation des dépenses courantes en pourcentage du PIB sera poursuivie tout en maintenant le rythme des dépenses pour les secteurs prioritaires conformément à la politique nationale de réduction de la pauvreté, définie dans le nouveau DSRP. Les dépenses continueront donc de cibler les services sociaux de base (éducation et santé en particulier) ainsi que l'accès public à l'eau, à l'électricité et au réseau routier en dégagant délibérément l'espace budgétaire nécessaire pour qu'une plus large place soit accordée aux infrastructures et aux dépenses sociales dans les dépenses publiques.

9. Pour réduire la forte dépendance à l'égard de l'aide extérieure, les autorités sont déterminées à renforcer encore les capacités de mobilisation des ressources intérieures. En vue de porter le ratio recettes fiscales/PIB de 14,4 % actuellement à 16,2 % en 2012, elles ont

l'intention d'élargir l'assiette d'imposition, de renforcer les activités des autorités fiscales et douanières, de modérer et rationaliser les dépenses fiscales et d'appliquer, avec force, des mesures contre la fraude fiscale.

10. Conscientes du risque élevé de surendettement du pays, les autorités viseront à limiter le financement intérieur générateur d'endettement et à mobiliser davantage de ressources extérieures concessionnelles. Elles n'ignorent toutefois pas les limites du financement concessionnel dans le climat d'incertitude tenace qui pèse sur l'économie mondiale et elles consulteront le FMI quand le besoin et la possibilité d'un recours au financement non concessionnel se présenteront. Les autorités sont également déterminées à renforcer leurs capacités de gestion de la dette au sein du ministère des Finances avec l'aide des partenaires du développement du pays. Elles vont aussi établir un comité de haut niveau qui sera chargé de coordonner les processus de gestion de la dette publique et de veiller à ce que celle-ci reste dans les limites des objectifs macroéconomiques nationaux.

Politique monétaire

11. Pour atteindre l'objectif visant à ancrer la politique monétaire sur une inflation faible et stable, la banque centrale va renforcer ses opérations de marché, maintenir un taux de change flexible, avoir fortement recours aux ventes de devises pour stériliser les liquidités, et améliorer les prévisions de liquidité. La politique monétaire va aussi s'attacher à réduire le niveau atteint par le crédit au secteur privé.

Réformes du secteur financier

12. La banque centrale va continuer à renforcer les services de supervision et de régulation qu'elle offre aux institutions financières en vue d'élargir l'accès aux services financiers. Elle appuiera ces efforts sur la modernisation des infrastructures et du cadre juridique des systèmes de paiement. Elle va aussi poursuivre le renforcement de ses systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et l'alignement de ses opérations de marché sur les meilleures pratiques. Une stratégie va en outre être adoptée et mise en œuvre pour le développement du marché des capitaux.

Autres réformes structurelles

13. Les autorités burundaises ont appliqué des mesures importantes pour améliorer le climat de l'investissement en vue d'enclencher une dynamique de croissance suffisante pour créer de nouveaux emplois et générer des revenus. Elles ont notamment modernisé le code de l'investissement, le code du commerce et la loi relative aux faillites des entreprises, créé l'Agence de promotion des investissements et adopté et mis en œuvre le cadre des partenariats entre le secteur public et le secteur privé. Dans le but d'améliorer la position du pays dans le classement « Doing Business », des réformes importantes ont été effectuées dans les domaines couverts par les quatre indicateurs suivants : création d'entreprises, transfert de propriété, protection des investissements et paiement des impôts. Ces réformes ont permis au Burundi de passer de la 177^e à la 169^e place entre les éditions 2011 et 2012 de « Doing Business ».

14. Dans le cas des réformes structurelles, les autorités approfondissent les réformes dans le secteur du café et le domaine de la privatisation des entreprises publiques. Elles vont poursuivre les réformes sur le front des échanges et renforcer le cadre de l'intégration régionale au sein de l'EAC. Pour bénéficier des protocoles d'intégration de l'EAC, les autorités vont continuer les réformes afin de rendre leur politique économique plus crédible en visant à atteindre les critères de convergence de l'EAC et en améliorant le climat des affaires grâce, entre autres, à une simplification de la fiscalité et de la réglementation.

Le nouvel accord FEC

15. Les autorités burundaises réaffirment que le nouveau programme proposé pour la période 2012-2014 s'appuie sur le succès de la collaboration antérieure avec le FMI clairement décrit dans l'évaluation ex post ainsi que sur les objectifs fixés, d'un commun accord, dans le cadre du DSRP II, en particulier l'accent mis sur la transformation de l'économie burundaise pour qu'elle se prête à une croissance soutenue et à la création d'emplois grâce à la réduction des principaux obstacles à la croissance. Les autorités réaffirment, à cet égard, leur détermination à mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation ex post dans le contexte du nouvel accord surtout en ce qui concerne l'importance d'une plus grande flexibilité du taux de change pour mieux amortir les chocs des termes de l'échange, la reconstitution des volants budgétaires et la préservation de la viabilité de la dette.

16. Les autorités réaffirment en outre que le nouveau programme défini dans le cadre d'un accord FEC permettra de renforcer l'aptitude du pays à mobiliser des recettes internes, de consolider les politiques de gestion de la dette et des finances publiques, d'obtenir une plus grande flexibilité du taux de change et d'améliorer le climat des affaires. Il permettra aussi d'affermir les progrès rapides réalisés dans le cadre des précédents accords.

17. Les soldes extérieurs du Burundi continuent de s'affaiblir malgré la mise en œuvre résolue du présent accord FEC. Les autorités burundaises sollicitent sur ce point un nouvel accord FEC répondant aux besoins de financement et elles apprécient l'appui des administrateurs.

Conclusion

18. Les paramètres macroéconomiques fondamentaux et l'attachement des autorités à de saines politiques expliquent la vigueur de l'économie burundaise malgré la conjoncture extérieure difficile. Le programme appuyé par la FEC a continué d'être appliqué très résolument et les résultats enregistrés fin juin et fin septembre sont tout à fait remarquables. Les autorités sont conscientes des défis internes qui restent à relever et des difficultés croissantes qui pèsent sur l'environnement extérieur. C'est pourquoi elles ont maintenu un ensemble approprié de mesures budgétaires et monétaires et approfondi les réformes structurelles pour soutenir la croissance et la stabilité macroéconomique. Elles sont convaincues qu'elles pourront atteindre à l'avenir leurs objectifs de développement en continuant de collaborer avec le FMI et en bénéficiant de l'appui des partenaires du développement.